

**PROGRAMMES RÉGIONAUX DE RECHERCHE-ACTION
[DIES – MIRE]**

L'Économie sociale et solidaire en Région

RAPPORT DE RECHERCHE FINAL

Décembre 2002

**L'utilité sociale dans dix champs d'activité
de l'économie solidaire
en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

ÉQUIPE DE RECHERCHE N° 27

Mobilisation et développement de l'économie solidaire en PACA

**COLLÈGE COOPÉRATIF PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE
ASSOCIATION TREMPIN**

**Maurice PARODI et
Guy ROUSTANG, Jean MICHEAU
Laurent GARNIER, Lucile MANOURY, Catherine ANAYA**

◆ **Groupe de Pilotage :**

Jean MICHEAU, Directeur de Tremplin

Maurice PARODI, Professeur émérite de l'Université de la Méditerranée,
Président du Collège Coopératif P.A.M.

Guy ROUSTANG, Directeur de Recherche honoraire LEST, CNRS.

◆ **Equipe technique :**

Catherine ANAYA, Chargée d'Etudes au Collège Coopératif P.A.M.

Dominique AUBRY, Directeur du Collège Coopératif P.A.M.

Laurent GARNIER, Chargé d'Etudes au Collège Coopératif P.A.M.

Lucile MANOURY, Chargée d'Etudes au Collège Coopératif P.A.M.

◆ **Référents Associés :**

Michel BERARD, Directeur de l'Association Voisins et Citoyens en
Méditerranée

Claire CARTIEAUX, Chargée de Mission à Eclorre

Jany NAHON, Directrice de l'Association Amadom

Roger NICOLAS, Coordinateur Régional des Réseaux d'Echanges des
Savoirs

Jacques POULY, Directeur de Semailles, Président du Collectif Bouge
l'Insertion

Pierre SICARD, Administrateur de l'Association des Artisans du
Monde 06

- SOMMAIRE -

Introduction.....

I. De la méthode.....

I.1. Une démarche inductive guidée par un corps d'hypothèses et de références théoriques.....

I.2. Une approche des représentations des acteurs relative à l'utilité sociale.....

I.3. Classement, transcription, traduction.....

II. Approche conceptuelle : hypothèses et références théoriques.....

II.1. Deux hypothèses principales et quatre niveaux d'analyse de l'utilité sociale.....

II.2. Les critères d'appartenance à l'économie sociale et solidaire.....

III. L'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire ou l'ajustement des pratiques aux spécificités méritoires des organisations de l'économie solidaire.....

III.1. Au niveau du " système de règles " de l'économie sociale.....

III.2. Au niveau des " spécificités méritoires " ou des caractéristiques particulières des OES.....

IV. Quatre voies d'accès à l'utilité sociale ou quatre facettes d'un concept à profondeur variable.....

IV.1. Un rappel des méthodes employées.....

IV.2. Quatre " tableaux d'exposition " de l'utilité sociale.....

V. Conclusion.....

Bibliographie.....

Table de Matières.....
87

ANNEXES.....

- I. Développement de la grille d'analyse commune dans un questionnaire opérationnel.
- II. Grille d'analyse commune initiale.

- Table des tableaux, schémas et encarts -

Présentation synthétique du champ de l'enquête sectorielle et monographique.....

L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'Economie Sociale et Solidaires.....

Grille d'analyse des composantes de l'utilité sociale.....

Les six mondes communs de Luc Boltanski et Laurent Thévenot.....

Le système des acteurs en interne ou "parties prenantes".....

Deux structures d'appui à la création d'activités : deux modèles de gouvernance et de management participatif.....

L'association Voisins, Citoyens en Méditerranée : un modèle de gouvernance de type "charismatique".....

Retour sur la théorie de la justice de John Rawls.....

La notion de parcours.....

Nature de l'accompagnement mis en œuvre et des partenariats déclenchés pendant l'action.....

Lien social – Socialisation – Citoyenneté Insertion sociale – Participation - Démocratie... ..

Un exemple d'enrichissement du capital social par les SIAE et leur collectif "Bouge l'Insertion".....

Territoire et développement durable.....

Spécificités méritoires de l'Économie sociale et solidaire.....

Mondes - grandeurs.....

Le cas des structures d'appui à la création d'activité - Hybridation des ressources et double justification.....

Innovations économiques et sociales.....

Introduction

La Recherche-action, dont rend compte le présent rapport, s'est articulée au départ sur une étude-action commanditée par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur [PACA] dont l'objet était de trouver les voies d'intervention les plus appropriées pour aider à la mobilisation et au développement des initiatives d'économie solidaire en PACA.

Il en résultait que le territoire retenu pour l'étude était celui de la circonscription de la Région ; en second lieu, l'étude visait bien à renforcer l'action ou l'intervention de la collectivité publique déjà engagée sur le terrain et à prolonger la démarche des Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire [16 mars 2000 en PACA].

Suite au lancement de l'appel à projet sur le programme de recherche de la DIES et de la MIRE sur "l'économie sociale et solidaire en Région" [2001-2002], notre équipe de recherche qui entendait répondre, devait déterminer, parmi les quatre thématiques¹ proposées, celle qui lui paraissait le mieux s'accommoder des contraintes fixées par l'étude-action déjà engagée, tout en répondant à un enjeu socio-politique essentiel.

Les deux contraintes majeures s'exerçaient, d'une part, sur le périmètre du terrain d'investigation [celui de la Région] et, d'autre part, sur la méthode d'investigation retenue, l'enquête participative dans le cadre de l'étude-action², qui associait étroitement à notre équipe des acteurs de l'économie solidaire [initiateurs de projets, fondateurs de structures, porteurs de projets, directeurs de structures ou d'organismes d'économie solidaire (OES), "entrepreneurs sociaux"]. La plupart de ces acteurs associés dès le départ à l'étude-action, puis que l'on va associer à la recherche-action, avaient été préalablement repérés, soit à l'occasion d'études, d'enquêtes ou d'évaluation réalisées par les membres de notre équipe³, soit à l'occasion des Consultations Régionales de l'ESS en PACA [octobre 1999 – mars 2000], au cours desquelles ces acteurs s'étaient déjà particulièrement manifestés par leur participation active aux travaux des commissions préparatoires et aux

1 Les quatre thématiques proposées ont été formulées et résumées dans les titres mêmes des quatre séminaires organisés en 2001, 2002 et début 2003 :

"L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluation socio-économiques" ; séminaire animé par Jean GADREY.

"Systèmes d'emploi, relations salariales, bénévolat, place des acteurs dans l'économie sociale et solidaire" ; séminaire animé par Bernard GOMEL.

"Économie sociale et solidaire, approches juridiques" ; séminaire animé par Michel BORGETTO.

"Acteurs et référentiels d'action de l'économie sociale et solidaire" ; séminaire animé par Michel AUTES.

2 L'expression "étude-action" signifie que les membres de l'équipe missionnée par le Conseil Régional ne se sont pas bornés à prélever des données sur les divers terrains de l'enquête, mais qu'ils ont étroitement associé à leur démarche les responsables des structures, des "collectifs" ou des têtes de réseaux. En ce sens, les uns et les autres ont prolongé la démarche amorcée par les Consultations Régionales, en organisant un travail collectif de réflexion, d'analyse et de propositions qui a débouché sur les dix fiches sectorielles ou propositions formulées en direction du Conseil Régional. Voir le rapport final II [janvier 2003].

De plus, ce travail collectif a contribué, pendant un an, à consolider les collectifs ou réseaux existants et à en amorcer d'autres là où les initiatives solidaires étaient encore éparses.

3 Notamment dans le cadre du premier appel à projet déconcentré, mais aussi à l'occasion de nombreuses études réalisées par le Collège Coopératif. Voir Bibliographie.

débats eux-mêmes⁴ ; d'où l'engagement pris par le Conseil Régional de donner une suite aux Consultations et de soutenir particulièrement les initiatives de cette " nouvelle économie sociale émergente " parallèlement au soutien accordé aux structures de l'économie sociale instituée et notamment à la CRES⁵.

Les porteurs d'initiatives d'économie solidaire ainsi repérés couvraient assez bien les différents départements de la Région ; de plus, ils représentaient une large part du champ d'activités dans lequel s'étaient manifestées la créativité et les initiatives des acteurs de l'économie sociale.

Dix champs d'activités ont été retenus tant pour l'étude-action que pour la recherche-action :

- le commerce équitable,
- l'autoproduction accompagnée,
- les échanges non monétaires,
- la culture,
- les finances solidaires,
- la lutte contre les exclusions,
- les services de proximité,
- l'insertion par l'économie,
- l'appui à la création d'activités,
- le développement local.

Si le bornage des cinq premiers champs d'activités est relativement aisé, il n'en va pas de même pour les cinq derniers dont les chevauchements sont multiples ; ils correspondent pourtant à des champs d'application de politiques publiques bien repérés et à des domaines de spécialisation professionnelle des acteurs et des structures qui y sont engagés.

C'est pourquoi nous les avons retenus sous leur appellation courante, malgré leurs interférences souvent inextricables.

Pour chacun des dix champs d'activités retenus, des accords et conventions avaient été déjà conclus avec les responsables de structures et les têtes de réseaux, là où ils existaient, pour la mise en route de l'étude-action et la coproduction de monographies de structures ou des analyses sectorielles [par réseau thématique et(ou) par territoire].

C'est donc sur ce dispositif partenarial et territorial d'étude-action qu'est venue se greffer la recherche-action.

4 Cf. *Les Actes de la Consultation Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en PACA*, 16 mars 2000, 195 pages, et les *Carnets de l'économie sociale et solidaire en PACA* [trois numéros publiés sous le sceau de la Préfecture de Région, de la Région, du Ministère de l'emploi et de la solidarité, de la Caisse des dépôts et consignations].

5 À ce stade de l'exposé, comme on le verra mieux dans la troisième partie, " l'économie solidaire " désigne les acteurs, les mouvements et les structures qui ne se reconnaissent pas spontanément dans les structures de l'économie sociale instituée et qui n'y adhèrent donc pas [directement ou indirectement], bien qu'ils en soient très proches par leur finalité et leur mode d'organisation.

Présentation synthétique du champ de l'enquête sectorielle et monographique

Le corpus de l'approche empirique qui a servi à la fois à l'étude-action [et aux préconisations qui en résultent⁶] et à la recherche-action [et au présent rapport final] est constitué de dix rapports ou note de synthèses sectoriels inégalement développés⁷.

1. **Le commerce équitable** [8 groupes locaux du réseau " Artisans du monde " et 7 groupes du réseau du commerce équitable (groupes ASPAL et groupes divers)] a donné lieu à une note de synthèse [d'inventaire, d'analyse des difficultés et de préconisations], principalement destinée au Conseil Régional ; cette note a été élaborée par un référent issu d'Artisans du Monde.
2. **L'autoproduction accompagnée** a fait l'objet d'une monographie sur " Les jardins de la petite Thumine " à Aix-en-Provence et d'une note complémentaire sur d'autres activités en région dont celle des " Compagnons bâtisseurs ".
3. **Les échanges non monétaires** [et plus particulièrement les Réseaux d'Échanges de Savoirs (RES) et les **Systèmes d'Échanges locaux** (SEL)] ont fait l'objet d'une note de synthèse élaborée par un acteur-chercheur associé, coordonnateur régional des RES.
4. **La culture** a donné lieu à un rapport fondé sur trois analyses monographiques de structures associatives [deux à Marseille et une à Aix-en-Provence : le *Bureau des Compétences et des désirs*, *ARTONIK*, *Association Entracte-3bis*] ; ce rapport s'appuie beaucoup plus largement sur l'observation des nombreuses associations du champ culturel dans les Bouches-du-Rhône [Arts vivants], elles-mêmes souvent fédérées à divers réseaux formels comme l'Association des professionnels des Arts de rue, FEDUROK ou le Réseau U-Fisc.
5. **Les finances solidaires**, en raison de la proximité des objets d'études avec l'équipe du CEFI en PACA, ont fait l'objet des réunions visant l'identification des problématiques communes aux différentes structures. Il faut noter que celles-ci se réunissaient pour la première fois en Région. Les chantiers de travail dégagés n'ont pas pu être mis en place à la suite de la démission d'une des équipes de l'étude-action.
6. **La lutte contre les exclusions** désigne en fait un champ d'initiatives solidaires locales très diversifiées repérées, soutenues et pour certaines d'entre elles " accompagnées " dans le cadre formel du dispositif CASEL [Contrat d'Action Solidaire et Économie Locale], par l'association *Voisins, Citoyens en Méditerranée*. Une centaine de porteurs d'initiatives solidaires sont signataires de la charte. C'est cette association qui a fait l'objet d'une monographie réalisée par un membre de l'équipe en collaboration avec des membres de l'association.
7. **Les services de proximité** ont concerné six structures associatives du bassin d'emploi d'Avignon dont deux seulement relèvent en définitive des critères spécifiques de l'ESS. Un complément a pu être apporté par un autre rapport d'étude⁸ qui concernait dix-huit porteurs de projets de création de services à la personne accompagnés par une structure d'appui à la création de services de proximité : Marseille Service Développement.
8. **L'appui à la création d'activités**. Le rapport sectoriel porte sur deux structures d'aide à la création d'activités : l'une est une association [MSD] qui intervient sur le territoire de la Ville de Marseille ; l'autre est une SCOP [PLACE].

6 Celles-ci ont fait l'objet de deux rapports, l'un transversal aux dix champs étudiés, l'autre sectoriel : *Recherche-action pour la mobilisation et le développement de l'économie sociale et solidaire en région PACA*, Convention d'étude, Conseil Régional PACA-Caisse des dépôts et consignation, " Rapport final I " et " Rapport sectoriel II ", décembre 2002 et janvier 2003.

7 Ceux-ci sont donnés dans un volume Annexe.

8 Collège Coopératif PAM, BROCHIER S., *Évaluation du projet Capital local Marseille*, Volet économie solidaire, MSD, décembre 2002.

9. **L'insertion par l'activité économique** a donné lieu à une enquête participative portant sur un collectif de vingt-cinq SIAE [structures d'insertion par l'activité économique] et cinq monographies portant sur cinq associations diversifiées, membres du collectif " *Bouge l'Insertion* ". Le rapport s'est nourri aussi des observations qui ont pu être réalisées directement sur les autres SIAE membres du collectif et de rapports d'évaluation ou d'audit réalisés par ailleurs sur certaines d'entre elles.⁹
10. **Le développement local solidaire.** L'investigation n'a pas pu être menée à son terme par la défaillance de l'une des équipes associées [la même que pour les finances solidaires]. Toutefois une note sectorielle a été produite ; elle s'appuie essentiellement sur les observations réalisées sur le *Collectif des Solidarités 2000* de Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes, sur l'enquête conduite par l'ARDL en PACA sur les conseils de développement et enfin sur une observation réalisée par le Collège Coopératif PAM sur les dispositifs des Pactes territoriaux pour l'emploi.

Parmi les quatre thématiques proposées dans l'appel à projet, deux avaient plus particulièrement retenu notre attention :

- ❖ " Les acteurs et référentiels d'action de l'ESS " (séminaire animé par Michel Autes), thématique qui recoupait d'ailleurs celle de " La place des acteurs dans l'ESS " [séminaire animé par Bernard Gomet].
- ❖ " L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'économie sociale et solidaire : évaluation socio-économiques " [séminaire animé par Jean Gadrey].

Finalement, compte tenu de l'enjeu que représentait, aussi bien au niveau local ou régional, qu'au niveau national et européen une meilleure reconnaissance et une meilleure " prise en compte " de l'utilité sociale générée par les OES, c'est cette thématique qui a été retenue à titre principal, ainsi que le séminaire correspondant.

Selon la formulation proposée par Jean Gadrey, l'objectif principal du séminaire [et donc des recherches centrées sur cette thématique] était " d'examiner les outils qui permettraient de *passer de convictions affichées par les acteurs en matière d'utilité sociale, convictions valides mais peu étayées, à des " évaluations socio-économiques " plus fiables, et donc plus convaincantes dans le débat public, de la réalité et de l'ampleur de cette production d'utilité sociale ou de bénéfices collectifs, et des formes qu'elle revêt* ".

Il était rajouté *in fine* : " Le terme d'évaluation socio-économique, qui figure dans l'intitulé de ce séminaire, n'a rien de figé. Il désigne au moins l'intention de *contribuer à des processus sociaux de formation du jugement sur une base aussi informée que possible, avec des outils conceptuels qui aient un sens pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et pour ceux de la sphère publique, et qui puissent, dans le meilleur des cas, servir ensuite en tant que connaissances partagées* ".

Nous avons souligné dans les deux citations ci-dessus les passages et les expressions qui nous paraissent dégager l'enjeu socio-politique de ce travail d'évaluation " plus fiable " et " plus convaincante ", dans le " débat public " entre les acteurs de l'ESS eux-mêmes et ceux de la " sphère publique ", pour aboutir à une " connaissance partagée " et donc à une intelligence collective.

⁹ Collège Coopératif PAM, PASSAMAR H., *Audit des principales associations financées dans le cadre de la politique de la ville en Vaucluse*, 2001.

Le choix de cette thématique, en première ligne, n'élimine pas pour autant les trois autres qui croisent inévitablement la question de l'utilité sociale. L'analyse du " système acteurs " en interne et en externe nous paraissait être, en particulier, un " détour productif " nécessaire, qu'il s'agisse d'appréhender les modalités d'association réelle des " parties prenantes " [*stake holders*], le montage et le fonctionnement du partenariat, ou l'organisation et le réseautage des réseaux.

La grille d'évaluation conçue initialement dans le cadre de l'étude-action et diffusée aux équipes [et amendées par elles en fonction de la nature des activités] permettait déjà, à travers ses trente premières rubriques ¹⁰, de renseigner largement non seulement le système acteurs mais plus particulièrement aussi les questions relatives au " système d'emploi ", aux relations salariales et au bénévolat.

Le questionnaire semi-ouvert en six parties qui a finalement été retenu pour articuler la recherche-action sur l'étude-action, tout en développant les questions relatives à l'activité sociale et aux bénéfices collectifs, a repris plus systématiquement sous forme de tableaux " à renseigner " et de tableaux " mode d'emploi " les questions relatives :

- aux ressources humaines, matérielles et financières [notamment l'hybridation des ressources],
- au système des acteurs en interne ou " parties prenantes ",
- aux réseaux d'acteurs [verticaux et horizontaux et par type],
- aux difficultés rencontrées [internes et externes] en quatre catégories :
 - économiques et financières,
 - institutionnelles, juridiques et réglementaires,
 - sociales,
 - relatives aux ressources humaines.

Mais les données recueillies à travers les multiples rubriques et les monographies réalisées ont été évidemment mobilisées autour de l'objet principal de la recherche : l'évaluation socio-économique de l'utilité sociale engendrée par les organisations de l'Economie Sociale (OES) dans les dix champs d'activité étudiés.

Dans une première partie, on va revenir plus en détail sur la question du choix de la méthode [inductive versus déductive ou mixte ?].

Dans une deuxième partie, on précisera quelques points d'ancrage de l'approche conceptuelle ou des " présupposés théoriques " qui fondent les principales hypothèses de la recherche.

Dans une troisième partie, on justifiera l'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et plus précisément à celui de l'économie solidaire des OES qui ont constitué le terreau de notre recherche-action.

Dans une quatrième partie, on exposera les principaux résultats de notre investigation sur les critères et les indicateurs [ou les indices et autres moyens d'appréciation] de l'utilité sociale dans les divers champs d'activité de l'économie solidaire retenus.

¹⁰ Voir en annexe le modèle de la grille d'analyse et le modèle de questionnaire.

I. De la méthode

I.1. Une démarche inductive guidée par un corps d'hypothèses et de références théoriques

La formulation des thématiques, des objectifs et des enjeux du programme de recherche initié par le Secrétariat d'État, la DIES et la MIRE, devait logiquement amener les différentes équipes à privilégier une méthode d'approche de type inductif. Cependant, comme devait le souligner notamment Jean Gadrey, à l'occasion de la discussion d'un texte présenté lors de la séance du séminaire du 22 octobre 2002 :

*“ La démarche qui voudrait que le chercheur, armé de sa batterie fermée de critères " objectifs " d'utilité sociale, aille les tester et les mesurer sur le terrain, est vouée à l'échec. J'imagine que tout le monde approuvera. La seule démarche raisonnable doit accorder une place majeure à l'induction, au discours " profane " des acteurs, aux formes inattendues, voire surprenantes de l'utilité sociale. Il me semble toutefois que, dans cette partie, on oublie que le travail inductif en question ne part pas de rien, qu'il peut être guidé par des expériences antérieures et des connaissances accumulées, et que l'ouverture sur l'imprévu (le refus des grilles fermées) n'est pas incompatible avec l'existence de grilles ouvertes et d'hypothèses. ”*¹¹

De fait le chercheur ou l'enquêteur “ ne part pas de rien ” ; il transporte avec lui, sur le terrain de ses investigations, la mémoire du (ou des) discours¹² des auteurs préférés de sa discipline d'origine, et aussi de ses propres expériences ; il ne peut interrompre, pendant ses interviews et son dialogue avec les acteurs, “ la rotation dialectique de sa propre tête ”¹³. Il vaut donc mieux exposer les présupposés ou les choix théoriques qui sont à la base de nos hypothèses de recherche et de la construction de nos grilles et questionnaires d'investigation et aussi de la formulation même de nos questions. C'est ce que nous ferons, pour notre part, dans la deuxième partie.

Notre démarche, si elle est d'abord volontairement de type inductif, sera donc inévitablement guidée aussi par nos déductions théoriques.

Ajoutons que les trois séances de notre séminaire ont constitué, à cet égard, une occasion et un lien privilégié de cette relation dialectique entre expériences rapportées, confrontation avec des approches conceptuelles variées, voire contradictoires.

Cet aspect de débat et de “ dispute ” scientifique et empirique aura permis, chemin faisant, de relativiser et d'enrichir nos propres représentations.

Nous en témoignerons en divers passages de ce rapport, soit en citant la source de certains “ emprunts ”, soit en marquant parfois notre différence par rapport à certains positionnements théoriques exprimés lors de ce séminaire.

11 Les passages en italique sont ceux du texte originel mis en discussion par J. Gadrey.

12 Le mot “ discours ” est pris ici dans le sens de “ formation discursive ”, c'est-à-dire de discours des “ disciplines ” ou sciences que lui donne Michel FOUCAULT dans *L'archéologie du savoir* [Gallimard, 1969] ou dans *L'ordre du discours* [Gallimard, 1971].

13 Le mot, un tantinet ironique, est celui de K. MARX, dans sa réponse pamphlétaire *Misère de la philosophie*, à l'ouvrage de J. PROUDHON, *Philosophie de la misère* [10/18, Union générale d'Édition, 1964].

I.2. Une approche des représentations des acteurs relative à l'utilité sociale

Comme la plupart des équipes de recherche, nous nous sommes avant tout attachés à révéler les représentations des acteurs de l'économie solidaire relatives à l'utilité sociale générée par leur activité.

Par acteurs, nous entendons ici les porteurs d'initiatives solidaires, les directeurs et responsables des structures ou organisations de l'économie solidaire [OES] qui ont fait l'objet de l'enquête monographique dans les divers champs d'activité retenus ; bref, il s'agit essentiellement des “ entrepreneurs sociaux ”.

Nous n'avons pu qu'approcher indirectement et insuffisamment les représentations des acteurs de la sphère publique [les commanditaires publics, les élus locaux et régionaux ayant délégation pour développer ou aider les acteurs de l'ESS, les “ administratifs ” ou responsables des services les plus directement concernés].

Approche indirecte, dans la mesure où les entrepreneurs sociaux ont eux-mêmes fréquemment invoqué les difficultés “ à faire prendre en compte ” par les institutionnels tel ou tel bénéfice social ou effet social (collectif) de leur action. C'est donc une première approche indirecte par défaut.

Une seconde approche plus objective s'appuie sur l'analyse de la commande publique ou de “ l'injonction ” faite aux structures ou sur les modèles de grille d'évaluation appliqués aux OES prestataires de services.

De même, on peut regretter une insuffisance de l'observation directe des effets ou de l'impact de l'activité développée par les OES non seulement sur le collectif des “ usagers ” ou “ bénéficiaires ”, mais aussi sur les cercles concentriques du milieu social ou professionnel, ou encore du territoire.

Cependant, là encore, on s'est efforcé de recueillir, chaque fois que possible, “ les paroles d'usagers ”, ou de signaler quelques références pertinentes : par exemple les productions (films) d'automédiatisation réalisés par *Moderniser sans exclure-Sud* en région PACA.

En ce qui concerne la méthode d'approche des représentations elle-même, nous avons procédé en deux temps au moins [parfois davantage pour certaines monographies].

Dans un premier temps, nous avons tenté d'approcher une expression “ profane ” ou spontanée des représentations des acteurs par un jeu de sept questions ouvertes, accompagné toutefois d'une grille analytique à double entrée [quatre niveaux en ligne ; critères, indicateurs, impacts ou effets escomptés en colonne], donnés ci-après.

L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'Economie Sociale et Solidaires
1. Approche des “ représentations ” des acteurs

 (exemple de jeu de questions) ¹⁴

- ❶ D'après vous, en quoi consiste l'utilité sociale de votre structure (association, coopérative ...)?
- ❷ Quel type d'activités (ou actions) choisissez-vous pour illustrer (mettre en valeur) votre utilité sociale?
- ❸ À quels objectifs explicites (exprimés en verbes d'action) se rapportent les composantes de votre utilité sociale?
- ❹ Dans quels documents (statuts, support de communication, charte, contrats ...) sont explicités vos objectifs (et les critères auxquels ils se rattachent)?
- ❺ Ces objectifs correspondent-ils aux finalités ou à l'objet social initial de votre structure ou bien ont-ils été précisés (complétés) chemin faisant?
- ❻ Vous donnez-vous les moyens de vérifier dans quelle mesure ces objectifs sont atteints (quels outils d'auto évaluation, quels indicateurs)?
- ❼ Les grilles et procédures d'évaluation qui vous sont appliquées de l'extérieur (par les “ institutionnels ” ou commanditaires...) prennent-elles en compte les composantes de votre utilité sociale spécifique?

2. Grille d'analyse (objective) des composantes de l'utilité sociale

¹⁴ Ce questionnaire s'est inspiré de celui de CULTURE ET PROMOTION. Cf. : DPNT, dossier pour *Notre Temps*, n° 98, juillet 2001.

Grille d'analyse des composantes de l'utilité sociale

(selon un modèle préconçu de l'équipe de recherche)

Critères, indicateurs Niveaux, composantes	Critères de référence (valeurs, finalités)	Résultats attendus indicateurs (exemples)	Effets ou impact escomptés (exemples)
① Niveau des adhérents-usagers, bénéficiaires ou “ public cible ” de la structure.	Renforcement de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ autonomisation des personnes, ▪ responsabilisation, ▪ qualification, ▪ solidarité, mutualisation, coopération (etc.). 	Amélioration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de décision autonome (organisation activités, parcours individuel...), ▪ implication, participation (gestion, décision...). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la qualification et des capacités. ▪ Intégration (appropriation) du système de règles de l'économie sociale. ▪ Amélioration des possibilités de mobilité sociale.
② Niveau du type d'activité développée dans un espace public de proximité.	Promotion de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ intégration, insertion par l'activité et le travail, ▪ “ capital social ” de groupes sociaux (etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès à l'emploi “ en milieu ordinaire ” de travail. ▪ Création d'activités. ▪ Efficacité, efficience des dispositifs collectifs. ▪ Amélioration de la professionnalité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Essaimage des innovations sociales. ▪ Les types d'externalités positives (cf. CRIDA : réduction dépenses passives, du travail au noir, des dépenses sanitaires, accès à l'emploi et à la formation des femmes, etc.).
③ Niveau des territoires du développement local.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle de développement équitable et durable. ▪ Logique de coopération. ▪ Accumulation de “ capital social ” du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'emplois. ▪ Création de valeur ajoutée économique. ▪ Création des outils collectifs du développement (réseaux, couveuses, pépinières, accompagnement). 	Participation à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requalification, développement des territoires. ▪ Dynamique de développement local durable. ▪ Réarticulation de l'économie et du social.
④ Niveau sociétal plus large.	Progression de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ “ socialité secondaire ” [A. CAILLÉ], ▪ solidarité élargie, ▪ démocratie participative. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implication, participation (projets collectifs, vie de la cité...). ▪ Participation politique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la citoyenneté. ▪ Renforcement de la cohésion sociale. ▪ “ Reconsidérer la richesse. ” [P. VIVERET]

Cette première approche n'a pas donné tous les résultats escomptés. Ceux qui ont répondu peuvent se ranger en deux catégories.

Les premiers ont répondu en termes très généraux, en déclinant par exemple l'objet social de leur association à la question 1 ou à la question 4, ou encore en répondant simplement oui ou non à la question 6 ou à la question 9.

Dans la deuxième catégorie, on trouve trois ou quatre cas de répondants qui avaient manifestement utilisé la grille d'analyse et s'étaient efforcés de donner de bonnes réponses [“ isomorphisme conceptuel ” ?].

Dans un deuxième temps, on est donc revenu à la charge par des interviews, précédés par l'expédition d'une grille beaucoup plus complète et diversifiée [celle proposée par J.-Cl. Gosset] ou s'appuyant sur elle au cours de l'interview.

On peut évidemment reprocher à ce type d'approche son caractère modélisant. Ainsi on fournirait le modèle pertinent et le mode d'emploi et on prierait nos interlocuteurs de bien vouloir s'y conformer. Donc on leur “ soufflerait ” les réponses attendues.

Mais une autre interprétation est possible. Les grilles fournies, qui sont tout de même riches et ouvertes, ont permis à nos interlocuteurs de nommer et de classer ce qu'ils sentaient plus ou moins confusément.

En quelque sorte, ils “ auraient trouvé leur compte ” dans la diversité des formulations proposées dans ce type de grille. De fait, après divers tâtonnements, l'utilisation combinée de ces grilles et la diversité des points d'entrée dans la complexité de l'utilité sociale s'est révélée payante.

I.3. Classement, transcription, traduction

C'est ce qui nous a permis dans un troisième temps d'analyser, de transcrire et de classer les réponses [écrites ou orales] les plus fréquemment données dans les quatre catégories de critères qui seront présentés en quatrième partie.

Ces quatre catégories ou points d'entrée ou “ facettes ” de l'utilité sociale sont :

- **les effets de socialisation** [mots-clé : lien social, socialisation, insertion sociale, citoyenneté, participation, démocratie],
- **la contribution au développement durable du territoire** [mots-clé : capital social, réseaux locaux, partenariat, développement local (local, solidaire...)],
- **les spécificités méritoires de l'ESS** [autre logique et autre façon d'entreprendre],
- **les innovations socio-économiques** [mots-clé : innovations, découverte de nouveaux besoins, nouveaux services de proximité, nouvelle approche des services, nouvelles formes d'accompagnement, nouvelles modalités d'association, de participation, etc.].¹⁵

¹⁵ Nous avons référé ce quatrième point d'entrée à la théorie de l'innovation de J. SCHUMPETER, *Théorie de l'évolution économique*, Paris, Librairie Dalloz, 2^{ème} édition française, 1935, p. 95 et sq.

Le regroupement des critères implicites ou explicites de l'utilité sociale en quatre familles ou catégories, opéré par le " tiers-intervenant " que constitue l'équipe centrale de la recherche, répond à l'enjeu d'une plus grande lisibilité de l'utilité sociale pour les acteurs de l'ESS eux-mêmes et pour les autres composantes de la " société civile ", mais aussi et surtout pour les décideurs de la " sphère publique ".

On rappelle ici que cet enjeu était clairement formulé dans l'appel à recherche lui-même et dans le texte introductif au séminaire de Jean Gadrey ¹⁶.

Or, pour que les outils conceptuels dégagés par la recherche aient " un sens " commun aux acteurs et aux décideurs, il faut bien classer, regrouper et aussi transcrire certaines formulations " profanes " en un langage commun, c'est-à-dire compréhensible par le plus grand nombre.

Il y a donc bien une nécessité de traduire, sans en déformer et dénaturer le sens, des locutions ou " manières de dire " des acteurs de terrain en diverses langues en usage dans des " mondes " ¹⁷ distincts : la langue des élus-décideurs [monde civique-politique], la langue des institutionnels [techniciens ou " technocrates " du monde civique-administration], la langue des disciplines ou des " savoirs savants ".

Le tiers intervenant traducteur est dès lors confronté aux mêmes difficultés et aux mêmes pièges que les traducteurs des grandes œuvres de la littérature mondiale, y compris au piège des " idiotismes " ¹⁸ de la langue d'origine.

Ici un détour s'impose par la théorie de " l'agir communicationnel " d'Habermas et plus précisément par sa définition de *l'activité communicationnelle* qui vient étayer cette nécessité de " traduire ", de manière à ce que " les participants des interactions s'entendent sur la validité revendiquée par les énonciations " et puissent aboutir à un " savoir partagé " ¹⁹ :

" Le concept d'activité communicationnelle entraîne l'obligation de considérer les acteurs comme des locuteurs et des auditeurs qui se réfèrent à quelque chose appartenant au monde objectif, social ou subjectif, tout en émettant, les uns vis-à-vis des autres, des prétentions à la validité susceptibles d'être acceptées (...). L'intercompréhension remplit la fonction de mécanisme de coordination de l'action, de telle manière que les participants des interactions s'entendent sur la validité revendiquée par les énonciations, c'est-à-dire reconnaissent intersubjectivement les prétentions à la validité qu'ils émettent réciproquement. "

" Je parle d'un savoir partagé, lorsqu'il est constitutif d'un accord – cet accord étant défini par la reconnaissance intersubjective des prétentions à la validité, susceptible d'être critiquées. L'accord signifie que les intéressés acceptent la validité d'un savoir, c'est-à-dire sa force d'obligation intersubjective (...). Seules des convictions intersubjectivement partagées donnent lieu à des engagements réciproques. "

16 Cf. p. 5, " contribuer à des processus sociaux de formation du jugement sur une base aussi informée que possible, avec des outils conceptuels qui créent du sens pour les acteurs de l'ESS et pour ceux de la sphère publique ".

17 On se réfère ici à BOLTANSKI, THÉVENOT (1991), à leurs *six mondes communs* et à leur *économie de la grandeur* [voir tableau synoptique en page 12].

18 Idiotisme : " tournure propre à un idiome et qui ne peut être traduit littéralement dans un autre ".
Idiome : " langue particulière à une nation ".

Larousse de poche, 1979, p. 209.

19 HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987, et *Logiques des Sciences Sociales et autres essais*, Fayard, 1987. Les premières citations sont extraites de ce deuxième ouvrage.

Les six mondes communs de Luc Boltanski et Laurent Thévenot

	Inspiration	Domestique	Opinion	Civique	Marchand	Industriel
Principe supérieur commun	Se soustrait à la mesure, jaillit de l'inspiration	Relations personnelles, hiérarchie, tradition	L'opinion des autres	Prééminence des collectifs	Concurrence	Objet technique et méthode scientifique, efficacité, performance
État de grandeur	Spontané, insolite, échappe à la raison	Bienveillant, avisé	Réputé, connu	Représentatif, officiel	Désirable, valeur	Performant, fonctionnel
Dignité	Amour, passion, création	Aisance, bon sens	Désir de considération	Liberté	Intérêt	Travail
Répertoire des objets	Esprit, corps	Préséance, cadeaux	Noms, marques, messages	Forme légale	Richesse	Les moyens
Formule d'investissement (prix à payer)	Risque	Devoir	Renonce au secret	Renonce au particulier, solidarité	Opportunisme	Investissement, progrès
Rapport de grandeur	Singularité	Subordination, honneur	Identification	Adhésion, délégation	Possession	Maîtrise
Relations naturelles	Rêver, imaginer	Éduquer, reproduire	Persuasion	Rassemblement, pour une œuvre collective	Relations d'affaires, intéresser	Fonctionner
Figure harmonieuse	Imaginaire	Famille, milieu	Audience	République	Marché	Système
Épreuve modèle	Aventure intérieure	Cérémonie familiale	Présentation de l'événement	Manifestation pour une juste cause	Affaire, marché conclu	Test
Mode d'expression du jugement	Éclair de génie	Appréciation	Jugement de l'opinion	Verdict du scrutin	Prix	Effectif, correct
Forme de l'évidence	Certitude de l'inspiration	Exemple	Succès, être connu	Texte de loi	Argent, bénéfice	Mesure
État de petit	Routinier	Sans gêne, vulgaire	Banal, inconnu	Divisé, isolé	Perdant	Inefficace
Texte de philosophie politique de référence	<i>La Cité de Dieu</i> , Saint Augustin	<i>La Politique</i> , Bossuet	<i>Le Léviathan</i> , Hobbes	<i>Le contrat social</i> , Rousseau	<i>La richesse des nations</i> , Adam Smith	<i>Le système industriel</i> , Saint Simon

Source : BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991.

Bien sûr, la traduction et la clarification ne constituent qu'une première étape sur le long chemin de l'élaboration de " connaissances partagées ".

D'autres étapes passent par des " espaces publics de proximité ", par les espaces et dispositifs de concertation, de communication, de formation qui permettent progressivement l'appropriation de la langue et le partage des nouvelles connaissances qu'elle véhicule.

Il faut donc repérer les divers types d'espace public où peut s'opérer ce travail d'élaboration progressive d'une parole collective d'en bas [" *bottom* "], de traduction successive dans les langages appropriés aux " mondes " variés des acteurs stratégiques et, au final, de partage des connaissances pour " résoudre les problèmes se rapportant aux intérêts communs " ²⁰.

Quatre niveaux d'espaces publics

Avec Bernard Eme ²¹, on peut distinguer quatre types d'espace public.

À un premier niveau se situerait cet " espace public de proximité ", " autonome " et " vécu ", pour reprendre deux qualificatifs d'Habermas ²², mais que celui-ci accole à un tout autre niveau de l'espace public, celui-là même de la société civile [voir ci-après].

C'est dans ce type d'espace public vécu de proximité, construit conjointement par les nouveaux porteurs ou inventeurs de l'économie solidaire et les acteurs-usagers des OES [par exemple, régie de quartier, jardin familial, couveuse d'entreprise, arts de la rue, etc.], que peut se développer l'adhésion aux principes et valeurs qui cimentent la " socialité primaire " ²³ [tels que la reconnaissance d'un principe de justice sociale, ou de solidarité, ou d'égalité des êtres...].

À un autre niveau s'élaborent des " espaces publics stratégiques ", permettant de traduire et de porter la parole collective élaborée dans les " espaces publics de proximité " dans la sphère des pouvoirs publics [élus locaux, administration, bailleurs sociaux...]. À ce deuxième niveau, la fonction d'intermédiation met généralement en jeu et en scène un " tiers intervenant " qui peut être l'OES de base elle-même [celle qui a directement participé à la construction de " l'espace public de proximité " ou de " socialité primaire "], ou bien une structure de deuxième degré, par exemple un collectif [formel ou informel] ou une fédération associative regroupant des OES de même nature sur un territoire ²⁴ correspondant aux dispositifs territorialisés des politiques publiques.

20 HABERMAS Jürgen, *Droit et Démocratie*, Paris, Gallimard, 1997.

21 Cf. son intervention lors des 3^{ème} Rencontres inter-universitaires de Toulouse [mars 2003] : " Innovations institutionnelles et économie solidaire. "

22 HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Paris, Éditions Payot, 1993.

23 " *La socialité primaire* " est définie par Alain CAILLÉ comme celle où " *la personnalité des personnes importe plus que les fonctions qu'elles accomplissent* ", la " *socialité secondaire* " étant alors définie comme le rapport social " *soumis à la loi de l'impersonnalité* " dans lequel les fonctions accomplies par les personnes importent plus que leur personnalité [Alain CAILLÉ, 1998, p. 78]. Cité par l'équipe Walras, 5^{ème} partie.

24 Ainsi des collectifs de structures d'insertion par l'activité économique ou de jardins familiaux. Par exemple le Collectif Bouge l'Insertion dans le bassin d'emploi d'Avignon ou les Jardins d'Amélie dans la communauté d'agglomération du pays d'Aix peuvent jouer le rôle de " tiers intervenant ".

Il en est de même des groupes régionaux FONDA. Par exemple le groupe régional FONDA en Rhône-Alpes illustre très bien le rôle et la fonction de tiers intervenant dans le champ du logement social.

On peut aussi distinguer des “ espaces publics institués ”, c’est-à-dire créés par les pouvoirs publics, pour la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques territoriales que l’on vient d’évoquer ; il s’agit par exemple des dispositifs du type PLIE, CBE, CDIAE ou encore les conseils de développement de “ pays ” ou de communautés d’agglomération, etc.

On peut subodorer combien sera délicate l’articulation entre ces trois premiers niveaux de l’espace public et du même coup combien sera nécessaire l’intermédiation du tiers intervenant, autour de ses métiers de passeur et de traducteur. On voit aussi que le chercheur [celui d’une recherche-action précisément] et “ l’expert ” peuvent alors trouver leur juste place dans ces espaces publics de proximité, au moins dans leur métier d’interprétation et de traduction.

Mais alors l’équilibre entre distanciation et implication n’est pas facile à trouver pour les chercheurs.²⁵

Enfin, à un niveau plus élevé on trouve l’espace public d’Habermas. À cet étage, l’activité communicationnelle vise la sphère politique et sans doute aussi celle de l’économie qu’Habermas distingue de la société civile. Ainsi, au lieu de la dichotomie [commune aux approches libérale et marxiste] “ État/société civile ”, il parle désormais de trichotomie “ économie/État/société civile ”.

Habermas écrit dans sa préface de la dix-septième édition de *L’Espace public* :

“ [Le] terme *société civile* [...], à la différence de la traduction moderne, depuis Hegel à Marx, de *societas civilis* par *société bourgeoise*, ne comprend plus la sphère d’une économie régulée par les marchés du travail, du capital et des biens. [...] Le noyau institutionnel de la *société civile* est constitué par ces groupements volontaires hors de la sphère de l’État et de l’économie qui vont, pour ne citer que quelques exemples, des églises, des associations et des cercles culturels, en passant par les médias indépendants, des associations sportives civiques, jusqu’aux organisations professionnelles, aux partis politiques, aux syndicats et aux institutions alternatives. ”²⁶

Soulignant le rôle prépondérant de la société civile dans la constitution d’espaces publics d’opinion et des volontés politiques d’un ensemble de citoyens, Habermas renouvelle la même position dans son *Droit et Démocratie*.

Pour lui, le noyau instituant de la société civile se forme par les associations volontaires, en dehors de l’État et de l’économie, qui rattachent les structures communicationnelles de l’espace public à la dimension du “ monde vécu ”, terme qu’il emploie quasiment comme équivalent de la société civile.

Composée des organisations autonomes et des mouvements politiques, la société civile accueille, condense et répercute en les amplifiant dans l’espace public politique, les problèmes ressurgis au sein de la sphère “ privée ”.

25 On se réfère ici au débat sur la vraie nature de la recherche-action et sur le juste positionnement du chercheur entre recherche et action. DESROCHE H. disait que la recherche-action “ doit se garder à la fois d’un excès d’identification par défaut de distanciation et d’un excès de distanciation par défaut d’identification ”. Cf. “ Les Auteurs et les Acteurs. La recherche coopérative comme recherche-action ”, *Archives des Sciences Sociales, de la Coopération et du Développement*, n° 59, janvier-mars 1982.

26 HABERMAS Jürgen, *L’espace public*, op. cit., 1993, pp. XXXI-XXXII.

Elle est donc constituée des liens premiers qui inspirent au sein de la sphère publique les débats et actions qui proposent de résoudre les problèmes se rapportant aux intérêts communs²⁷.

Intégrant la société civile dans la dualité qui oppose le monde vécu aux systèmes des institutions, Habermas propose ainsi un cadre théorique différent de celui de Hegel et surtout des conceptions dichotomiques libérale ou marxiste confrontant État et société civile.²⁸

27 HABERMAS Jürgen, *ibid*, p. XXXI.

Il dit encore dans une édition plus récente [1997] : “ *Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d’espaces publics organisés, les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d’intérêt général.* ” [p. 387]. Cité par l’équipe Walras, p. 17 de la version provisoire.

28 Voir ETEMADI Nasser, *Concept de la société civile et idée de socialisme*, Thèse pour le Doctorat en Philosophie présentée le 9 juin 2001, Université de Paris X-Nanterre. Directeur de thèse : Étienne BALIBAR [pp. 108 et sq.].

II. Approche conceptuelle : hypothèses et références théoriques

Notre appareillage méthodologique [grille d'analyse, questionnaire, plan d'interview, notes explicatives adressées aux équipes de terrain...], comme on l'a dit plus haut, ne part pas de rien.

Autant expliciter les principales hypothèses sur lesquelles repose la méthode d'approche ou " d'extraction " de l'utilité sociale mise en œuvre.

Ces hypothèses sont forcément fondées sur des choix théoriques, voire des postulats doctrinaux ou paradigmatiques que l'on se doit de préciser ici.

II.1. Deux hypothèses principales et quatre niveaux d'analyse de l'utilité sociale

1^{ère} hypothèse : ***l'utilité sociale est supérieure à la somme des utilités individuelles créées au profit des " publics cibles " et usagers-bénéficiaires directs par les activités et services des OES***

Cette formulation fait référence aux travaux des économistes sur les fonctions d'utilité collective ou sur les choix collectifs et fonction de bien-être social [*" welfare economics "* ²⁹].

À cet égard, l'hypothèse que nous posons ici est en rupture avec la position théorique de l'école libérale fondée sur le paradigme individualiste ³⁰. Pour les tenants de l'école individualiste, en effet, l'utilité collective est strictement égale à la somme des utilités individuelles que peuvent retirer les membres d'une collectivité ou d'un groupe de l'usage d'un " bien " quelconque [qu'il s'agisse d'un " bien privé " ou d'un " bien public "].

Le paradigme de l'individualisme est donc indissociable de la théorie libérale de l'État et de l'intérêt général. Par exemple, J. Buchanan, prix Nobel en 1986, écrivait en 1949 ³¹ :

" L'État a son origine et puise la source de sa continuité dans les désirs qu'ont les individus de satisfaire collectivement un certain nombre de leurs besoins. L'État n'a d'autres fins que celles de ses membres individuels. Les décisions de l'État sont les décisions collectives de l'individu ".

En définitive, pour les économistes libéraux, " l'intérêt général n'est qu'un intérêt individuel commun à plusieurs personnes ", selon l'expression de Wolfelsperger.

29 Par ex., cf. BERGSON A., *A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics*, OJF, 1838 ; et PIGOU A.C., *Economics of Welfare*, Londres, Mac Millan, 1920.

30 Pour une référence rapide à ces débats, voir PARODI M., " Une fonction de préférence coopérative entre utilité individuelle et utilité collective ", in RECMA, n° 275-276, avril 2000.

31 " *The Pure Theory of Government Finance* ", *Journal of Politic Economy*, décembre 1949.

Derrière la question de l'utilité sociale, telle qu'elle a été réintroduite beaucoup plus récemment³² dans le débat politique et dans les sciences sociales, on retrouve donc bien le débat inachevé entre économistes sur l'utilité collective, les fonctions de préférence collective et aussi sur celle de l'intérêt général qu'ils ont empruntée aux juristes ou aux "publicistes"³³.

Il n'est pas question de reprendre ici les termes de ce débat substantiel à la science économique depuis le 18^{ème} siècle [l'utilitarisme et l'hédonisme de J. Bentham (1748-1832) ou au 19^{ème} siècle l'utilité et l'ophélimité chez Pareto].

En revanche, il nous faut préciser d'entrée de jeu les conséquences qu'entraîne cette première hypothèse sur les périmètres de nos champs d'observation.

En effet, partir de l'hypothèse selon laquelle l'utilité sociale est supérieure à la somme des utilités individuelles [engendrées par une activité ou la production d'un bien quelconque], implique que l'on va tenir compte non seulement des utilités individuelles directement procurées au noyau des usagers ou aux membres (adhérents) d'une structure de l'économie solidaire [OES], mais que l'on va aussi tenter d'explorer les cercles concentriques successifs de l'utilité sociale, et ce, jusqu'au "trou noir" du "halo" ou de "l'utilité sociétale". On adhère donc forcément à la distinction qui a été faite par la plupart des équipes de recherche du présent programme entre "utilité sociale interne" et "utilité sociale externe"³⁴.

Plus précisément, on peut distinguer *a priori*, c'est-à-dire par une démarche déductive, plusieurs étagements de l'utilité sociale :

1. Les utilités individuelles proprement dites

On pourrait sans doute y distinguer à nouveau :

- * des utilités économiques [critères et indicateurs de type économique] correspondant en général aux normes réglementaires et aux définitions de l'utilité sociale visée par les pouvoirs publics [les politiques publiques de lutte contre l'exclusion, de l'emploi, du logement, etc.],
- * des utilités sociales [critères et indicateurs de type social] visant par exemple la création du lien social, des effets d'apprentissage de l'autonomie, du travail et de vie en groupe, etc. Mais ce deuxième type d'utilité individuelle renvoie déjà au deuxième étagement de l'utilité sociale interne.

32 Voir sur ce point Cyrille FERRATON et David VALLAT, *Économie sociale et solidaire et création d'activité en Rhône-Alpes : financement et accompagnement de projets*, 2^{ème} partie : "Un cadrage historique", p. 8 et suiv. [version provisoire] ; et Henry NOGUÈS, *Utilité sociale et économie sociale et solidaire*, document de travail pour le séminaire "Utilité sociale", pp. 2 à 9.

33 On rappelle, à ce sujet, que les économistes français ont été "conçus" et "élevés" dans les Facultés de Droit jusqu'aux années 1970 [loi Edgar Faure de réforme des Universités].

34 Par Jean GADREY lui-même [note thématique du séminaire], ou par l'équipe du Centre Walras de Lyon II [cf. cinquième partie de la version provisoire de leur rapport].

2. L'utilité sociale au niveau du collectif ou de la structure [donc interne ³⁵]

On peut en retenir deux formes au moins à ce niveau.

Tout d'abord, des utilités individuelles de nature sociale qui concernent directement certains types de " publics " ou d'usagers et qui ne peuvent être générées que par des formes d'organisation, ou de fonctionnement collectif des OES : ceux-là même que l'on vient d'évoquer, à la jointure des deux étagements, tels que l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité individuelle et collective, bref du processus de socialisation. De même le principe de l'accompagnement personnalisé et aussi d'accompagnement collectif, qui est transversal à toutes les initiatives solidaires et à toutes les OES, quel que soit le champ de leur activité, est en soi un gage de la qualité spécifique du service créé.

Mais par delà ces publics spécifiques et les utilités individuelles qui lui sont attachées, le " système de règles " ³⁶ qui caractérise l'unité du champ de l'économie sociale et solidaire, est de nature à créer une utilité sociale interne au collectif des adhérents usagers, supérieure à la somme des avantages procurés à chacun de ses membres à un moment donné. Par exemple les réserves collectives accumulées vont contribuer à une meilleure durabilité ou pérennité de l'entreprise sociale. Les principes de non lucrativité ou de lucrativité limitée [principe d'acapitalisme] ou de gestion démocratique peuvent garantir un capital de confiance durable.

De manière encore plus transversale aux différentes structures ou formes juridiques et aux divers secteurs d'activité des organisations de l'économie sociale et solidaire, le système de mutualisation des risques, des compétences, et des moyens permet tout simplement, aujourd'hui comme hier au temps de " l'invention " de l'économie sociale ³⁷, à certains groupes d'acteurs de mobiliser des ressources rares pour entreprendre, accéder à certains biens nécessaires à la vie, acquérir certaines capacités ou certaines " capacités " ³⁸ pour créer, ou pour exercer une activité à haute valeur d'usage, sinon à haute valeur ajoutée marchande.

3. Un premier cercle concentrique de l'utilité sociale (externe)

S'y manifestent tout d'abord les effets externes [ici on s'intéressera aux externalités positives ou bénéfiques externes ³⁹] que les économistes ont pu dégager, au moins depuis A. Marshall ⁴⁰.

35 Ainsi les dix critères d'utilité sociale interne proposés par l'équipe du Centre Walras [5^{ème} partie] se situent à cet étagement. Il en va de même de la notion " d'utilité sociale interne " proposée par Guy NEYRET dans sa note du 24/10/2002.

36 Claude VIENNEY, *Socioéconomie des organisations coopératives*, Tome 1, " Formation et transformations des institutions du secteur coopératif français ", p. 63 et sq., CIEM, 1980.

37 GUESLIN A., *Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Économica, 2^{ème} édition, 1998.

38 SEN A., *L'économie est une science morale*, La Découverte, 1999.

39 Les OES peuvent aussi générer des coûts externes ou effets externes négatifs ; on leur impute souvent par exemple des effets de précarisation des emplois ou des effets de " concurrence déloyale " sur certains marchés.

40 Alfred MARSHALL donne l'exemple bucolique des abeilles qui pollinisent le verger du voisin.

La découverte de l'existence de ces effets externes ⁴¹ positifs ou négatifs a d'ailleurs quelque peu perturbé l'hypothèse d'indépendance des fonctions d'utilité individuelle, si fondamentale pour ceux qui continuent à affirmer que l'utilité collective est strictement égale à la somme des utilités individuelles.

Ainsi la plupart des effets d'impact exercés par l'activité d'une OES sur un territoire de développement ou sur un espace social de proximité pourraient s'analyser [et parfois s'évaluer à l'aide d'indicateurs de type économique] en termes d'effets externes. Les effets externes positifs étant alors assimilés à l'utilité sociale de première périphérie.

À ce niveau, on peut déjà reprendre la formulation de J. Gadrey pour qui l'utilité sociale renvoie à la production de " biens publics dont bénéficient des collectifs de non destinataires immédiats ".

4. Un deuxième cercle concentrique de l'utilité sociale (externe) relèverait de l'utilité ou du " halo sociétal "

Pour y accéder, il faut alors abandonner les lunettes courantes des économistes ⁴² et leurs indicateurs ou modes de calcul spécifiques [par exemple les méthodes coût-avantage ou coût-efficacité] et ajuster notre vision à celle des philosophes qui scrutent la profondeur du champ des valeurs ou, à tout le moins, celle des anthropologues, des sociologues ou des politologues qui s'interrogent sur les concepts et les processus de socialisation, de démocratisation ⁴³, de citoyenneté, de contrat social ⁴⁴, d'intérêt général.

En ce dernier sens, selon A. Euillet⁴⁵, " l'utilité sociale est une notion dérivée de l'intérêt général ". Mais cela ne simplifie pas pour autant notre approche du concept, car la notion d'intérêt général est par essence évolutive. Ainsi, pour G. Vedel, " il faut à tout moment préciser ses contours et faire valider par des procédures démocratiques les buts retenus comme étant d'intérêt général ". ⁴⁶

41 On appelle " effets externes " les conséquences positives ou négatives de l'activité d'un agent économique sur d'autres agents économiques, qui ne sont pas prises en compte par le système de prix ; ou encore " *les effets externes correspondent à des services rendus non rémunérés ou à des dommages causés non compensés* " [C. de BOISSIEU, *Principes de politique économique*, Economica, 1980].

42 Sauf à plaider, comme le M.A.U.S.S., *Pour une autre économie*, éditions La Découverte, 1994, ou comme Amartya SEN, pour inscrire les critères éthiques au cœur de l'analyse économique. Voir SEN Amartya, *Éthique et économie*, PUF, 1991. Cf. aussi Jacques PRADES, *L'homo oeconomicus et la déraison scientifique*, L'Harmattan, 2001.

43 Voir BORGETTO Michel et LAFORE Robert, *La République sociale, Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, PUF, 2000, notamment à propos du débat sur l'équité comme substitut de l'égalité.

44 Guy ROUSTANG, Jean-Louis LAVILLE, Bernard EME, David MOTHÉ, Bernard PERRET, *Vers un nouveau contrat social*, Desclée de Brouwer, 1996.

45 EUILLET A., " L'utilité sociale, une notion dérivée de l'intérêt général ", *Revue de Droit sanitaire et social*, 30 (2), 2002.

46 La jurisprudence du Conseil d'État se cale, pour sa part, sur quelques " principes ", comme celui de " la légalité des fins et moyens " ou sur celui " de l'opportunité ". Voir l'intervention de Patrick LOQUET aux 3^{ème} Rencontres inter-universitaires de Toulouse, janvier 2003, *L'utilité sociale de la loi. Les pratiques administratives et la jurisprudence*.

Nous avons soutenu par ailleurs⁴⁷ que la définition de l'utilité sociale ne pouvait faire l'économie d'une référence au concept même de justice sociale, ce qui nous renvoyait à nouveau à des choix politiques ou doctrinaux et non pas seulement à des choix techniques.

De même, nous avons invité les acteurs des mouvements associationnistes qui entendent fonder leur spécificité méritoire sur leur aptitude à créer de nouvelles solidarités élargies, à revisiter les grands débats sur le solidarisme de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles et plus largement les “ fondements du social ”⁴⁸.

2^{ème} hypothèse : les critères d'appartenance des OES au champ de l'économie sociale et solidaire en général, et leurs “ spécificités méritoires ” croisent nécessairement les critères de l'utilité sociale

C'est d'abord parce que ces OES adhèrent aux principes, aux valeurs et au “ système de règles ” de l'ESS et parce qu'elles les mettent en œuvre par leurs pratiques et dans leurs activités, qu'elles génèrent des utilités sociales ou bénéfiques collectifs.

Sans doute les utilités sociales ainsi créées ne sont-elles pas toutes spécifiques par rapport à celles que peuvent aussi produire des entreprises privées à finalité lucrative et tout particulièrement les entreprises ou groupes “ capitalistes ” qui relèvent du troisième étage de la “ maison braudelienne ”⁴⁹.

En effet, des quatre catégories de critères de l'utilité sociale retenus [Voir I.3. ci-dessus, p. 7] et que nous exploiterons en partie IV, trois peuvent concerner aussi des entreprises de droit commun [qu'elles relèvent du deuxième ou du troisième étage de la “ maison braudelienne ”]. Prenons quelques exemples.

Dans la première catégorie, celle des *effets de socialisation* [lien social, socialisation, insertion sociale, citoyenneté, participation, démocratie], si l'on adhère aux thèses de l'intégration ou de la socialisation par le travail, il est alors patent que ce sont d'abord les entreprises qui offrent les possibilités d'emploi les plus importantes [en volume, qualification et pérennité] qui, du même coup, offriront le plus d'opportunités d'intégration sociale, même si l'effet de socialisation n'est pas recherché ou voulu en tant que tel.

Les structures d'insertion par l'activité économique [SIAE], que nous retrouverons plus bas, ne s'y trompent pas, elles qui s'efforcent d'établir des relations professionnelles durables avec les entreprises de droit commun dans leur branche ou secteur d'activité.

En revanche, on peut faire l'hypothèse que le “ système de règles ” et d'organisation propre aux entreprises de l'économie sociale ou plus particulièrement à celles qui relèveraient de l'économie solidaire, généreront des effets de socialisation spécifiques : par exemple le principe de gestion démocratique ou plus généralement celui de l'association ou de la participation des “ parties prenantes ”, s'ils sont correctement mis en œuvre, doivent générer du lien social, de l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la citoyenneté, à la démocratie.

47 PARODI Maurice, “ Les sciences sociales peuvent-elles légitimer les spécificités méritoires des associations ? ”, in BLOCH-LAINÉ F., *Faire société*, Syros, 1999.

48 Voir DAVID Marcel, *Les fondements du social. De la III^e République à l'heure actuelle*, Anthropos Économica, 1993.

49 Voir *Économie sociale et solidaire et création d'activités en Rhône-Alpes*, Centre Walras, pp. 4 à 6, version provisoire.

Dans la deuxième catégorie, celle de la contribution au *développement durable du territoire* [ou effets externes positifs s'exerçant sur le territoire], les théories du développement local⁵⁰ n'ont pas fait de discrimination à l'encontre de telle ou telle catégorie d'entreprise ou famille d'acteurs. Ainsi, les théoriciens du "district industriel", ceux des "milieux innovateurs" ou encore ceux "de la gouvernance"⁵¹, loin de distinguer entre les bons et les mauvais acteurs, ont mis en valeur les effets de fertilisation croisés [technopoles ; chercheurs-entrepreneurs] ou d'interdépendances non marchandes qui se tissent dans le territoire et jouent dans la diffusion et l'innovation technologique⁵² ; de même ils soulignent les caractéristiques non marchandes des "districts industriels"⁵³ et les conditions de leur dynamique durable, telles que l'osmose parfaite entre la communauté locale et les entreprises, favorable au partage des valeurs et d'une culture commune ou encore "l'atmosphère industrielle" [au sens large] résultant de la formation et de l'accumulation des compétences. L'apport spécifique des OES à une dynamique de développement local devrait donc s'apprécier plutôt en terme d'aptitude particulière ou de "prédisposition à participer" au bien commun que représente un projet global de développement local. Or cette prédisposition résulte clairement là encore des finalités mêmes et du système de règles des ESS en général.

En troisième lieu, s'agissant de la catégorie de critères de l'utilité sociale liés à *l'innovation*, tous les auteurs qui ont tenté de définir les innovations des OES et de l'ESS en général, se sont référés directement ou indirectement à la typologie des innovations ou des nouvelles "combinaisons productives" de J. Schumpeter⁵⁴. C'est dire par là-même que l'utilité sociale liée au processus d'innovation [économique et(ou) sociale] ne saurait être générée exclusivement ou spécifiquement par les OES. Toutefois, sur le versant social de l'innovation, les organisations, entreprises et acteurs de l'ESS ont certainement des spécificités à faire valoir qui tiennent à nouveau à leurs finalités, à leur système de règles et à cette façon de créer, d'entreprendre... qui les caractérise.

50 Voir "Développement local. Quels modèles ? ", *Sciences Humaines*, hors série n° 8, février-mars 1995.

51 Les travaux sur la gouvernance (les modes de régulation des rapports inter-entreprises) ont été initiés par deux Américains : M. Sterper et B. Harrison. L'apport théorique de ces travaux consiste dans l'idée que les formes de gouvernance sont variées et vont au-delà des relations marchandes. La forme d'organisation inter-entreprises peut s'inscrire dans un rapport de hiérarchie ou une coopération partenariale. Cf. M. STERPER et B. HARRISON, "Flexibilité, hiérarchie et développement régional", in C. BENKO et A. LIPETZ, *Les Régions qui gagnent*, PUF, 1992.

52 Les milieux innovateurs ont été étudiés dans les années 80 par P. Aydalot. Les travaux les plus récents sont ceux de D. Maillat et J.-C. Perrin. Ils s'inspirent de la théorie évolutionniste de l'innovation. Parmi les cas étudiés : les milieux innovateurs de l'Arc Jurassien suisse où domine l'industrie horlogère. Cf. P. AYDALOT, *Milieux innovateurs en Europe*, Gremi, 1986 ; D. MAILLAT et al., "Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional", EDES, 1993.

53 Les districts industriels ont été étudiés à partir des années 1970 par des économistes italiens : Giacomo Becattini, Arnaldo Bagnasco, Carlo Triglia, Sebastiano Brusco... Leurs travaux s'articulent autour du concept défini par Alfred Marshall, et ont porté sur ses systèmes de PME d'Italie centrale (entre Rome et la plaine du Pô). Parmi leurs apports théoriques : le caractère socialement endogène du développement... Ces travaux ont été prolongés, dans les années 1980, par ceux de M.-J. Piore et C.-F. Sabel (selon lesquels le district industriel est un cas particulier du district) ; en France, par C. Courlet et B. Pecqueur et J.-P. Gilly. Cf. G. BECATTINI, "District industriel : milieu créatif", *Espaces et Sociétés*, 1991 ; A. BAGNASCO, C. TRIGLIA, "La Construction sociale du marché", *Le défi de la troisième Italie*, Cachan, éd. de l'ENS-Cachan, 1988-1993 ; M.-J. PIORE, C.-F. SABEL, *Les Chemins de la prospérité*, Hachette, 1989 ; C. COURLET et B. PECQUEUR, *Les Systèmes industrialisés en France*, 1992.

54 Dès la mise en route de l'étude-action pour le Conseil Régional PACA nous avons nous-mêmes transposé la typologie des cas de nouvelles combinaisons productives de J. Schumpeter aux innovations sociales. Cf. *Les caractères distinctifs de l'économie solidaire*, note pour les équipes d'enquête [octobre 2001].

Il nous faut donc revisiter à la fois le “ système de règles ” commun à toutes les organisations ou entreprises ou structures de l’économie sociale et solidaire et aussi discerner ce qui distinguerait spécifiquement les organisations de l’économie solidaire dans le champ commun de l’économie sociale.

II.2. Les critères d’appartenance à l’économie sociale et solidaire

On les regroupera donc en deux catégories principales : les critères d’appartenance au champ de l’économie sociale, d’une part, et les “ spécificités méritoires ” de l’économie solidaire, d’autre part.

1. Les critères d’appartenance à l’économie sociale et à son “ système de règles ”

Les entreprises, structures, organisations ou “ groupements de personnes ” de l’économie solidaire relèvent forcément, tout d’abord, du “ système de règles ” ou de “ principes ” de l’économie sociale aujourd’hui instituée avec ses structures horizontales et verticales à plusieurs niveaux et ses statuts coopératifs, mutualistes, associatifs diversifiés.

On peut rappeler ici les principes de base que l’on va retrouver dans le système de règles des entreprises de l’économie sociale.

1.1. Le principe de libre entrée, libre sortie ou de libre adhésion

Observons que si ce principe s’applique sans difficulté aux adhérents d’une association [ou de toute autre forme juridique] de l’économie solidaire, il ne se vérifie pas forcément au niveau des “ usagers ” ou des bénéficiaires. Il faudra donc apprécier le degré de contrainte plus ou moins fort qui pèse sur ceux-ci par rapport à leur participation ou leur adhésion ou leur admission au sein de la structure.

1.2. Le principe de gestion démocratique [“ un homme, une voix ”]

Il renvoie bien évidemment aux conditions de mise en œuvre du principe au niveau des pratiques des structures elles-mêmes, comme pour toute entreprise de l’économie sociale.⁵⁵

1.3. Le principe de non-lucrativité ou de lucrativité limitée

Il n’exclue pas des formes d’intéressement de certaines parties prenantes [les coopérateurs et les salariés permanents par exemple], mais il exclue l’appropriation individuelle des bénéfices, dans le cadre des associations, et des réserves accumulées en général.

⁵⁵ Voir PARODI M., “ La démocratie, un principe fondateur de la Mutualité encore porteur d’avenir ”, MUT-ÉCO, Spécial Congrès, XXXVI^e Congrès de la Mutualité : *L’éthique mutualiste*, mars 2000.

On ne soulignera jamais assez la différence radicale des logiques qui peuvent animer, à cet égard, les acteurs [ou entrepreneurs] de l'économie sociale, d'une part, et des entrepreneurs capitalistes [ceux du 3^{ème} étage de la " maison braudelienne "], d'autre part.

La logique marchande ou économique dans laquelle se trouvent non seulement les coopératives mais aussi pour une grande partie de leurs activités les mutuelles d'assurance [et même celles de santé] et enfin les " associations gestionnaires ", ne peut être confondue avec la logique lucrative du monde des entreprises " capitalistes ", c'est-à-dire de la recherche de la profitabilité optimale des capitaux investis qui s'apprécie à l'aide d'indicateurs ou de ratios très précis tels que ceux du ROE [*" return on equity "* ou retour sur capitaux propres qui mesure la rentabilité de l'argent investi par les actionnaires] ou du ROCE [*" return on capital employed "*, c'est-à-dire retour sur les immobilisations nettes et fonds de roulement]. Ce ne sont évidemment pas les indicateurs qui sont contestés ici mais le fait qu'ils constituent trop souvent les critères exclusifs de la bonne gestion et des performances finales des grandes entreprises capitalistes. Cela est tellement vrai que, du côté des experts de la gestion capitaliste eux-mêmes, des critiques ou des réserves se font entendre. Ainsi la Fondation Mc Kinsey a pu récompenser un professeur de la London Business School, Aris de Geus, qui dénonçait la gestion exclusivement orientée vers l'actionnaire ⁵⁶.

Depuis la faillite d'ENRON et autres grandes agences internationales d'analyse et notation financière, on semble redécouvrir les mérites des agences de notation sociale. Mais, là encore, c'est bien dans le cadre de l'économie sociale qu'a été forgée la notation sociale des entreprises et notamment à l'occasion de l'expérimentation du bilan sociétal par le CJDES.

Cette seule règle d'acapitalisme ou de lucrativité limitée peut être à l'origine de la création d'activités économiques et des utilités individuelles et collectives qui en découlent, dans les jachères de l'économie marchande à finalité lucrative [segments de marché peu rentables ou demande non solvable ou peu solvable].

Mais l'intervention et les " mérites " des OES vont bien au-delà d'un rôle secondaire par rapport aux positions ou créneaux occupés par l'économie marchande ou par les pouvoirs publics ; comme le souligne Henri Noguès ⁵⁷, " leur action tend plus fondamentalement à révéler un besoin, à susciter une demande qui n'allait pas de soi et à construire une offre adaptée ".

1.4. Le principe de double qualité ou de " double rapport de sociétariat et d'activité "

Ce principe [on adhère à une association, à une coopérative ou à une mutuelle pour participer à ses activités et, réciproquement, on ne peut participer à ses activités qu'en accédant à la qualité d'associé ou de sociétaire] positionne l'adhérent-acteur de l'économie sociale et solidaire au sein de son organisation, de manière spécifique par rapport à l'actionnaire d'une entreprise capitaliste : le premier est intrinsèquement co-opérateur de son entreprise associative [ou coopérative ou mutualiste] ; le second peut se contenter d'être

⁵⁶ Laure BELOT, " Une étude conteste l'excessive priorité accordée à la valorisation financière ", *Le monde*, 1^{er} février 1998. Voir également Martine ORANGE et Enguérand RENAULT, " Les patrons français se sont convertis aux exigences des actionnaires ", *Le monde*, 23 avril 1998.

⁵⁷ Version provisoire du rapport de recherche.

un actionnaire rentier [sa participation se réduit alors à l'encaissement des dividendes ou des plus-values boursières et éventuellement, pour le petit actionnaire, à exercer son droit de vote au prorata du capital détenu].

Là encore, si ce principe s'applique normalement au niveau des sociétaires ou adhérents de la structure qui sont inévitablement impliqués dans l'activité de l'association, notamment par l'exercice d'un bénévolat, il reste à vérifier au niveau des " usagers " quelle est la forme de leur " association " au fonctionnement ou à la vie de la structure.

1.5. L'éducation coopérative des membres et le principe d'inter-coopération

Elle conditionne en grande partie la mise en œuvre et la mise en interaction des quatre premiers principes et en particulier du principe de la double qualité. Ces deux derniers principes fondateurs du modèle des " Équitables pionniers de Rochdale " avaient déjà été exhumés par l'ACI [Alliance coopérative internationale] à l'occasion de l'élaboration de la Charte de 1961 ; ils ont été remis à l'ordre du jour des réunions et de programmes d'action des grandes organisations fédératives de l'économie sociale instituée [CNLAMCA, puis CEGES, GRCMA et CRES...], à partir des années 1980, dans la phase de réinstitutionnalisation de l'économie sociale.

2. Les spécificités méritoires de l'économie solidaire

2.1. Le critère de l'hybridation des ressources de l'économie marchande, de l'économie non marchande et de l'économie non monétaire

Pour créer et développer ses projets au bénéfice de ses membres et de ses usagers, l'économie solidaire doit d'abord mettre en jeu ses propres ressources, celles de l'auto-production et de la réciprocité [échanges non monétaires, dons, bénévolat]. En second lieu, elle doit mobiliser des ressources monétaires provenant, d'une part, des administrations qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques [par voie de subventions ou de conventions...], d'autre part, du marché [vente des produits ou services].

À la différence de J.-L. Laville et de l'équipe du CRIDA ⁵⁸, certains auteurs considèrent que ce critère n'est pas essentiel pour caractériser l'économie solidaire.

On maintiendra ici que c'est bien un des critères distinctifs principaux de " la nouvelle économie sociale " qui s'est définie d'abord, dès les premières formulations ⁵⁹, par rapport à la " nouvelle question sociale de l'exclusion " [ou de la " nouvelle pauvreté ", ou encore de la " désaffiliation " selon R. Castel ⁶⁰] et par une mise en question de l'État-providence et des stratégies et formes de la solidarité institutionnelle. L'économie solidaire visait donc bien à instaurer une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes et groupes les plus menacés.

58 Cf. notamment (sous la direction de) LAVILLE J.-L., *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, 1994.

59 Cf. travaux de J.-L. LAVILLE et du CRIDA.

60 Cf. (sous la direction de) Maurice PARODI, et Philippe LANGEVIN, Jean-Pierre OPPENHEIM, Nadine RICHEZ-BATTESTI, *La question sociale en France depuis 1945*, A. Colin, 2000.

Cette vision stratégique s'est fondée sur quelques grandes hypothèses ou principes majeurs :

- La puissance d'intégration sociale que représente la solidarité ou encore la dynamique de socialisation engendrée par " l'impulsion réciprocaire ".
- L'implication des usagers dans la construction conjointe d'une demande et d'une offre de services qui leur sont destinés, au sein " d'espaces publics de proximité ".
- La nécessaire hybridation des trois formes d'économie. Dans le triangle de " l'idéal type des services solidaires " tracé par Laville, le " pôle public " est aussi essentiel que le " pôle réciprocaire ". Ce dernier ne peut se passer de la mise en œuvre de la " solidarité organique " par l'État ni de " l'établissement de conventions d'objectifs avec les institutions publiques et parapubliques ". En effet, le modèle de l'économie solidaire parie délibérément sur un État nouveau inspiré par un principe de solidarité active. Par contre, le modèle " classique " de l'économie sociale ou le projet coopératif s'est d'abord vécu et bâti, tout au long du XIX^e siècle, dans le courant du socialisme associatif, comme un projet autonome à la fois vis-à-vis de l'État et vis-à-vis de l'économie [entendons " les dures lois de l'économie manchesterienne " ⁶¹] et de ses " patrons ".

Béluze, dans son *Appel aux démocrates* [1868], avait très simplement proclamé cette volonté d'autonomie :

" Qu'est-ce en effet que le système coopératif ? C'est l'alliance du principe libéral avec le principe de solidarité. C'est l'initiative individuelle renforcée par la puissance de la collectivité. Les travailleurs repoussent l'intervention de l'État. À vrai dire, ils ne veulent d'aucun patronage ; ils veulent améliorer eux-mêmes, par leurs propres efforts, leur situation ; mais se sentant faibles dans leur isolement, ils se groupent, ils s'associent pour le crédit, pour la consommation, pour la production, pour l'assistance mutuelle. Ils ne demandent au pouvoir qu'une seule chose : la suppression des entraves qui les gênent ; rien de plus ; rien de moins. "

De même, le projet de *République Coopérative* de Charles Gide ⁶² est " un véritable programme de transformation sociale ", ou encore un " système social ", pour reprendre ses propres expressions, qui proclame l'autonomie et la souveraineté des " organisations de consommateurs ". Habermas pourrait y reconnaître sa société civile et son juste positionnement dans la trichotomie économie/État/société civile.

Certes, avec l'impulsion donnée par le ministre de l'Agriculture, Méline, à la fin du XIX^e siècle, au développement des coopératives agricoles, l'indépendance du mouvement coopératif sera quelque peu compromise. *A fortiori*, après la deuxième guerre mondiale, l'implication très forte des grands mouvements associatifs dans les politiques publiques [celles d'action sociale et d'éducation populaire notamment], a éloigné le modèle de l'économie sociale du projet initial, au moins sous le rapport de son autonomie vis-à-vis de l'État.

61 Cf. Jean BÉNET, " 1848 ", in " Traditions socialistes françaises ", *Les Cahiers du Rhône*, éditions la Braconnière, Neufchâtel, octobre 1944.

62 Voir Marc PÉNIN, *Charles Gide 1847-1972, L'esprit critique*, L'Harmattan, Comité pour l'édition des œuvres de Charles Gide, 1997.

Il reste qu'aujourd'hui, l'ensemble des mouvements coopératifs et de la mutualité continue à affirmer et revendiquer cette autonomie vis-à-vis de l'État, notamment sur le plan des ressources financières.

2.2. Le critère de la mutualisation des besoins ou de construction collective de la demande

Pour les structures de l'économie solidaire, il s'agit de répondre solidairement à l'attente de leurs membres et de leurs usagers. Mais cette " attente " [ou ce besoin] n'est généralement pas donnée ou pas clairement " révélée ". La première démarche ou la première étape de l'initiative consiste donc à révéler ce besoin en rassemblant des personnes qui se trouvent demandeurs d'un bien [ou service] pour lequel il n'existe pas de réponse individuelle appropriée [ni de la part de l'État ou des collectivités publiques, ni de la part du marché]. Il s'agit donc bien, dans un premier temps, de construire une demande collective à partir des besoins individuels " latents ", ne pouvant s'exprimer directement sur le marché ou ne pouvant être pris en charge par les pouvoirs publics.

On peut considérer que cette construction collective de la demande constitue la " spécificité méritoire " la plus caractéristique de l'économie solidaire et, du même coup, l'une des composantes spécifiques de l'utilité sociale générée par les entreprises sociales qui en respectent le " système de règles " et les principes.

À l'opposé, les stratégies, les énergies et les finalités des entreprises de capitaux à finalités strictement lucratives sont intrinsèquement centrées sur la satisfaction des besoins individuels révélés⁶³ ou, comme l'a bien montré J.K. Galbraith⁶⁴, des besoins individuels suscités selon le modèle de la " filière inversée ".

2.3. Le critère de la mutualisation du risque et des compétences pour construire une offre collective en regard de la demande collective préalablement ou parallèlement élaborée

La construction collective de l'offre, avec la participation dynamique [dans le temps] des usagers, constitue pour sa part une garantie de son utilité collective, dans la mesure où elle permet un ajustement évolutif de l'offre à la demande, c'est-à-dire au besoin.

Ce critère implique, d'une part, une mutualisation des moyens et une organisation de type coopératif [c'est-à-dire une mutualisation des compétences et une manière d'entreprendre relevant des principes de l'économie sociale] et, d'autre part, des modalités d'association ou de participation des usagers eux-mêmes à l'élaboration de l'offre ou à la production du service.

63 Voir la note de Guy NEYRET sur l'utilité sociale des OES du 29 octobre 2002.

64 Pour GALBRAITH, en effet, la technostructure de très grandes firmes va s'efforcer de réduire le risque des investissements lourds à moyen et long terme en suscitant le besoin du consommateur final [par la publicité, la communication...]. On inverse alors le modèle classique de la souveraineté des consommateurs [c'est la demande qui détermine l'offre] au profit de la " filière inversée " : c'est désormais l'offre programmée des grandes entreprises oligopolistiques qui conditionne et profile la demande. Voir GALBRAITH, *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971.

Il renvoie donc aux modalités d'association de toutes les parties prenantes [“ *stakeholders* ”] de l'entreprise solidaire, c'est-à-dire du “ groupement [volontaire] de personnes ” qui la caractérise.

Il renvoie tout particulièrement au statut de “ l'utilisateur ” dans la structure, car c'est bien lui qui ratifie ou pas la valeur d'usage du bien ou service créé à son intention, ou encore qui confirme la part d'utilité individuelle contenue dans l'utilité sociale.

2.4. L'accompagnement personnalisé

F. Bloch Lainé avait déjà pointé ce critère parmi les quatre critères retenus pour caractériser les “ spécificités méritoires ” des associations oeuvrant dans le champ des associations de service social⁶⁵. Sans doute, là encore, des entreprises à finalité lucrative qui se sont engagées dès les années 1980 dans les politiques d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés et plus particulièrement des jeunes, ont mis en place [ou ont dû mettre en place] des dispositifs d'accompagnement ou de “ suivi social ”⁶⁶ et de suivi professionnel par le tutorat notamment⁶⁷. Dans la plupart des cas, la fonction d'accompagnement personnalisé [du “ suivi social ” proprement dit] a été externalisée ou assumée par les structures associatives liées aux dispositifs publics d'insertion ou par des associations de Service Social du Travail extérieures à l'entreprise.

Des cinq enjeux distingués par l'équipe du Centre Walras⁶⁸ à propos des initiatives d'accompagnement à la création d'activités, quatre nous paraissent concerner l'ensemble des champs dans lesquels se manifestent les initiatives et les activités d'économie solidaire que nous avons pu nous-même étudier.

Ces quatre enjeux [hormis celui des modalités de financement qui est spécifique à la création d'activités] sont :

- *l'enjeu des prestations d'accompagnement* qui concerne essentiellement “ *la recherche de l'égalité des capacités* ”,
- *l'enjeu de la constitution “ d'espaces publics de proximité ”* que nous avons développé ci-dessus [pp. 13 à 15] à propos de l'enjeu de la traduction ou de la justification,
- *l'enjeu du mode de gouvernance*,
- enfin, *l'enjeu de la professionnalisation*.

65 Cf. BLOCH LAINÉ F, “ Identifier les associations de service social ”, *RECMA* (Revue des études coopératives, mutualistes et associations), n° 231, 1^{er} trimestre 1994, et PARODI M, “ Les sciences sociales peuvent-elles légitimer les "spécificités méritoires" des associations ? ”, in *Faire Société, Les associations au cœur du social*, UNIOPSS, Syros, 1999.

66 Cet accompagnement social personnalisé a pu être assuré notamment par le Service Social du Travail [SST] là où il existait. Cf. *Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social*, “ Entreprises et Travail social ”, sous la présidence de M. PARODI, février 1996 [219 p.].

67 Collège Coopératif PAM, “ Tutorat et alternance, Méthodes et outils (France, Espagne, Italie) ”, Union Européenne, Programmes Euroform et Force, 1993-1995.

68 Cf. Rapport provisoire, pp. 69 et sq.

Ces quatre enjeux, en effet, ne sont pas spécifiques à l'accompagnement de la création d'activité. On les retrouve tous, à des degrés divers, dans les dix champs d'activité retenus dans notre recherche :

- non seulement ceux de la *création d'activité*, des *services de proximité* et des *finances solidaires* qui recoupent directement le champ d'investigation de l'équipe de Rhône-Alpes,
- mais aussi ceux du *commerce équitable* [notamment sur les enjeux de professionnalisation, d'espaces publics de proximité et de gouvernance], de *l'auto-production " accompagnée "* [notamment sur les enjeux d'espaces publics de proximité et de recherche d'une égalité des " capacités "], des *échanges non monétaires* [à peu près sur les mêmes enjeux que l'autoproduction], de *la culture* [notamment sur les enjeux d'égalité des " capacités " ⁶⁹, de professionnalisation et d'espaces publics de proximité], de *la lutte contre les exclusions* [sur les quatre enjeux], de *l'insertion par l'activité économique* [sur les quatre enjeux], enfin du *développement local* [sur les quatre enjeux].

Avec le critère de l'accompagnement personnalisé des adhérents-usagers ou des usagers des initiatives et activités d'économie solidaire, on tient sans doute le critère distinctif le plus caractéristique des OES au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire. Les deux enjeux les plus transversaux aux divers champs d'activités nous paraissent être la construction d'espaces publics de proximité, c'est-à-dire de cet espace public vécu de premier niveau distingué ci-dessus [pp. 10 à 14], avec Bernard Eme, et la recherche de l'égalité des " capacités " empruntée à Amartya Sen.

En paraphrasant légèrement la citation empruntée à l'équipe du Centre Walras, on pourrait donc dire ⁷⁰ :

" Il ne s'agit pas en effet simplement de distribuer des crédits *et des aides*, et ainsi de pallier l'insuffisance de l'offre bancaire (ou du " creux bancaire ", *ou de tout autre organisme d'appui*), mais aussi de s'assurer pour les personnes concernées qu'elles utiliseront efficacement le financement *et les moyens* qui leur *sont* alloués. Par conséquent, l'activité, dans laquelle s'engagent les personnes en difficulté économique et sociale, relève bien d'une question de moyens, c'est-à-dire de besoin de financement *ou d'appui technique*, préalable pour entreprendre le projet, mais aussi, de capacité à transformer ces moyens en " libertés réelles " au sens d'A. Sen ⁷¹, à savoir de concrétiser effectivement et de réussir la création d'activité *ou leur projet personnel*. Il est donc supposé qu'il existe des différences entre les personnes dans leur capacité à convertir leurs ressources aux fins qu'elles se sont données a priori, différences que l'on expliquera ici essentiellement par les situation d'exclusion économique et sociale dans lesquelles se trouvent les créateurs *ou les personnes en recherche d'une utilité sociale*. "

Relier aussi étroitement l'accompagnement personnalisé, en tant que critère d'appartenance à l'économie solidaire, à l'enjeu d'une plus grande égalité des " capacités ", c'est se référer à nouveau aux critères de socialisation [du lien social, du " faire société "...] de l'utilité sociale.

69 On précisera plus bas le concept de démocratisation de la culture par rapport à celui de la démocratie culturelle qui renvoient à deux critères de l'utilité sociale dans ce domaine.

70 Les modifications apportées par nous et visant à une généralisation du texte d'origine sont en italique.

71 A. SEN, 2000 (1999), op. cit., p. 13.

Le critère de l'accompagnement peut aussi nous amener à revisiter la théorie de la désaffiliation de Robert Castel que l'on peut schématiser comme suit :

“ La désaffiliation ” selon R. CASTEL ou un mode particulier de dissociation du lien social ⁷²

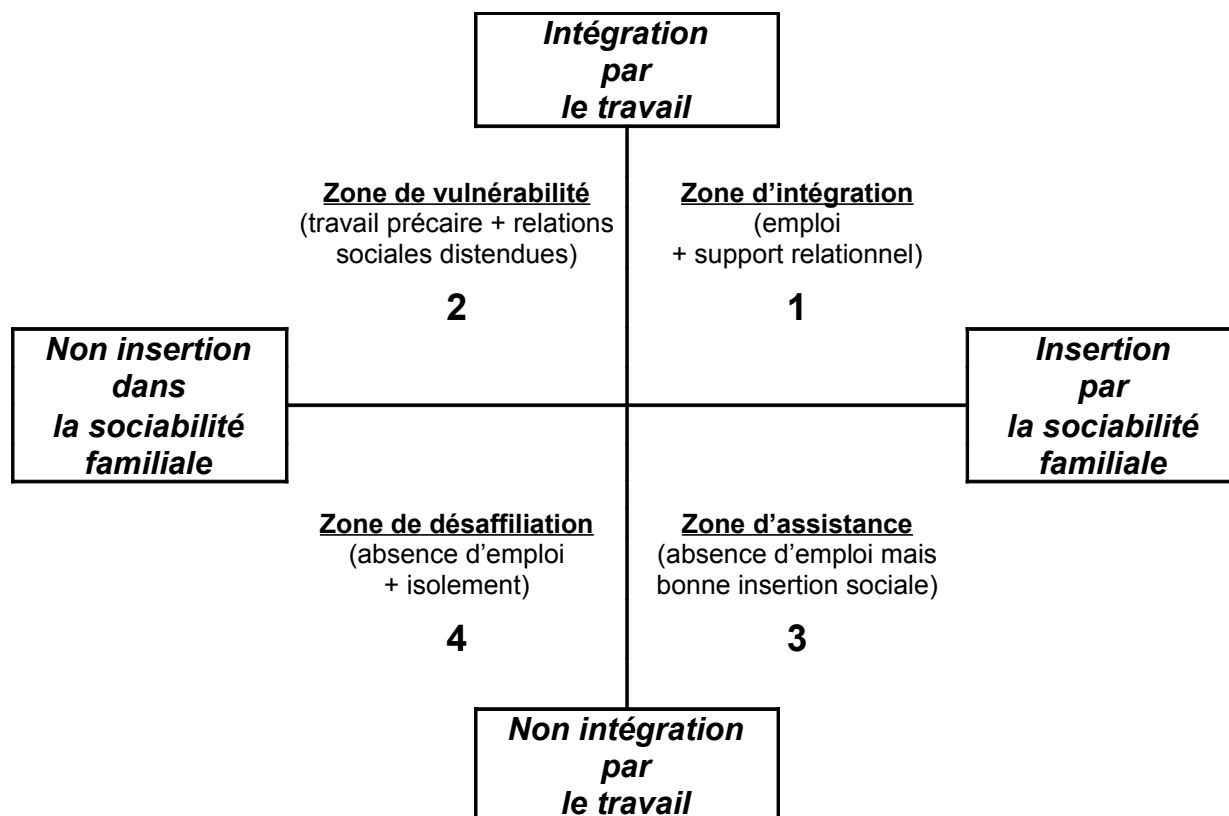


Schéma d'après R. CASTEL.

Voici le commentaire donné par J.-L. Laville ⁷³ de cette dynamique de désaffiliation ou de “ vulnérabilité relationnelle ” :

“ Castel ⁷⁴ avance même l'hypothèse d'une " vulnérabilité relationnelle ", en distinguant une double forme de fragilisation de l'individu : celle qui correspond à la non-insertion ou à la désinsertion professionnelle, et celle que traduit la perte ou l'absence de sociabilité et de support en provenance de la famille. Il propose également un concept pour qualifier ce processus : " la désaffiliation, un mode particulier de dissociation du lien social ". À l'aide de ces axes : un axe d'intégration/non-intégration par le travail, et un axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité socio-familiale, Castel distingue quatre zones : la " zone d'intégration " où se conjuguent emploi permanent et supports relationnels ; la " zone de vulnérabilité " qui associe précarité du travail et fragilité des relations sociales ; la " zone

⁷² Robert CASTEL, “ De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle ”, in *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Sous la direction de J. DONZELOT, Paris, Éditions Esprit, 1991.

⁷³ J.-L. LAVILLE, op. cit., pp. 239-240.

⁷⁴ Robert CASTEL, op. cit., 1991.

d'assistance ", caractérisée par une absence d'emploi souvent liée à une impossibilité de travailler et une bonne insertion sociale ; et enfin la " zone de désaffiliation " où se conjuguent l'absence d'emploi et l'isolement. Dans ce modèle, il considère la fragilité des couples, la réduction de la taille des familles et la complexité relationnelle des nouvelles unions, comme des indicateurs de la force désaffiliatrice des comportements sociaux contemporains. Déchaux ⁷⁵ va dans le même sens lorsqu'il propose de " montrer que de nouvelles formes de pauvreté apparaissent et résultent de la fragilisation du tissu social, alors que la pauvreté traditionnelle, qui s'enracine et se reproduit aux marges de la société, s'atténue ". Parmi ces nouvelles formes de pauvreté, on trouve les familles monoparentales, qui sont sur-représentées parmi les ménages pauvres ⁷⁶. ”

En se référant à l'analyse de la désaffiliation de Castel et donc à ce mode particulier de dissociation du lien social, on peut mieux comprendre le rôle clé de l'accompagnement personnalisé dans toutes les initiatives solidaires visant d'abord à préserver ou rétablir le lien social, condition première d'une plus grande égalité des capacités et des chances.

En résumé, le " système de règles " [commun à l'ensemble de l'économie sociale et solidaire], les principes et les finalités affichées par les OES traduisent expressément leur volonté de générer de l'utilité sociale externe, en sus de l'utilité sociale interne qui découle normalement de leur activité.

C'est là une différence fondamentale avec des entreprises de droit commun à finalité lucrative pour lesquelles l'utilité sociale externe éventuellement générée par l'activité productive directe de la firme est assimilable à un " sous-produit " ou " produit fatal " non directement recherché ou voulu, comme dans le cas des OES.

Si leurs pratiques sont en conformité avec le système de règles et le projet proclamé, on a toute chance de trouver en bout de compte et en bout d'enquête les traces ou manifestations de cette utilité sociale.

Il convient donc de vérifier d'abord le degré d'adéquation entre pratiques et règles-principes-finalités.

75 J.-H. DÉCHAUX, " Des relations de parenté inédites ", *Esprit*, juillet-août 1990 ; et " Les échanges économiques au sein de la parentèle ", *Sociologie du travail*, n° 1, 1990.

76 Centre d'études des revenus et des coûts, *Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité*, Paris, La Documentation française, n° 85, 1987.

III. L'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire ou l'ajustement des pratiques aux spécificités méritoires des organisations de l'économie solidaire

Il faut rappeler ici que le choix initial des champs d'activité et des structures associatives retenues pour l'étude monographique résultait de la demande même du Conseil Régional, le premier commanditaire.

Celui-ci, pour affiner sa politique de soutien et de développement des initiatives solidaires en PACA, entendait prendre appui sur des acteurs déjà à l'œuvre et, par conséquent, s'inscrire dans les dynamiques micro-territoriales animées par eux.

Les fondateurs, les porteurs ou plus généralement les acteurs de ces initiatives solidaires ou de ces dynamiques territoriales qui ont été la cible privilégiée de l'enquête n'étaient donc pas forcément [ou statistiquement parlant] les plus représentatifs de leur champ d'activité respectif. En revanche, ils avaient toutes les raisons de se qualifier selon les critères de l'économie sociale et plus particulièrement ceux de l'économie solidaire revisités en II.

L'intérêt principal de la partie que nous abordons ici, n'est donc pas de vérifier si les initiatives solidaires ou les structures associatives retenues relèvent ou pas de ces critères, mais il porte sur le degré d'adéquation des pratiques aux principes et aux spécificités les plus méritoires ou les plus fondamentales de l'économie sociale et solidaire distingués ci-dessus.

On centrera donc la vérification ou la justification sur les points les plus délicats ou les plus problématiques.

Quels sont donc ces points ? Procédons par élimination...

III.1. Au niveau du “ système de règles ” de l'économie sociale

Des cinq principes qui caractérisent l'économie sociale dans son ensemble, on ne retiendra ici que le *principe de gestion démocratique* comme celui qui est susceptible de présenter les difficultés de mise en œuvre les plus grandes. C'est celui qui va croiser notamment toutes les questions que l'on doit se poser au sujet des modalités concrètes d'association des “ parties prenantes ” à la gouvernance [système d'organisation du pouvoir dans l'étagement ou l'articulation des diverses fonctions de l'OES], et à l'action⁷⁷ interne et externe de la structure.

Sous ce rapport [gestion démocratique], trois catégories de parties prenantes nous intéressent particulièrement : les adhérents bien sûr, mais aussi les salariés dans les structures les plus professionnalisées, et les usagers non adhérents [non “ sociétaires ”].

⁷⁷ On préfère utiliser ici la notion “ d'action ”, plus large que celle “ d'activité ” trop directement liée à l'activité technique ou professionnelle.

Les quatre autres principes ne seront évoqués qu'incidemment dans la mesure où l'adéquation des pratiques aux principes ou règles est *a priori* garantie par la composition même de l'échantillon, au moins au niveau du respect des règles formelles [réglementaires]. Ainsi en est-il du *principe de libre adhésion*, au moins pour les membres "sociétaires" ; de même pour le *principe de non-lucrativité*⁷⁸ ; le *principe de double qualité ou de double rapport de sociétariat et d'activité* ; enfin s'agissant des *principes d'éducation coopérative des membres et d'intercoopération* qui recoupent directement certaines utilités sociales systématiquement recherchées par les OES, on les retrouvera inévitablement dans la dernière partie.

1. Le principe de gestion démocratique : sa mise en œuvre

La mise en œuvre du principe de gestion démocratique peut être évaluée sur deux plans : en premier lieu, du point de vue purement formel du respect de la règle qui caractérise le système décisionnel propre aux organisations de l'économie sociale [coopératives, mutuelles, associations]⁷⁹ ; en second lieu, sur le plan des modalités de participation des "parties prenantes" des "groupements de personnes" qui constituent les organisations collectives de l'ESS, aux activités, à la vie et au projet de "l'association"⁸⁰.

Cette question a été abordée par deux aspects ou biais de l'enquête et du questionnaire : par les questions relatives au mode de fonctionnement associatif courant et en second lieu par un questionnement plus poussé portant sur le mode de gouvernance et les niveaux de participation des diverses parties prenantes aux divers types de fonction d'administration et de gouvernance ; on verra à ce sujet, dans le tableau analytique ci-joint ["Le système des acteurs en interne"], que l'on y distinguait classiquement trois types de fonctions : stratégiques, administratives et exécutives.

Les données recueillies à la fois de l'enquête [dépouillement du questionnaire] et de l'interview qui l'a toujours accompagnée ou complétée, ainsi que d'autres sources écrites ou orales [notamment des rapports annuels d'activité et d'audit concernant plusieurs structures de l'échantillon], permettent sans hésitation de vérifier la bonne adéquation formelle de toutes les OES étudiées entre les pratiques d'administration et de décision et le principe de gestion démocratique appliqué ici à des associations.

En d'autres termes, toutes les OES étudiées ont largement renseigné les six cases du quadrant nord-ouest du tableau ci-joint [au croisement des dirigeants élus, des managers salariés et des adhérents ou sociétaires bénévoles (en ligne) et des deux premières colonnes : fonctions stratégiques et fonctions administratives].

78 Nonobstant les premières chicaneries de l'Administration des Impôts, dans tel ou tel département, concernant l'application des circulaires de 1998 (1999), notamment en direction de certaines SIAE ou de certains SEL.

79 Redisons une nouvelle fois que le principe "un homme, une voix" est tout de même radicalement distinct de celui qui prévaut légalement dans les sociétés de capitaux.

80 Le mot "association" est pris ici dans son sens générique ; il s'applique donc aux diverses formes institutionnelles de l'ESS.

Le système des acteurs en interne ou “ parties prenantes ”

(développement du II de la grille commune)

Acteurs ou parties prenantes	Fonctions	Fonctions stratégiques conception, orientation du projet	Fonction administrative Gestion, administration générale	Fonction d'exécution ou mise en œuvre des actions	Comité de pilotage des acteurs
Dirigeants élus	Via le Conseil d'Administration, le Bureau ou groupe décisionnel autre	Conseil d'Administration, Bureau			Comité de pilotage ... avec partenaires
Managers salariés (directeur, secrétaire général ...)	Via le Conseil d'Administration, le Bureau ou groupe décisionnel autre	Modalités participation à instances	Organisation et management des activités		Participation à...
Adhérents Bénévoles	Modalités d'association (ou d'information) aux choix stratégiques (finalités du projet)	Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, autres instances	comité d'organisation et de suivi, participation directe aux activités		Participation éventuelle à...
Salariés (non managers)	Consultation sur choix stratégiques ?	Modalités participation éventuelle aux instances (délégués...)	Modèle d'organisation du travail (décentralisation, autonomie, ... ?)		---
“ Usagers ” directs ou “ Bénéficiaires ”	Consultation ? Information ?	Information ?	participation bénévole ? autres formes d'association		Consultation, association au suivi
“ Usagers ” indirects ou commanditaires (publics, privés)	Consultation ? Information ? Échanges	information, communication, rapports d'activités, etc.	----		Comité de pilotage, d'évaluation...
Autres					

La répartition statutaire des compétences et des pouvoirs entre Assemblée générale et Conseil d'administration [là où doit se manifester le principe “ un homme, une voix ”] et au niveau du bureau, de la présidence et de la direction [là où elle existe], est bien formellement respectée, ce que confirment les rapports d'évaluation externe et les rapports d'audit réalisés pour certaines structures.

Cependant, il faut distinguer ici deux types de situations auxquelles sont confrontées les structures étudiées et qui entraînent des conséquences repérables sur les modalités de mise en œuvre du principe de gestion démocratique : les associations qui par leur champ d'activité principal sont directement associées et parfois subordonnées aux politiques publiques territorialisées et celles qui par leur objet et leur projet échappent plus facilement à cette subordination étroite et au risque d'instrumentalisation et de contrôle direct qui en découle.

Dans la première catégorie, on rangera sans hésitation les champs d'activité de *l'insertion par l'activité économique*, de *l'aide à la création d'activités*, et celui *des services de proximité* qui n'est souvent qu'un champ d'application de l'activité précédente.

À l'opposé, on peut mettre dans une catégorie relativement homogène par rapport au degré d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, *le commerce équitable*, *l'auto-production accompagnée*, *les échanges non monétaires*, *le développement local solidaire*.

Entre ces deux catégories ou à côté, on peut ranger les associations ou structures retenues ici comme illustratives de l'implication des mouvements de l'économie solidaire dans deux autres champs d'activité : celui de *la lutte contre les exclusions*⁸¹ et celui de *la culture*⁸².

Quelles sont les principales observations que l'on peut tirer de l'analyse de nos cas, au sujet de la mise en pratique du principe de gestion démocratique, et en fonction du premier classement sommaire opéré à cet effet ?

1.1. Dans la première catégorie, un respect prioritaire des règles statutaires du fonctionnement associatif

Au niveau du respect formel du “ système de règles ” et tout particulièrement du principe de gestion démocratique, on doit relever la très grande attention portée par les responsables élus et les gestionnaires des structures associatives de la première catégorie au respect scrupuleux de la lettre de la réglementation et du fonctionnement statutaire des instances associatives. Ceci se vérifie notamment par la régularité de la tenue des assemblées générales, des conseils d'administration ; de la tenue des registres et procès-verbaux y afférents ; de la transparence des comptes [notamment lorsque la sectorisation comptable s'impose à eux, de même que la tenue d'une comptabilité analytique] ; de la délégation de

81 Ce premier cas distinct tient à la nature de l'association *Voisins, Citoyens en Méditerranée* qui regroupe une soixantaine d'adhérents militants et environ deux cents sympathisants et qui anime une centaine d'initiatives solidaires en région PACA et en région Languedoc-Roussillon. Ce mouvement est en effet très soucieux d'affirmer et de préserver son autonomie et sa liberté de manœuvre par rapport aux contraintes institutionnelles des politiques publiques, tout en faisant largement appel aux ressources des collectivités publiques.

82 Le cas des activités culturelles qui ont été étudiées ici est encore relativement distinct. Les structures associatives sont très dépendantes des financements publics mais ceux-ci ne sont pas directement liés aux dispositifs des politiques publiques de lutte contre le chômage, la pauvreté, l'exclusion ou de l'action sociale en général, mais à l'action culturelle proprement dite.

pouvoir et de signature par le président et le trésorier au directeur ou à un délégué, etc.

Cela ne signifie pas pour autant que les règles formelles ne sont pas respectées dans les deux autres catégories distinguées ci-dessus. Mais, moins soumis à la pression des contrôles formels et aux exigences des commanditaires publics, les responsables des structures associatives de ces deux dernières catégories vont déplacer la question de la démocratie et de la participation citoyenne ou de la participation associative à d'autres niveaux que celui du fonctionnement associatif proprement dit. La question qui se posera alors sera celle des liens et des inter-relations entre les instances formelles et les autres espaces publics de proximité créés en interne ou en limite de l'interne et de l'externe [voir ci-après l'exemple de l'association *Voisins Citoyens en Méditerranée*].

À l'inverse, cette première observation ne signifie pas que les responsables et dirigeants des associations très directement dépendantes de la commande publique se désintéressent de l'esprit du principe de gestion démocratique ; mais la priorité est bien dans le respect scrupuleux de la lettre. De plus, le degré de professionnalisation élevé de ce premier type de structures associatives va induire inévitablement un type de gestion et de gouvernance plus "technocratique" dans lequel ceux qui ont les capacités techniques, gestionnaires et managériales vont occuper une place centrale dans le système décisionnel et jouer ainsi les premiers rôles dans les choix stratégiques.

1.2. Le rôle prééminent du directeur ou(et) du " tandem " directeur-président (ou directeur-bureau) dans les associations les plus professionnalisées

La professionnalisation forte des SIAE et de leur personnel permanent de direction et d'encadrement se traduit par le rôle prééminent du directeur qui est assez souvent le fondateur de la structure, et ceci non seulement dans des fonctions de gestion, d'administration générale, d'animation et d'exécution [mise en œuvre des actions], mais encore dans des fonctions stratégiques qui relèvent d'abord, en principe, du conseil d'administration et du bureau. C'est une tendance que l'on a pu vérifier, par ailleurs, dans la plupart des associations gestionnaires ou entreprises associatives, notamment dans le secteur social et sanitaire ou dans celui de l'éducation populaire ou de la formation. Si le conseil d'administration est réuni au moins deux fois par an, et à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, c'est essentiellement au niveau d'un bureau resserré [6 à 8 membres] que sont prises les principales décisions sur proposition du directeur qui va s'appuyer dans toute la mesure du possible sur son Président [la disponibilité de ce dernier étant le facteur clé du bon étayage de l'autorité et de la légitimité du directeur]. Dans certaines structures, les décisions d'ordre stratégique peuvent aussi être préparées par l'équipe directionnelle [le directeur et les cadres salariés] lors de réunions régulièrement programmées. C'est alors le modèle de management participatif qui se développe avec une forte implication de l'équipe de salariés.

Dans le secteur de l'appui à la création d'activités, on peut observer les mêmes tendances :

- le rôle central du directeur, au sein de la structure associative MSD, ou de gérant au sein de la SCOP PLACE, pour les deux premiers niveaux de fonction [stratégique et administrative ou gestionnaire] ;
- le développement d'un modèle de management participatif impliquant fortement les salariés permanents et plus particulièrement l'encadrement ou les chefs de projets..

Dans l'encart ci-après, on trouvera une brève présentation du fonctionnement interne et du système de gouvernance de ces deux structures d'appui à la création.

Deux structures d'appui à la création d'activités : deux modèles de gouvernance et de management participatif

La *SCOP PLACE* comprend les trois salariés fondateurs et un associé extérieur : Garrigue, société de capital risque. Facteur déterminant de la dynamique coopérative, la démocratie s'applique dans le cadre de l'assemblée générale des associés où les votes se font sur la base " une personne = une voix ", quel que soit le montant du capital détenu et sa position hiérarchique. Le dirigeant de la SCOP est élu par les associés salariés pour ses qualités d'animateur et ses compétences. Dans ce mode de fonctionnement, la *SCOP PLACE* a choisi la voie de la convivialité, du management participatif, de la transparence, notamment financière, avec une véritable communication interne. La responsabilité y est partagée. Un coordinateur est nommé pour chaque action, les autres étant personnes ressources, et réciproquement. Par conséquent, chaque salarié, de par son statut d'associé et de coordinateur, assume l'ensemble des fonctions [stratégiques via l'assemblée générale, administratives notamment pour l'administration générale des projets, exécutives pour mener à bien les actions]. Par ailleurs, ont été instaurés différents temps de rencontres autres que celui de l'Assemblée Générale, qui reste l'instance formelle. Ils se retrouvent lors d'un séminaire annuel pour dresser le bilan de l'année écoulée et tracer les orientations pour l'année à venir. Tous les trimestres un temps de bilan est prévu pour s'accorder sur la cohérence entre aspirations personnelles et projet commun d'entreprise. Enfin, toutes les deux semaines, les coopérateurs se réunissent pour faire le point.

L'association PLACE, créée depuis une dizaine de mois seulement, ne réunit pour l'instant que les fondateurs et les salariés associés de la SCOP. Ils ont la volonté d'animer et de faire participer le réseau existant au projet de *PLACE*. Ils réfléchissent à une politique d'adhésion qui impulserait une véritable vie de réseau et permettrait l'ouverture aux personnes intéressées par l'action de *PLACE*.

MSD est une association gestionnaire dont le modèle de gouvernance est proche de celui des associations professionnalisées. Le Conseil d'Administration regroupe des administrateurs bénévoles élus par l'Assemblée Générale. Cinq collègues y sont représentés : les collectivités territoriales et les services de l'État, les organisations consulaires, les organisations syndicales, des personnes qualifiées ; le dernier collègue regroupant des associations, des organismes de formation et de développement. Le directeur et le représentant du personnel bénéficient d'une voix consultative. Sa composition est plutôt institutionnelle et aucun représentant des usagers ou des prestataires de service n'y figure. Si le principe " une personne = une voix " est identique à celui de la SCOP, la nature des votants est différente. Pour la SCOP, les salariés ont réglementairement le droit de vote et détiennent la majorité des voix. En revanche, à *MSD*, d'une part, le droit de vote est détenu à la fois par des personnes morales et par des personnes physiques et, d'autre part, deux collègues, celui des collectivités locales et celui des services de l'État et personnes qualifiées détiennent les deux tiers des voix.

Le directeur occupe une place centrale qui est largement liée au fait qu'il est à l'initiative du projet. Il s'est entouré d'une équipe de quatre cadres [un par pôle d'activités], qui assument une partie des fonctions stratégique, administrative, exécutives liées au pôle dont ils ont la gestion. Les autres salariés sont très souvent consultés et gardent une grande autonomie dans leur travail.

Un autre étayage du processus décisionnel est constitué par des comités techniques ou comités de pilotage organisés par type d'activités ou de dispositifs de politique publique. Mais il est clair, dans ces cas, que le modèle de gestion démocratique penche davantage encore vers la " gestion technocratique ", c'est-à-dire vers un mode de gestion où le pouvoir décisionnel appartient avant tout à ceux qui ont les capacités techniques. Cette tendance " technocratique ", courante dans tous les secteurs d'activité fortement soumis aux contraintes des politiques publiques, appelle donc une vigilance particulière de la part des " entrepreneurs sociaux " [directeur, encadrement, tandem directeur-président] sur la nécessaire administration d'un correctif : on renvoie ici aux modalités d'association et d'implication des adhérents, des bénévoles et des usagers non adhérents [voir ci-dessous 2.1. et 2.2.].

Au préalable, on observe que dans certaines associations de la troisième catégorie, comme *Voisins, Citoyens en Méditerranée*, par exemple, la place et le rôle du directeur peuvent aussi être déterminants dans le système décisionnel ; mais, alors, cela tient beaucoup plus à la personnalité du directeur, très souvent liée à sa qualité originelle de fondateur du “ mouvement ”, qu’aux caractéristiques techniques et professionnelles intrinsèques de la structure elle-même.

L’association *Voisins, Citoyens en Méditerranée* : un modèle de gouvernance de type “ charismatique ”

Le cas de VCM est particulièrement illustratif du rôle et de la place du fondateur dans ce qui pourrait être qualifié de “ modèle de gouvernance de type charismatique ”. Il permet aussi de brosser le portrait d’un type “ d’entrepreneur social ”, issu des mouvements de l’économie solidaire, qui associe certains traits du manager salarié aux traits plus spécifiques du fondateur et de l’innovateur social. Il s’agit donc d’un portrait plus personnalisé ou moins “ portrait de groupe ” [ou portrait de l’entrepreneur collectif] que ceux qui peuvent illustrer l’entrepreneur social des structures courantes de l’économie sociale et solidaire.⁸³

Initiée à la fin des années 1995, l’action de VCM est singulière à bien des égards. Elle se défend d’être une fédération constituée sur un modèle pyramidal et entend être un *lieu de dynamisation, de soutien et d’accompagnement des “ initiatives de solidarité locale ”* [ISL].

S’attachant à *la lutte contre la pauvreté sous ses aspects multidimensionnels*, elle s’efforce de mobiliser les politiques publiques sectorielles d’insertion en complément des ressources de la réciprocité. Pour cela, elle mobilise d’abord des compétences issues du bénévolat tout en confiant à son équipe de salariés permanents l’accompagnement direct des porteurs d’ISL. Une centaine d’initiatives locales ont été repérées à ce jour dans les deux régions de PACA et de Languedoc-Roussillon et dans les champs d’activité les plus variés [Insertion sociale et professionnelle, échange de services et de savoirs, réseaux de troc et d’entraide, transports solidaires, logement, santé, autoproduction...]

Une vingtaine font l’objet d’un accompagnement régulier dont quatre⁸⁴ dans le cadre expérimental du dispositif CASEL [Contrat d’Action Solidaire et Économie Locale] qui a l’originalité de réunir périodiquement sur les principaux sites expérimentaux les représentants institutionnels⁸⁵ et économiques locaux et les porteurs d’ISL qui ont signé le CASEL.

Les CASELs sont agréés par un comité de pilotage régional.

Un CASEL vise les objectifs suivants :

- Faire reconnaître institutionnellement “ l’utilité sociale ” des initiatives de solidarité et la qualité sociale et professionnelle de leurs porteurs, y compris par les dispositifs de VAE.
- Permettre aux auteurs des initiatives de solidarité locales de développer leur projet dans le droit commun et dans l’économie formelle, afin d’échapper à des logiques d’économie de misère et(ou) de ghettos.
- Valoriser les potentialités de réelle insertion, culturelle, économique, politique et sociale des initiatives de solidarités sociales.
- Donner un statut expérimental aux actions retenues avec possibilité temporaire et négociée de dérogation aux réglementations en vigueur.

83 Voir par exemple le profil de compétences déterminé dans le cadre du programme Leonardo Université Coopérative Européenne [UCE].

84 *Le Mas de Carle* à Villeneuve-lès-Avignon, *Vogue la Galère* à Aubagne, *le Point-rencontre* de Château-Arnoux, *Gaspar* à La Seyne-sur-Mer.

85 Administrations déconcentrées [DDTEFP], collectivités territoriales [Conseil Régional et Conseils Généraux...].

Un outil de financement solidaire [type tontine et caution solidaire] a été créé en amont des réseaux et dispositifs de finances solidaires déjà institués : *L'Escarcelle* [créée en 2002]. Cette association regroupe des structures associatives, donc des personnes morales, à la différence de VCM [l'association mère] qui ne regroupe que des personnes physiques ayant personnellement adhéré aux valeurs républicaines de Liberté-Égalité-Fraternité-Solidarité qui fondent l'action de VCM et qui sont précisées dans deux "repères" ou chartes.

Fonctionnement, gouvernance et animation de VCM

Le fonctionnement réglementaire de l'association repose bien sur :

- l'*assemblée générale* annuelle doublée une année sur deux par un forum,
- un *Conseil d'administration* qui se réunit tous les quarante-cinq jours
- un *bureau* de six personnes dont un vice-président pour chacune des régions qui se réunit régulièrement avec la présence du directeur [fondateur].

De plus, une *Commission des statuts*, regroupant des membres du bureau, les salariés et des membres du Comité éthique, a fonctionné pendant trois ans pour substituer aux statuts provisoires, des statuts plus pérennes correspondant au projet des parties prenantes initiales.

Un *Comité éthique* inter-régional de dix membres se réunit tous les soixante jours [des comités éthiques départementaux se mettent progressivement en place].

Un *Comité de rédaction* du Journal se réunit tous les mois [une douzaine de membres].

Enfin, à une première *Charte* dite "premiers repères" a succédé une seconde charte "*seconds repères*" [juillet 2002]. C'est l'outil de positionnement éthique et politique des adhérents individuels mais aussi de formalisation des finalités et des objectifs de l'association.

"Plus que l'association elle-même, c'est ce repère qui crée le lien entre les différentes parties prenantes de l'association." [interview]

De fait, les porteurs d'ISL sont plus souvent signataires du "repère" qu'adhérents formels à VCM.

Un rôle central du directeur-fondateur et de l'équipe de salariés permanents

Dans le système acteurs complexe, le directeur joue un rôle central avec les membres de son équipe de salariés permanents. Ce sont eux qui repèrent, suscitent et accompagnent les initiatives solidaires locales. Ce sont eux qui, "au centre de la toile", fournissent l'articulation entre les différentes instances et les différents acteurs de la vie associative et des réseaux de VCM.

Les compétences des adhérents-bénévoles s'investissent presque exclusivement dans les instances d'administration et de gestion, ainsi que dans les comités éthiques ; trop rarement dans l'accompagnement des ISL.

Enfin, la personnalité charismatique du directeur-fondateur est constitutive de l'identité très particulière de l'association. Il reste au cœur de l'animation du réseau en toile d'araignée que constitue *Voisins, Citoyens en Méditerranée*.

En résumé, dans les premiers cas, on observe bien une tendance au développement d'un modèle managérial de type technocratique, alors que dans les autres situations plus proches des "mouvements de l'économie solidaire", on rencontrera plus souvent un modèle de gouvernance de type charismatique.

Les deux modèles peuvent aussi se rejoindre dans la première catégorie des associations professionnalisées. C'est notamment le cas lorsque le directeur d'une structure [une SIAE par exemple] exerce aussi des fonctions dirigeantes, bénévoles et militantes dans des structures associatives de deuxième degré comme un collectif ou un réseau formalisé. Par exemple, le directeur du Jardin Semaines est l'un des fondateurs et l'un des principaux animateurs du collectif de SIAE "Bouge l'Insertion" dans le bassin d'emploi d'Avignon ; il est aussi vice-Président du Réseau national des Jardins de Cocagne. Le modèle gestionnaire de type technocratique, au niveau de la structure associative de base, et le modèle de type charismatique, au niveau des structures de deuxième degré, peuvent cohabiter ou(et) s'entrecroiser.

Le principe de gestion démocratique et plus largement la question du mode d'administration et de gouvernance de l'association interrogent la place et le rôle des usagers non sociétaires ; mais s'agissant ici de l'économie solidaire, ils l'interrogent davantage au niveau de leur implication réelle dans la co-construction de la demande et de l'offre qu'à celui de leur participation formelle à telle ou telle instance interne de la structure.

2. La participation des principales “ parties prenantes ”

2.1. L'association, l'animation et l'implication des adhérents et des bénévoles

On s'appuie d'abord ici sur des exemples empruntés à des structures appartenant à deux champs d'activité et relevant de la première catégorie : celles de l'insertion par l'économique et celles de l'appui à la création d'activités.

Dans des associations professionnalisées, comme les SIAE, le principe démocratique passe davantage par les modalités concrètes d'implication des adhérents et de mobilisation des diverses formes de bénévolat que par le seul respect formel du principe “ un homme, une voix ”. Toutefois, dans ce type d'associations, la mobilisation des *adhérents bénévoles* et leur implication dans des fonctions et des tâches autres que l'administration générale sont difficiles et par conséquent rares.

On peut cependant observer diverses situations de participation des adhérents associatifs aux activités centrales ou périphériques de la structure. Ainsi, dans le cas du jardin d'insertion *SEMAILLES*, si l'implication des adhérents bénévoles ne peut s'opérer dans les travaux de jardinage eux-mêmes ou dans l'encadrement technique des personnes en apprentissage, en raison de la technicité même du métier et des contraintes organisationnelles des chantiers, elle s'exerce sous deux formes différentes : la première par leur consommation régulière des paniers de légumes et fruits biologiques [à un “ juste prix ” du marché] qui permet la valorisation marchande de la production du jardin [sans parler de la valeur ajoutée sociale conférée à ce type de produits biologiques et du même coup aux apprentis jardiniers⁸⁶] ; la seconde par leur participation aux “ journées portes ouvertes ” organisées chaque année sur le jardin qui leur permet de rencontrer les “ jardiniers ”, les encadrants techniques, le directeur et les dirigeants élus [C.A.] et les divers partenaires publics et privés de *SEMAILLES*. De même, “ la journée portes ouvertes de *CITÉ RESSOURCES* n'est pas seulement une occasion éphémère de rencontres et de mixité sociale qui permet de changer le regard des uns sur les autres. La forte participation des adhérents [membres du C.A. en particulier] et de multiples partenaires associés notamment aux “ Activités Découvertes culturelles et de l'environnement ”, traduit diverses formes d'implication, en grande partie bénévole de ces partenaires, aux multiples ateliers qui s'efforcent d'introduire la dimension culturelle au cœur de la démarche d'insertion. On peut faire le même constat pour le centre social et culturel de *l'ESPELIDO* qui, dans sa démarche d'accompagnement global de la personne, s'efforce de relier étroitement les activités du centre social et culturel et le travail spécifique du SIP [Service d'insertion professionnelle].

86 On trouve, à ce propos, dans l'étude évaluative de Françoise SCHWEISS, *Parole de jardiniers*, réalisée sur les *Jardins de Cocagne* [avril 2002], des citations de “ jardiniers ” très significatives sur la valorisation sociale de leur travail conférée par la fidélisation des adhérents-consommateurs de leurs produits.

De façon plus générale, l'association et l'implication des adhérents et bénévoles, dans ce type de structures, passent aussi par la qualité de l'information qui leur est donnée sur la mise en œuvre du projet associatif. L'information n'est elle-même qu'une pièce de l'animation des adhérents dont la responsabilité morale relève d'abord du président et du bureau, mais qui concerne fortement le directeur et l'encadrement permanent de la structure. Les tâches connexes qui découlent de cette animation sont en effet multiples : par exemple l'édition d'un bulletin ou d'un journal [“ l'arrosoir ” pour *SEMAILLES*], l'organisation annuelle d'une journée portes ouvertes, la participation à des manifestations publiques [Bio dans la rue, jardins naturels...], la participation à certaines activités [actions de découvertes culturelles pour *CITÉ RESSOURCES*]. En bref, l'animation des adhérents fait partie des fonctions de l'entrepreneur social qui va l'assumer le plus souvent par un surtravail assimilable à une implication quasi-bénévole de sa part.⁸⁷

Au niveau du Collectif lui-même, ce sont les directeurs de structure qui sont directement impliqués par un surtravail qui s'assimile au bénévolat plus ou moins consenti ou, à l'inverse, contraint. C'est aussi à ce niveau que certaines orientations stratégiques peuvent être prises pour l'ensemble des structures. C'est encore à ce niveau que s'organise la répartition des représentations au sein de structures de concertation ou de pilotage des dispositifs (PLIE, CDIAE, COGA...).

Dans le secteur de l'appui à la création d'activités, l'accompagnement des porteurs de projets, qu'il s'agisse de l'accompagnement individuel ou de l'accompagnement collectif, est le cœur du métier de l'accompagnateur ; il nécessite un professionnalisme qui exclue pratiquement le concours des bénévoles. C'est en tout cas le choix qui a été fait délibérément par les deux structures étudiées ici : l'association *MSD* et la *SCOP PLACE*. D'autres structures qui mobilisent par principe des seniors experts retraités pour le conseil, l'appui et l'accompagnement des porteurs de projet, prendront *a priori* un autre parti. Elles n'ont pas été étudiées ici. En revanche, l'association *VCM* citée plus haut aurait pu faire le choix d'une implication de ses adhérents et bénévoles au niveau de l'accompagnement des porteurs de projets. En fait, comme on l'a vu, c'est l'équipe centrale des cadres salariés qui assume presque exclusivement la fonction d'accompagnement. Les adhérents bénévoles sont sollicités fortement au niveau des fonctions stratégiques de la gouvernance de l'association, de son comité éthique, éventuellement au niveau de l'espace public stratégique [interface de l'espace vécu et de la sphère politique].

Les trois associations du secteur culturel retenues sont gérées comme des structures professionnelles par des bureaux resserrés [3 à 5 membres] dans lesquels le rôle du directeur artistique ou de l'administrateur délégué est en fait prééminent. Les adhérents sont principalement constitués de partenaires institutionnels [Ministères concernés dont celui de la Culture mais aussi celui du Travail et de l'Emploi, celui de la Santé, celui de la Ville, et collectivités territoriales], de fondations ou mécènes [dont la Fondation de France, la CDC, EDF...] et des personnes physiques qui soutiennent le projet.

87 À cet égard, si la notion de “ plus value sociale ”, fortement connotée par le concept marxiste d'extraction de la plus value, devait être retenue, en complément de celle “ d'utilité sociale ”, il faudrait alors l'appliquer strictement à ce surtravail non rémunéré ou à cette auto-exploitation, ou encore à l'extraction de plus value par les directeurs sur eux-mêmes et leurs collaborateurs permanents, sous forme de temps de travail supplémentaire. Mais alors, à la différence de l'extraction de la plus value par “ les capitalistes ”, le bénéficiaire final de “ l'exploitation ” n'est pas l'entrepreneur social [principe de non lucrativité], mais le commanditaire public du service, c'est-à-dire l'État ou la collectivité publique.

Les adhérents remplissent normalement leur fonction au sein des instances formelles de l'association [AG, CA, bureau] ou dans des comités de pilotage ou des commissions liés à des projets. Il s'agit donc essentiellement d'un rôle de soutien et d'accompagnement.

La participation de bénévoles aux activités artistiques elles-mêmes [spectacles, ateliers] n'existe que sous la forme du bénévolat "contraint", c'est-à-dire du surtravail non rémunéré ou non compensé des artistes salariés permanents ou intermittents. Mais ce bénévolat "contraint" est finalement bien accepté par les "intéressés" qui voient bien, précisément, l'intérêt collectif de poursuivre l'œuvre engagée⁸⁸. À ce propos, l'idée d'une valorisation de ce travail non rémunéré, au titre d'un bénéfice collectif réinvesti dans l'entreprise culturelle, donc dans le "capital" de celle-ci, a été perçue par certains au cours de l'enquête, comme une bonne alternance à d'éventuelles revendications salariales.

Ce sont donc les administrateurs [salariés directs ou détachés] et les personnels artistiques, permanents et intermittents du spectacle⁸⁹, qui assurent l'intégralité des activités artistiques. Les salariés (non managers) sont systématiquement consultés lors de la conception et de l'orientation du projet de l'entreprise culturelle. Leur adhésion est indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise en raison de la grande autonomie des équipes d'artistes.

Les usagers directs [les publics] ne sont associés à aucun niveau de fonctions ou de fonctionnement de la structure. En revanche, ils sont informés régulièrement sur sa vie et ses projets et consultés à l'occasion [cas de 3BisF].

2.2. La participation des usagers non adhérents

Parmi les "parties prenantes" des associations et notamment des OES, les usagers non adhérents occupent ou devraient occuper une place centrale. Mais là encore, il faut tout de suite distinguer entre la question de leur participation aux instances formelles de gestion, voire de gouvernance des OES qui est très rarement posée ou évoquée en tant que telle, et la question des modalités concrètes de leur participation aux activités, aux actions, aux projets de l'association ou de la structure.

Poser la question de la participation des usagers à ce deuxième niveau, c'est entrer de plain-pied dans celle de l'ajustement des pratiques aux spécificités méritoires des OES.

III.2. Au niveau des "spécificités méritoires" ou des caractéristiques particulières des OES

1. L'association des usagers à la construction d'une demande collective et d'une offre correspondante

La question qui reste posée ici est donc celle de la participation des usagers à la définition plus fine du besoin collectif ou à l'expression d'une demande collective homogène.

Or, dans les champs d'activité qui nous intéressent ici les demandeurs ne sont pas dans la

⁸⁸ "Il est considéré comme un investissement normal d'entrepreneur" collectif, pour reprendre l'expression rapportée par le chargé d'enquête.

⁸⁹ Soit en CDI [minorité], soit en CEJ [notamment dans le cadre du dispositif NSEJ], soit en contrats aidés autres.

position de consommateurs de produits matériels ou de services bien définis, même si ces derniers sont, dans la plupart des cas, individualisables. En d'autres termes, ils ne sont généralement pas en mesure de révéler spontanément et immédiatement leur préférence individuelle ou *a fortiori* leur préférence collective. Ils ne peuvent le faire que dans une inter-relation suffisamment longue avec les offreurs qui ont pour fonction de leur dévoiler les caractéristiques du service proposé. Ainsi les usagers futurs d'une SIAE, au moment où ils formulent leur candidature pour accéder au service d'insertion professionnelle n'ont encore qu'une vue parcellaire de leur parcours d'insertion et surtout une vision floue de leur projet d'insertion. De leur côté, les offreurs [les dirigeants ou responsables de la SIAE] n'ont qu'une connaissance superficielle des candidats. Ils ne peuvent donc offrir qu'un service relativement standardisé [un type d'apprentissage dans une famille de métiers et d'une branche d'activité, compte tenu du niveau de formation estimé à l'entrée]. L'ajustement de l'offre à la demande [individuelle et collective du groupe] ne pourra s'opérer que dans la durée et par tâtonnements successifs.

En effet, si les prescriptions ou les injonctions qui découlent des politiques publiques désignent des "publics cibles", des catégories d'ayants droit, ou de bénéficiaires potentiels, il appartient aux structures associatives d'accueillir, d'organiser, de regrouper et de mutualiser les demandes individuelles suffisamment homogènes des usagers-bénéficiaires, avant de construire une réponse appropriée, c'est-à-dire une offre collective de services s'ajustant aux besoins ou d'orienter des demandeurs vers d'autres structures ; par exemple, la mission locale oriente des groupes de demandeurs relativement homogènes sur d'autres SIAE comme le GEIQ (*GESTE Vaucluse*), les centres sociaux (*L'ESPELIDO*), ou les jardins d'insertion (*SEMAILLES*) qui ont déjà inventé et construit une offre collective appropriée à telle ou telle étape de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Collectif "Bouge l'Insertion", à cet égard, par la concertation régulière de ses membres, permet une meilleure cohérence des parcours individuels et une plus grande efficacité de chacune des structures, en facilitant les orientations pertinentes et la circulation des personnes sur les segments appropriés du parcours. Cette fonction de caractérisation ou de typologie plus fine des publics d'usagers et celle d'organisation du parcours des personnes en insertion entre les diverses SIAE, contribuent à la fois à la construction de la demande ou à la révélation du besoin collectif et à la construction des types d'offres les mieux ajustés aux besoins individuels et à la demande collective qui se dégage de groupes relativement homogènes.

Mais cette mise en cohérence des phases et des segments des parcours individuels aussi bien que l'affinement des offres, supposent une connaissance et donc des méthodes d'observation et de suivi des comportements individuels et collectifs tout au long du parcours de chaque "usager" et également des trajets des "groupes-classes" ou des promotions qui se succèdent à l'intérieur de chaque SIAE.

En définitive, ce sont bien les méthodes d'accompagnement individuel et d'accompagnement collectif qu'il faut interroger pour apprécier non seulement la qualité du service offert en réponse à une demande insuffisamment révélée, mais aussi les possibilités offertes aux usagers de participer à cette co-construction dynamique de la demande et de l'offre.

2. Les pratiques solidaires de l'accompagnement individuel et de l'accompagnement collectif des usagers

2.1. Pratiques solidaires et justice sociale

Avant de procéder à quelques vérifications empiriques à partir de nos études de cas, il faut s'entendre sur le sens de l'expression " pratiques solidaires ".

Cette expression peut s'entendre à un premier degré, comme la mise en œuvre d'une démarche solidaire au bénéfice de personnes ou de groupes de personnes relativement défavorisées [selon les indicateurs habituels de la " pauvreté monétaire " ou de la " pauvreté humaine " ou des multiples indicateurs sociaux " spécifiques de déprivation " ⁹⁰], voire " les plus démunis ".

En ce sens, mais *a fortiori* dans un sens plus global, la solidarité s'inscrit forcément dans la visée d'un principe de justice redistributive [et pas seulement commutative].

Elle dépasse aussi, dans sa mise en œuvre, une stratégie de mutualisation ou d'échange des compétences [comme on peut en trouver dans les SEL par exemple ou dans la *Fable* de La Fontaine sur l'aveugle et le paralytique]. On va donc, selon le principe de " discrimination positive " ⁹¹, donner volontairement davantage aux moins dotés [en capital matériel comme en capital culturel ou social] pour s'efforcer de rétablir une plus grande égalité des " capacités " et des chances.

Retour sur la théorie de la justice de John Rawls

Les deux principes de John Rawls :

–Premier principe : chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu de libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres.

–Second principe : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce que, à la fois : a) elles apportent aux plus désavantagés les meilleures perspectives (principe de différence) ; b) elles soient attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément à la juste (*fair*) égalité des chances.

Plus originales encore peut-être que la teneur de ces principes sont les règles de priorité qui les lient : le premier principe est prioritaire par rapport au second, et à l'intérieur de ce dernier, la clause sur la juste égalité des chances est prioritaire par rapport au principe de différence. Ces priorités, de plus, ont la forme de ce que les logiciens nomment l'ordre lexicographique ou lexical.

Une perte de liberté, si minime soit-elle, ou un accroissement de l'inégalité des chances, si faible soit-il, ne peuvent être compensés par aucun gain en efficacité économique, fût-il mis au service des plus défavorisés : on n'achète pas le bien-être au prix de la liberté. On ne saurait légitimer une quelconque restriction de liberté ou inégalité des chances par la raison qu'elle améliorerait le sort matériel des plus malheureux.

⁹⁰ Voir pour une approche rapide M. PARODI, " La pauvreté dans les pays riches et dans les pays en développement " in *Ordres et désordres dans l'économie-monde* [sous la direction de Pierre DOCKÈS], PUF, Quadrige, 2002.

⁹¹ Ce principe est emprunté à la théorie de la justice de John RAWLS qui est souvent réduite à l'excès. Peut-on faire un bref retour sur cette théorie ? Voir encart.

Retour sur le principe de différence ou de discrimination positive

Il y a en effet des inégalités naturelles et sociales irréductibles, qui se traduisent par des différences de productivité. Le problème, pour Rawls, n'est pas tant de vouloir à tout prix les supprimer, que de les mettre au service de tous, et des plus défavorisés en priorité. Du fait de ces différences de productivité, il arrive un moment où une politique de transfert des plus productifs vers les autres décourage les premiers à produire, réduit donc ce qui est transférable, et finit par nuire aux plus défavorisés, la recherche de plus de justice se retournant contre elle-même. C'est en ce point précis de retournement que le principe de différence demande que l'on se situe. Ce point se traduit donc par des " inégalités légitimes ". Rawls se trouve ici pris entre deux feux. À sa droite, on met en cause son égalitarisme, on l'accuse d'accorder la priorité absolue aux plus défavorisés. À sa gauche, les critiques lui reprochent de légitimer des inégalités. À ces derniers en tout cas, Rawls peut répondre ceci : une situation plus égalitaire ferait contre elle l'unanimité des sociétaires. Par rapport au principe de différence, les mieux lotis se trouveraient en moins bonne position, puisqu'on leur prendrait plus, mais il en serait de même des moins bien lotis, puisque par définition, c'est le principe qui maximise leur sort. On peut donc dire que le principe de différence sélectionne la situation la plus égalitaire qui soit compatible avec le principe d'unanimité.

Rawls contre le libéralisme utilitariste

La référence à l'idée de contrat permet à Rawls de montrer aussi comment l'utilitarisme s'oppose à sa théorie de la justice comme équité : " tandis que l'utilitarisme étend à la société le principe de choix valable pour un individu, la théorie de la justice comme équité, étant une doctrine du contrat, pose que les principes du choix social et, partant, les principes de la justice sont eux-mêmes l'objet d'un accord originel. Il n'y a pas de raison de supposer que les principes destinés à gouverner une association humaine soient simplement une extension du principe du choix individuel ".

2.2. De bonnes pratiques d'accompagnement solidaires

C'est en ajustant nos lunettes sur cette vision d'une solidarité élargie et d'une justice redistributive largement fondée sur le principe de " discrimination positive " ou " de différence " que nous allons rechercher dans quelques cas de " bonnes pratiques solidaires ".

On s'appuie ici à titre principal sur trois champs d'activité [appui à la création d'activités et services de proximité, insertion par l'économie et le cas VCM ou lutte contre toutes les formes d'exclusion] et à titre complémentaire sur d'autres champs [en particulier auto-production accompagnée].

Une vingtaine de porteurs de projets de micro-entreprises de services de proximité [services aux personnes ⁹²] ayant fait l'objet d'un accompagnement individuel et d'un accompagnement collectif par les deux structures d'appui à la création d'activités, MSD et PLACE, ont fait l'objet de l'enquête ⁹³.

Une première observation s'impose : ces apprentis micro-entrepreneurs ne ressemblent pas, *a priori*, au portrait type de l'entrepreneur tracé par J. Schumpeter et ils ne relèvent en aucune façon du mythe d'Athéna, déesse de la guerre, qui serait sortie cuirassée et armée de pied en cap de l'oreille de Jupiter. Plus prosaïquement, aucun ne " sort " des grandes écoles de management, ni des dynasties d'industriels, de banquiers, de grands commerçants. Bref,

92 Dont activités culturelles et loisirs, secours à domicile, transports et déplacements, insertion.

93 Dans le cadre de l'étude évaluative, *Capital local à Marseille, Volet économie solidaire* précitée (2002), l'enquête a été conduite par questionnaires [18 réponses sur 21 porteurs] et complétée par l'interview.

leurs capacités et leurs capabilités d'entrepreneurs ne sont pas innées⁹⁴. D'où l'inévitabilité de l'accompagnement des candidats-apprentis entrepreneurs que l'on va retrouver au cœur même des métiers de toute structure d'appui à la création d'activités [celles retenues ici ou encore les couveuses d'entreprises, coopératives d'activité, boutiques de gestion, etc.].

Deux types d'accompagnement s'articulent étroitement :

- **un appui individuel** dont les principales fonctions peuvent être déclinées en :
 - Appui à l'organisation globale du projet.
 - Appui au montage financier.
 - Appui à la définition du projet.
 - Appui à la mise en réseau autour du projet.
 - Soutien, écoute, dynamisation des porteurs.

Ces fonctions sont assumées par un seul référent dans une relation de confiance qui s'établit progressivement avec le porteur de projet⁹⁵. L'accompagnateur référent et le porteur étayent leur relation interpersonnelle par l'usage d'outils de communication et de suivi informatiques disponibles pour eux et pour la structure⁹⁶.

- **un accompagnement collectif** qui a été mis en œuvre par la *SCOP PLACE* en partenariat étroit avec *MSD*, dans le souci de ne pas dissocier les deux types d'accompagnement mais bien de les articuler dans un dispositif global d'accompagnement. De l'analyse de la nature des projets et des besoins exprimés ou révélés des porteurs [dans la phase de sélection des projets], est ressorti le montage de l'accompagnement collectif autour de quatre thèmes d'apport et de cycles de travail portant sur :
 - Le positionnement marchand des projets ; études de marché et stratégie d'implantation,
 - Le positionnement non marchand des projets ; inscription du projet dans les politiques publiques,
 - La gestion prévisionnelle,
 - La vie juridique et statutaire ; obligations comptables et fiscales.

Les objectifs que s'étaient donnés les formateurs étaient à la fois de sortir les porteurs de représentations peu opératoires sur les univers marchands et non marchands, d'aborder la notion d'utilité sociale sous des formes concrètes, par exemple d'un point de vue fiscal⁹⁷ et de les aider à penser et concevoir des projets dans le long terme et dans une perspective dynamique.

La pédagogie employée a articulé des apports théoriques, des échanges collectifs, des études de cas, des jeux de rôle et des exercices pratiques, en grand groupe et en petits groupes.

94 De plus, ils ne disposaient pas d'autre capital initial que l'aide financière du FSE de 8 325 € en moyenne par projet [dans le cadre du programme Capital local].

95 L'accompagnement individuel représente une dizaine d'heures par porteur auxquelles se rajoutent les temps de communication téléphonique, l'interrelation par les outils.

96 Ces outils sont : *le plan d'accompagnement* qui positionne les axes de travail sur un planning ; *la fiche mensuelle de liaison* qui amène le porteur à faire régulièrement le point sur l'état d'avancement de son projet pour son référent et pour la structure ; *la trame de budget prévisionnel* mise à disposition des porteurs sur informatique.

97 Circulaire fiscale sur la non lucrativité des associations de 1998.

En définitive, l'enquête conduite à la fois auprès des directeurs des structures d'appui et de leurs collaborateurs et auprès des porteurs de projets a permis de valider les bonnes pratiques d'accompagnement individuel et collectif suivantes :

- L'harmonisation d'une grille de sélection des projets, appliquée à tous les porteurs. ⁹⁸
- Le temps important consacré aux porteurs en amont du dépôt des projets.
- Le versement rapide des subventions [du FSE].
- La souplesse et l'adaptation de l'accompagnement individuel.
- La pertinence et la modularité de l'accompagnement collectif.
- La mise à disposition de supports techniques d'accompagnement pour les accompagnateurs et de gestion de projet pour les porteurs.
- Le travail fort de communication valorisant les porteurs et renforçant leur appartenance

⁹⁸ Cf. grille ci-dessous.

Grille de sélection des projets

Critère

%
Mauvais
1
%
passable
2
%
moyen
3
%
Bon
4
%
Excellent
5
Moyenne pondérée

Engagement personnel du porteur

Réalisme économique

Estimation pérennisation à MT

Crédibilité approche marketing

aux réseaux de l'économie sociale et solidaire.

—La dynamique des interrelations développées entre différents programmes à l'intérieur de la structure d'accompagnement.

Cette validation de bonnes pratiques d'accompagnement permet aussi de conforter notre hypothèse relative à cette "spécificité méritoire" essentielle de toute OES : l'accompagnement global et personnalisé des usagers.

On prolonge donc la vérification des bonnes pratiques solidaires d'accompagnement et de leurs spécificités méritoires au sein des OES dans d'autres champs d'observation.

Réalisme du budget

Éligibilité cofinancements

Potentiel mixité ressources

Potentiel de recrutement

Existence d'une fonction productive

Existence de personnes ressources

Limitation de la lucrativité

L'insertion par l'activité économique

Les SIAE, par définition institutionnelle, s'adressent à des catégories de " public " défavorisées ou en difficulté d'accessibilité par rapport au marché du travail ou à l'emploi en milieu de travail ordinaire. On est donc au cœur de la cible délimitée par la définition des " pratiques solidaires " retenue plus haut. Ce sera *a fortiori* vrai dans le cas de VCM que nous allons retrouver plus bas.

L'accompagnement global des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle va requérir un investissement encore plus important de la part des " accompagnateurs " que dans le cas précédent. En d'autres termes, les " usagers " ou " bénéficiaires " sont plus

Volume budget par rapport aux tailles de projets ciblés
(30-120 K euros)

Réponse à besoins fondamentaux

Réponse à besoins non satisfaits

Utilité sociale du projet

Gouvernance démocratique

Participation des usagers

“ éloignés ” de l’emploi ou de l’activité, en termes de motivation, d’autonomisation, de capacités et de “ capacités ” que dans le cas des usagers de structures d’appui à la création d’activité.

L’objectif majeur et la réflexion centrale du collectif Bouge l’Insertion et des vingt-cinq SIAE qu’il regroupe depuis près de trois ans dans le bassin d’emploi d’Avignon, sont bien focalisés sur la fonction d’accompagnement global personnalisé, c’est-à-dire sur la nécessité de sa prise en compte et donc de sa prise en charge par les “ institutionnels ”. Dans le document publié par le collectif à l’issue de deux années de travail en commun [véritable guide et aussi charte de l’insertion], on s’efforce de redonner du sens à la notion même de parcours et à la “ logique d’accompagnement ” qui lui est intrinsèquement liée [voir l’encart ci-après].

La notion de parcours

Nourrie par une succession d’étapes d’insertion sociale et professionnelle, favorisant le retour progressif vers l’emploi de droit commun, la notion de parcours n’a de signification et de portée qu’à partir de l’alchimie complexe de trois éléments :

- la personne, actrice principale de son parcours,
- la logique d’accompagnement impliquant les professionnels,
- les moyens en présence sur le territoire.

La personne, actrice principale de son parcours

L’accès à l’emploi ne saurait être l’unique vecteur d’insertion des personnes. Il intervient en parallèle d’un processus de changement dans lequel l’individu s’inscrit à son rythme, souvent sous l’impulsion d’un professionnel en charge d’un accueil individualisé.

Adéquation homme projet

Adéquation projet / économie solidaire

Adéquation projet / territoire

Compatibilité contrat de ville

La notion de durée et d'appropriation par la personne elle-même, de l'ensemble des composantes de son parcours, conditionne prioritairement la portée de toute démarche, de tout dispositif mobilisé aussi cohérent puisse-t-il paraître.

La logique d'accompagnement impliquant les professionnels

Cette logique défendue par les professionnels nécessite, non seulement une capacité à repérer la nature des étapes de développement personnel, d'emplois et de formations mobilisables, mais aussi une vigilance permanente dans l'appréciation qualitative de toute proposition d'orientation. Cette appréciation doit prendre en compte les ruptures de parcours liées à des raisons multiples et les temps de latence qui peuvent s'avérer parfois bénéfiques s'ils font l'objet d'un constat partagé avec la personne, débouchant par exemple sur des propositions en terme de développement personnel.

Cette approche qualitative mérite d'être mieux identifiée et dotée de pratiques de médiations communes [*rencontres tripartites entre la personne et les interlocuteurs de son parcours : référent d'un dispositif, d'une étape...*] reconnues et considérées comme une marque de professionnalisme. Les pratiques tendent à se développer localement, elles demandent plus de temps, de disponibilité de la part des acteurs.

Les moyens en présence sur le territoire

Ces moyens reposent à la fois sur la volonté politique, la capacité d'expertise et de projet des acteurs, les conditions d'opérationnalité des acteurs.

Outre la capacité méthodologique et la pratique de réseau des professionnels de l'insertion, l'organisation de l'offre d'insertion, à l'échelle des micro-territoires, du bassin d'emploi et de l'agglomération, revêt un caractère essentiel faisant référence à une véritable dynamique de développement local [cf. *Chapitre sur l'émergence de projet*].

La recherche de cohérence entre les parcours des personnes et les mesures pour l'emploi est essentielle. Mais aujourd'hui, nous constatons que trop souvent l'analyse des parcours est insuffisamment prise en compte dans les critères d'accès aux mesures pour l'emploi.

Préconisations

- Respecter le principe d'un accompagnement global des individus prenant en compte la définition d'objectifs dissociant l'octroi du financement de l'atteinte de résultats [*nombre et types de placements à l'emploi par exemple*].
- Reconnaître les structures dans leurs compétences spécifiques d'accompagnement des personnes, compétences qui doivent valoriser leurs rôles dans les procédures d'accès aux dispositifs d'insertion.
- Envisager un financement global par action associant les différents partenaires dans le cadre d'une convention commune afin de dépasser le problème du cloisonnement des publics.
- Organiser et développer l'évaluation quantitative et qualitative partagée entre les acteurs de l'insertion.
- Enrichir la complémentarité, entre la double mission d'employeur et d'accompagnateur des structures de l'insertion par l'activité économique, en élargissant la pratique d'une co-définition des critères de recrutement.

Pourtant, les “ bonnes pratiques ” de l'approche qualitative de l'accompagnement tout au long du parcours individuel [de l'accueil des publics dans la phase critique de l'application des critères d'accès aux mesures pour l'emploi et de l'instruction sélective des dossiers, en passant par la phase d'orientation ou de réorientation entre diverses structures, jusqu'à la sortie des dispositifs d'insertion], ne semblent pas être bien repérées par les commanditaires publics. En conséquence, elles sont insuffisamment retenues par les “ institutionnels ” comme des critères d'appréciation du professionnalisme des “ opérateurs ” et tout

particulièrement des accompagnateurs et “ encadrants techniques ”⁹⁹, ni comme critères d’évaluation de l’efficacité des structures elles-mêmes.

Pourtant, le modèle de grille d’évaluation des SIAE proposé par la DDTEFP du Vaucluse¹⁰⁰ distingue clairement *l’accompagnement social* et son indicateur du *taux d’encadrement socioprofessionnel* de *l’accompagnement d’insertion professionnelle* et sa batterie d’indicateurs dont le *taux d’encadrement technique*.

99 “ Les encadrants techniques ” sont les chefs d’équipe ou chefs de chantier qui exercent à la fois leur fonction de maître d’apprentissage du métier et leur fonction d’accompagnateur individuel et collectif, en première ligne du parcours des usagers. Une formation pilote portant sur cette fonction d’accompagnateur des encadrants techniques est en cours dans le bassin d’emploi d’Avignon ; il s’agit d’une formation délivrée par le CAFOC et accompagnée par le Collège Coopératif PAM.

100 Ce modèle est en discussion depuis le début de l’année 2002 dans des séances de travail où se retrouvent les représentants de la DDTEFP et des représentants du collectif bouge l’Insertion. La grille d’évaluation amendée par le collectif [voir volume des annexes, rapport sectoriel sur les SIAE] ne diffère pas sensiblement de la grille initiale.

Extrait de la grille d'évaluation des SIAE [Ministère du Travail]

Nature de l'accompagnement mis en œuvre et des partenariats déclenchés pendant l'action

I. Accompagnement social :

Difficultés d'insertion sociale	Nombre de bénéficiaires identifiés	Nombre de bénéficiaires dont la difficulté sociale a été prise en compte		
		En interne	En externe	Partenariats sollicités
Santé				
Logement				
Intégration /Comportement				
Mobilité				
Familiale				
Budgétaire				
Qualification				

II. Insertion professionnelle :

Nature de l'action		Nombre d'actions mises en œuvre			
		Nombre de bénéficiaires	En interne	En externe	Partenariats sollicités
Bilan, évaluation					
Suivi					
Actions de formation					
Mises en situation de travail	-Stages en entreprise				
	-Mises à disposition				
	-EDD courts (<6 mois)				
	-Autres (vacation...)				
Actions de recherche d'emploi (<i>ex. Trait d'union emploi, prestations ANPE, entretiens conseils...</i>)					

Interventions sur le projet d'activité (aide à l'élaboration, à la validation de la création...)				
Prestations de l'ANPE				

L'accompagnement social est correctement référé à des critères caractérisant les principales difficultés d'insertion sociale, notamment en matière de santé, de logement, de (désaffiliation) familiale [voir lignes de la maquette en page 50]. Les indicateurs ou indices de l'accompagnement social qui sont attendus [voir colonnes] sont essentiellement de l'ordre du dénombrement [par exemple nombre de bénéficiaires dont la difficulté d'insertion sociale a été prise en compte dans le champ de la santé, du logement, etc. ou dénombrement des partenariats sollicités pour résoudre telle ou telle difficulté].

De même, les critères de l'accompagnement professionnel sont bien relevés selon les trois axes : *actions de formation, actions de recherche d'emploi, interventions sur le projet d'activité*. Le même type de dénombrement d'actions par critère ou nature est sollicité en colonnes.

Toutes les observations tirées de l'enquête ou d'autres sources [notamment des rapports d'activité annuels et des rapports d'évaluation externe] convergent pour vérifier que les "cases" de ce type de questionnaire sont largement "renseignées" par les SIAE.

On peut ainsi relever une liste non exhaustive des critères et indicateurs auxquels se réfèrent le plus couramment les directeurs de SIAE.

- L'importance [volume] du suivi individuel tant social que professionnel de la personne en parcours d'insertion [évaluée en temps de travail des accompagnateurs et des "encadrants" ; les fiches de suivi individuel relèvent ce type d'indicateur].
- La régularité du temps d'accompagnement individuel et collectif [selon le planning du travail et de l'organisation de l'activité].
- La qualité de l'accompagnement appréciée indirectement en fonction de la qualification professionnelle des accompagnateurs socioprofessionnels et des encadrants techniques [indicateur proposé dans la grille d'évaluation].
- La régularité de l'accompagnement par des processus de médiation ou de travail en équipe.
- La coordination et le passage de relais du suivi entre SIAE, en cas de mobilité ou de transfert de la personne en parcours d'insertion ; mais il est signalé que cette coordination pourrait être améliorée.

Trois lacunes ou regrets sont soulignés.

Une insuffisance des outils ou supports de suivi, notamment de la fiche de suivi individuelle permettant l'observation en continu des changements de comportement.

Un regret de ne pouvoir participer encore, en amont du parcours, à la co-définition de la grille des critères du recrutement ; on notera sur ce point une différence sensible avec des structures d'appui aux créateurs d'activité qui ont une plus grande latitude pour le choix d'une grille de sélection des porteurs de projets.

Le suivi social étant particulièrement "chronophage", il est regretté qu'il doive se limiter parfois au plus urgent, à savoir les difficultés relatives à la santé et au logement ; d'autres aspects essentiels du développement personnel, comme l'éducation et la culture, passant alors au second plan.

Une autre question se pose : pourquoi ces bonnes pratiques d'accompagnement seraient-elles spécifiques des structures associatives de l'insertion par l'activité économique relevant tout particulièrement du système de règles et de principes de l'économie sociale et solidaire ? Pour une raison objective relativement indépendante des finalités sociales mise en exergue par les entrepreneurs sociaux.¹⁰¹

Le caractère “ chronophage ” d'un accompagnement global personnalisé réunissant ces qualités exclue toute perspective de lucrativité. Ça n'est donc pas un hasard si toutes les SIAE relèvent du statut des organismes sans but lucratif et le plus souvent du statut associatif.

De même, ça n'est pas un hasard si la puissance politique délègue systématiquement la mise en œuvre du dispositif d'insertion par l'activité économique des “ publics en difficulté ” ou “ en grande difficulté ” ou “ les plus éloignés de l'emploi ” à des organismes sans but lucratif et leur confèrent du même coup le caractère d'utilité sociale.

Enfin, le type d'entrepreneurs que l'on trouve dans les SIAE ne peut que s'inscrire dans les logiques croisées d'une économie hybride où le “ monde marchand ” reste largement subordonné au “ monde civique ”.

D'où vient alors le sentiment d'insatisfaction ou de frustration qui se dégage de l'enquête menée auprès des directeurs et cadres, quant à la reconnaissance insuffisante de la qualité de l'accompagnement global assumé et, du même coup, du professionnalisme des accompagnateurs ?

On peut donner deux types de réponse.

Première réponse [à titre d'hypothèse] : “ *il y a loin de la coupe aux lèvres* ”.

En d'autres termes, malgré le modèle de grille complexe [et relativement complet] fourni par le Ministère, l'administration déconcentrée continue à caler son jugement sur les critères d'efficacité et d'efficience et donc sur les indicateurs de résultat qui leur sont attachés.

Deux types d'indicateurs vont *a priori* retenir l'attention des responsables des services : les indicateurs financiers ou indicateurs du coût public¹⁰² des actions et les indicateurs de résultat au regard des politiques de l'emploi¹⁰³.

C'est bien à partir de ces indicateurs que seront eux-mêmes notés ces responsables institutionnels.

101 Voir ROUSSELIÈRE Damien, *Pour une approche en institutionnalisme historique de l'économie sociale, Application au cas de la culture*, Mémoire DEA en Économie industrielle, Université Pierre Mendès France [2002] ; ou encore de la théorie des coûts de transaction [HANSMANN, 1996], ou de celle de la nouvelle économie institutionnelle et de ses théories de la confiance.

102 Cf. encart page suivante.

103 Cf. encart page suivante.

Indicateurs financiers ou indicateurs du coût public des actions ¹⁰⁴

Financier

A. Mobilisation des financeurs

- Montant total des subventions publiques
 - *Montant total des exonérations de charges sociales*
 - *Montant total des subventions DDTEFP*
 - *Montant total des subventions DDASS*
 - *PLIE*
 - *Conseil Général*
 - *Conseil Régional*
 - *Autres (précisez)*
- Montant total des dons

B. Les produits d'activité

- Chiffre d'affaire (vente)*
- Cotisations, participation des adhérents*

Indicateurs économiques

- Coût moyen total par bénéficiaire
- Total des charges
- Coût moyen par bénéficiaire

Apports nets des SIAE à la collectivité publique

- Relevant de la “ commande ”
- Hors “ commande ”
 - Montant des taxes et impôts versés sur l'exercice
 - Charges sociales versées sur l'exercice
 - Retour sur financements publics : Aides publiques à l'insertion
 - Taxes (dont TVA) + impôts

Indicateurs de résultat au regard des politiques de l'emploi ¹⁰⁵

1. Nombre de sorties positives vers l'emploi ou la formation qualifiante

- Dont*
- Sous CDD de plus de 6 mois (contrat non aidé) dans une autre structure que la vôtre
 - Sous CDI (contrat non aidé) dans une autre structure que la vôtre
 - Embauchés dans une entreprise utilisatrice
 - Embauchés dans une entreprise de travail temporaire
 - Sous CDI (contrat non aidé) dans votre structure ou entreprise
 - Sous CDD de plus de 6 mois dans votre structure ou entreprise
 - Installés à leur compte
 - Entrés en formation qualifiante

2. Nombre de bénéficiaires poursuivant leur parcours d'insertion

- Dont*
- Sous contrat aidé dans le secteur non marchand
 - *dont sous CEC*
 - *dont sous CES*
 - Sous contrat aidé dans le secteur marchand
 - Dans une autre SIAE :
 - EI
 - AI
 - ETTI
 - GFIQ
 - CIG / ACI
 - Dans la même SIAE

104 Extraits de la grille d'évaluation DDTEFP.

105 Ibid.

Deuxième réponse [validée par l'enquête]

Si la dimension de l'accompagnement social est clairement identifiée dans la première partie de la grille d'évaluation, on n'en tire aucune implication au niveau des indicateurs ou indices d'impact [effets sociaux ou sociétaux à moyen et long terme]. En effet, les seuls types d'impact évoqués en bout de grille sont l'impact politique [au niveau des collectivités locales] et l'impact sur le développement du partenariat socioéconomique [essentiellement le milieu employeurs, chambres consulaires, etc. ¹⁰⁶].

La place modeste occupée par les indicateurs d'impact, dans la grille d'évaluation comme dans les représentations des responsables des services de l'administration déconcentrée

106 Extraits de la grille d'évaluation DDTEFP.

Impact sur l'environnement local

I. Politique :

– Quel a été la participation des collectivités locales à vos actions d'IAE ? (Cochez la rubrique correspondant à votre appréciation)

Absente
Peu active
Moyennement active
Fortement active

– Quelles sont vos observations sur l'impact politique de votre action ?

II. Partenariat socio-économique :

– Quel est l'état des coopérations que vous avez initiées avec le domaine économique ? (Cochez la rubrique correspondant à votre appréciation)

Inexistantes
Peu développées
Existantes à renforcer
Soutenues – Efficaces

– De quel type de soutien des organismes employeurs (syndicats patronaux, assoc. de commerçants...)

chargés de l'appliquer, s'explique sans doute par la difficulté d'appréhender les effets de socialisation générés par l'accompagnement global de la personne en parcours d'insertion.

On rencontre une difficulté du même ordre, comme on le verra mieux dans la dernière partie, du côté des directeurs et de l'encadrement des SIAE. C'est précisément toute la difficulté qu'ils éprouvent à faire valoir, c'est-à-dire à exprimer, l'utilité sociale créée par la qualité de l'accompagnement spécifique aux SIAE relevant de l'économie solidaire.

bénéficie votre structure ? (Cochez la rubrique correspondant à votre appréciation)

Inexistant ou hostile
Ébauches de coopération
En développement
Confirmé

—Quelle est la participation des chambres consulaires à votre action ? (Cochez la rubrique correspondant à votre appréciation)

Inexistante
Ébauches de coopération
En développement
Confirmé

IV. Quatre voies d'accès à l'utilité sociale ou quatre facettes d'un concept à profondeur variable

IV.1. Un rappel des méthodes employées

On arrive ici au dernier stade de notre tentative d'extraction de l'utilité sociale des pratiques et des discours des acteurs des OES rencontrés au cours de l'étude-action et de la recherche-action conduites, l'une et l'autre, dans dix champs d'activité fertiles en initiatives solidaires.

On rappelle, en effet, que la question de l'utilité sociale et des bénéfices collectifs engendrés par l'activité des OES n'arrivait explicitement qu'en dernière position du questionnaire et de la première grille d'analyse proposée. Cependant, toute l'architecture de la grille et du questionnaire tendait bien vers l'exploration progressive des différentes strates d'une utilité sociale plus ou moins enfouie dans les pratiques et aussi dans les représentations sociale des acteurs. Ainsi, dans la partie précédente consacrée à la vérification des degrés d'ajustement des pratiques [déclarées et parfois directement observées] et des règles, principes et spécificités méritoires des OES, on a déjà pu croiser fréquemment la question de l'utilité sociale. De même, les troisième et quatrième parties du questionnaire consacrées respectivement au système des acteurs en interne ou "parties prenantes" et aux réseaux d'acteurs, devaient révéler d'autres couches sédimentaires de l'utilité sociale que nous allons retrouver dans les quatre "tableaux" de notre "exposition".

En effet, il s'agit bien ici de transcrire les "discours profanes" des acteurs¹⁰⁷ en un langage qui ait un "sens commun" aux acteurs et décideurs et qui soit donc compréhensible par le plus grand nombre, sans perdre pour autant le sens particulier qu'ont pu lui donner les "auteurs" des sciences humaines. On est bien arrivés à ce stade de la traduction avec tous les risques inhérents à "l'activité communicationnelle" que nous entreprenons ici.

Rappelons encore que l'enquête a principalement porté sur une catégorie particulière d'acteurs des OES : les directeurs et cadres des structures dans les divers champs étudiés, c'est-à-dire les acteurs les plus directement engagés dans le faire-valoir de l'utilité sociale créée par leur entreprise sociale. On a pu néanmoins interroger incidemment des administrateurs élus [pour VCM et dans le champ de l'auto-production par exemple]. Les usagers non adhérents ont pu être interrogés directement [dans le cadre d'une recherche évaluative parallèle] sur la valeur d'usage et donc l'utilité sociale qu'ils pouvaient accorder aux services produits par la structure d'appui à la création d'activités.

Enfin, en regard, et parfois en miroir des acteurs des OES, on a pu déceler quelques reflets des représentations des commanditaires publics fortement marquées par les exigences et les critères d'efficacité et d'efficience à court terme qui découlent de l'affichage des objectifs des politiques publiques.

D'une manière générale, on relève de grandes difficultés chez les principaux acteurs à exprimer leur conception de l'utilité sociale autrement que par des expressions convenues ou attendues.

107 On renvoie ici à l'expression utilisée par l'interlocuteur de Jean Gadrey. Voir p. 6 du présent rapport.

En fait, il est vain de chercher à capter le “ discours profane ” à l’état pur, sauf à s’immerger dans un milieu bien précis, pendant des mois d’écoute et d’observation, à l’instar d’un anthropologue comme Oscar Lewis ¹⁰⁸ par exemple.

Les conditions dans lesquelles se déroulait la présente recherche-action excluaient cette méthode d’investigation, sauf à la focaliser sur une seule étude de cas, ce qui était *a priori* peu compatible avec les enjeux et les objectifs du programme de recherche.

Dès lors, les réponses spontanées obtenues dans un premier temps de l’enquête étaient soit de l’ordre de réponses convenues [en référence à la vogue des discours officiels] ou attendues [du côté de l’enquêteur], soit des réponses si générales qu’elles en perdraient tout leur sens.

Deux variables ont manifestement influencé les types de discours recueillis auprès de directeurs ou cadres des structures, au cours des deux phases de l’enquête : d’une part, le niveau de formation ¹⁰⁹ et, d’autre part, l’implication plus ou moins forte dans les dispositifs de politiques publiques ¹¹⁰.

Les grilles multiples de critères et indicateurs ¹¹¹, utilisées au cours de l’interview [deuxième phase de l’enquête], ont bien rempli leur rôle de révélateur des représentations de nos interlocuteurs sur les définitions et les composantes de l’utilité sociale.

On a pu obtenir, par là-même, une abondante moisson de mots-clés qui constituaient une pluralité de points d’entrée dans le concept global de l’utilité sociale.

On trouve ainsi, dans le tableau synoptique suivant, un florilège des citations et des mots-clés les plus fréquemment invoqués par nos interlocuteurs dans chacun des dix champs d’activité retenus ¹¹².

C’est à partir de cette collection de citations, mais aussi sur la base des données recueillies autour des questions relatives au système de gouvernance, au système des acteurs, aux partenariats et réseaux ou encore aux spécificités méritoires des OES, que nous avons opéré le regroupement des critères et indicateurs en quatre facettes ou tableaux ci-après exposés.

Mais nos interlocuteurs ont été en général moins prolixes sur les indicateurs, hormis ceux qui leur étaient habituellement réclamés par les administrations commanditaires et qui relevaient presque exclusivement de la catégorie des *indicateurs de résultats* concernant directement les publics.

Autrement dit, les indicateurs réclamés sont relatifs aux résultats à court terme attendus de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce sont ces résultats à court terme qui tracent le périmètre de l’utilité sociale que se fixent les pouvoirs publics.

108 Dans son ouvrage de référence, *Les enfants de Sanchez*, Gallimard, 1963, D. LEWIS a employé une méthode originale : il s’est entretenu pendant des mois avec chacun des membres de la famille Sanchez à Mexico et, pour recueillir leurs propos, s’est servi d’un magnétophone dissimulé dans leurs vêtements ; c’est donc à partir des éléments les plus infimes et les plus intimes de leur vie quotidienne que Lewis va développer le concept de culture de pauvreté.

109 Et aussi le type et le caractère plus ou moins récent de la formation ; ainsi certains directeurs fraîchement sortis de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle de formation continue ont pu mobiliser facilement leurs “ savoirs ” [cas d’ “ isomorphisme savant ” ?].

110 On retrouve alors le cas d’ “ isomorphisme institutionnel ” soulevé par B. ENJOLRAS, “ Associations et isomorphisme intellectuel ”, RECMA, n° 261, 3^{ème} trimestre 1996.

111 Il s’agit des grilles rassemblées par J.-Cl. GOSSET [voir p. 10 du présent rapport].

112 Toutefois l’étendue, la dispersion et l’hétérogénéité de notre champ d’observation ne permettaient pas l’utilisation de la méthode d’analyse des discours à proprement parler.

Cependant, malgré le phénomène d’ “ isomorphisme institutionnel ” qui les pousse à se couler dans le moule de la définition administrative, les acteurs interrogés avancent ici ou là ¹¹³ des indices ou même des esquisses d’indicateurs d’impact ou d’effets sociétaux relevant des cercles concentriques de l’utilité sociale externe distinguée ci-dessus [pp. 17 à 20].

Nous avons relevé, chaque fois que possible, les traces des indices ou des indicateurs avancés pour nourrir les colonnes correspondantes dans les quatre tableaux ci-après. Mais l’expérience qui se poursuit avec l’intercollectif de SIAE en PACA montre que ce travail d’objectivation des indices et de construction des indicateurs, spécifiques à chaque secteur et, à la limite, à chaque structure, demande du temps et de la méthode.

L’utilité sociale dans les discours des acteurs ¹¹⁴

[Extraits]

COMMERCE ÉQUITABLE	<ul style="list-style-type: none"> —“ Transformation de la société ” —“ Reconstruction du lien social ” —“ Replacer l’homme au centre de l’économie ” —“ Solidarité internationale ” —“ Développement solidaire ” —“ Offrir des débouchés aux producteurs les plus défavorisés des pays du Sud ”
AUTO-PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> —“ Consolidation des liens sociaux par les échanges non marchands ” —“ Retrouver confiance en soi et sortir de l’assistance ” —“ Apprendre la civilité et à se responsabiliser ” —“ Améliorer les relations entre générations et entre personnes d’origine différentes ” —“ Améliorer l’image d’un quartier ” et “ améliorer son cadre de vie ” —“ Renforcer les liens entre parents et enfants ”
ÉCHANGES NON MONÉTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> —“ Prendre conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges ” —“ Créer un lieu de solidarité et de communication ” —“ Plus que la recherche d’une alternative, il s’agit d’expérimenter d’autres modes de relations avec d’autres modes de régulation ” —“ Recréer du lien social pour des publics en difficultés ” —“ Autonomisation ” —“ Responsabilisation ” —“ Apprentissage de la citoyenneté ” —“ Cohésion sociale ”
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none"> —“ Pour être efficaces, les politiques d’insertion doivent prendre en compte la pluri-dimensionnalité de la pauvreté ” —“ Retrouver les valeurs républicaines, notamment, l’égalité et la fraternité ” —“ Justice sociale ” —“ Faire reconnaître l’utilité sociale des initiatives de solidarité ” —“ Développer l’autonomie des personnes ”

113 Dans l’enquête elle-même et plus encore dans leurs rapports d’activités ou documents de communication.

114 Cf. *Mobilisation et développement de l’économie solidaire en région PACA*, Rapport final I, pour le Conseil Régional, décembre 2002.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> —“ Plus-value sociale ” —“ Accompagnement global de la personne ” —“ Capital social du territoire ” —“ Développement local ” —“ Fonction d’interface sociale ” —“ Innovation et expérimentation sociale ” —“ Lien social ” —“ Cohésion sociale ” —“ Insertion sociale ” —“ Apprentissage de la démocratie ” —“ Protection de l’environnement ”
SERVICES DE PROXIMITÉ	<ul style="list-style-type: none"> —“ Services rendus à la collectivité ” —“ Couvrir des besoins non satisfaits ” —“ Participer à une démarche d’insertion ” —“ Expression et développement de la personne ” —“ Accompagner les personnes vers l’autonomie ” —“ Brassage des publics sur le territoire ” —“ Mixité sociale ” —“ Re-dynamisation de la vie sociale locale ”
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> —“ Replacer le public dans une position d’acteur ” —“ Le citoyen devient acteur en prenant la responsabilité de passer commande à un artiste vivant ” —“ S’adresser au plus grand nombre d’individus par des interventions gratuites dans la rue ” —“ Démocratisation de la culture ” —“ Démocratie culturelle ”
CRÉATION D’ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> —“ L’utilité sociale est produite indirectement par les activités qui sont soutenues par les structures d’accompagnement ; elles re-dynamisent certains quartiers, elle répondent à des besoins partiellement ou non satisfaits, elles favorisent l’apprentissage de la vie collective ” —“ L’utilité sociale est produite directement par les structures d’accompagnement, à travers les démarches et les méthodes qu’elles préconisent : autonomie, esprit critique, solidarité, coopération. Ces démarches créent des espaces de socialisation et œuvrent pour une transformation sociale voire sociétale ”
DÉVELOPPEMENT LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> —“ L’utilité sociale est d’abord considérée du point de vue de la lutte contre les exclusions, et se décline en terme d’insertion et de justice sociale ” —“ L’utilité sociale est ensuite considérée du point de vue de la démocratie participative, et se décline en terme de citoyenneté ” —“ L’utilité sociale est aussi considérée du point de vue des activités créées, et se décline en terme de satisfaction des besoins locaux, de richesse et d’emplois créés ” —“ L’utilité sociale est enfin considérée du point de vue de l’enrichissement du capital social des territoires ”
FINANCES SOLIDAIRES	<ul style="list-style-type: none"> —“ L’appui au public en difficulté ” —“ L’appui aux activités nouvelles ou émergentes ” —“ L’accès au crédit des personnes, des types d’activité et des structures qui en sont habituellement exclues ”

IV.2. Quatre “ tableaux d’exposition ” de l’utilité sociale

Le regroupement des critères, des indicateurs et des indices de l’utilité sociale en quatre tableaux présentés ici, est l’aboutissement du travail de classement, de transcription et de traduction que le chercheur, dans son rôle de tiers intervenant, doit opérer à l’issue de sa recherche-action.

L’enjeu majeur de cette traduction ou de cette “ exposition ” est bien celui de rendre plus lisible l’utilité sociale et ses manifestations, non seulement pour les acteurs de l’économie sociale et solidaire eux-mêmes, mais aussi pour les autres acteurs de la “ société civile ” et enfin pour les décideurs et les exécutants de la “ sphère publique ”.

1. L’approche par les processus de socialisation ou du “ faire société ”

On regroupe ici les critères et les indicateurs ou indices relatifs à la création du *lien social*, à la *socialisation*, à l’apprentissage de la *citoyenneté*, à l’*insertion sociale*, à la *participation*, à la *démocratie* et à la *cohésion sociale*. Ces mots clés renvoient au “ discours ” le plus courant et le mieux maîtrisé par les acteurs ¹¹⁵.

Sans doute ces expressions flottent-elles dans l’air du temps et on sait que la société politique aussi bien que la société civile s’en sont largement emparées. Mais les justifications qui sont données et les indices invoqués à l’appui des effets de socialisation engendrés par l’activité et plus largement par l’action des diverses structures étudiées semblent échapper au conformisme des réponses toutes faites.

Ces justifications et ces indices découlent en effet de l’observation et de l’évolution des comportements individuels et collectifs des personnes en difficulté d’insertion sociale et professionnelle.

La qualité de cette observation dépend elle-même en premier lieu de l’existence du dispositif de suivi ou d’accompagnement global de la personne. Elle dépend aussi du sens que l’on se donne pour apprécier les progrès de la socialisation ¹¹⁶.

Les entrepreneurs sociaux ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour remplir leur fonction “ d’assembleurs sociaux ”, pour reprendre l’expression d’Alain Bourdin ¹¹⁷. De ce fait, ils ne disposent pas encore des outils suffisamment précis pour observer les changements de comportement qui leur permettraient de renseigner régulièrement des grilles d’évaluation et d’établir ces indicateurs de socialisation qui font souvent défaut. Il faut donc se contenter, le plus souvent, d’indices ou d’observations plus ou moins régulières, de témoignages, de paroles d’usagers ¹¹⁸ qui peuvent être interprétés comme autant de signes des progrès accomplis dans les voies multiples de la socialisation.

¹¹⁵ Le terme maîtrisé s’entend par rapport aux approches théoriques et conceptuelles des auteurs relevant des différentes sciences sociales. Cette maîtrise peut s’expliquer par le fait que bon nombre de directeurs ou cadres de structures ont une formation [initiale et continue] de niveau 1.

¹¹⁶ Pas de course d’orientation sans carte ni boussole.

¹¹⁷ BOURDIN Alain, cité par François ASCHER et Francis GODARD, “ Vers une troisième solidarité ”, *Esprit*, novembre 1999.

¹¹⁸ Voir par exemple les vidéo-films d’automédiatisation de la parole des usagers des politiques publiques réalisés par *Moderniser sans Exclure-Sud* en PACA.

L'assemblage de ces observations ou données plus ou moins disparates en " faisceau d'indices ", peut donc constituer un début de preuve du lien de cause à effet entre l'activité déployée et l'effet de socialisation recherché.

Cette première porte d'entrée dans l'utilité sociale externe de deuxième périphérie [ou de l'utilité sociale externe] concerne très directement les OES qui ont conçu et orienté leur activité et leur action en direction des personnes ou groupes sociaux les plus défavorisés, les plus désaffiliés ou en état d'exclusion caractérisée ¹¹⁹. De fait, cette porte a été directement empruntée par les entrepreneurs sociaux engagés dans les dispositifs des politiques publiques de l'insertion, de lutte contre l'exclusion, etc. ; mais elle a aussi été empruntée par les acteurs des autres champs étudiés sans exception, car tous se réfèrent à une ou plusieurs dimensions de la solidarité pour justifier leur projet ou leur action.

Ainsi les usagers des structures d'appui à la création d'activité ont-ils invoqué plusieurs formes de solidarité qui constituent autant de justifications de leur projet au regard des divers critères d'utilité sociale :

- La solidarité économique, du point de vue du service rendu, par exemple accessible à des personnes démunies ou exclues.
- La solidarité sociale, du point de vue de la création d'emplois, généralement pour des personnes en réinsertion, et de la restauration du lien social.
- La solidarité territoriale, perçue dans une optique de développement local et de répartition spatiale plus équilibrés.
- La solidarité culturelle, ouvrant le milieu et les productions artistiques et culturelles à des nouveaux publics, favorisant le brassage des générations, des cultures, des valeurs et la participation des usagers.
- La gestion de l'environnement en tant que ressource rare, à préserver pour les générations futures [donc dans la visée d'une solidarité intergénérationnelle], le développement de la qualité de vie pour le plus grand nombre.

119 Voir ci-dessus le schéma de la théorie de la désaffiliation de R. CASTEL, p. 29.

**Lien social – Socialisation – Citoyenneté Insertion sociale –
Participation - Démocratie**

Critères de 1 ^{er} rang	Critères de 2 nd rang et applications	Indicateurs de résultat économiques et sociaux	Indices d'effets ou d'impact
→ Publics [usagers] en difficulté d'insertion sociale, économique et civique	–Le lien social par l'activité économique	– <i>Pour mémoire</i> : Indicateurs de résultat [utilité individuelle] : accès à l'emploi, à l'activité, au revenu, à la qualification. –Indicateurs d'intégration dans collectif de travail [ponctualité, assiduité...].	–Indices de coopération ou d'intégration dans milieu du travail élargi : relations professionnelles au niveau bassin d'emploi.
	–Insertion par le logement, la santé	–Indicateurs d'accès [au logement, aux soins...]. –Indicateurs d'intégration : relations avec bailleurs, logeurs, systèmes de santé.	–Indices de sociabilité [voisinage], de participation aux activités sociales
1. Socialisation [lien social, cohésion sociale, insertion sociale]	–Le lien social par l'éducation et la culture	–Indicateurs d'éducation, formation, qualification. –Indicateurs d'accès à activités culturelles [taux de participation].	–Indices d'ouverture culturelle, d'intérêt ou de motivation : paroles d'usagers.
	–Le lien social par les échanges non monétaires et l'autoproduction	–Indicateurs de participation à : RES, SEL, activités d'autoproduction.	–Indices de socialisation : diminution des dégradations des espaces privés. –Indices de convivialité : entraide, fêtes, rencontres.
	–Le lien social par les “ relations financières de proximité ”	–Indicateurs de participation à dispositifs de finances solidaires : tontine, mutualité, épargne, emprunt.	–Indices de confiance, de respect des engagements.
2. Apprentissage de la démocratie et éducation à la citoyenneté	–Intégration des droits et devoirs.	–Indicateurs du respect des règles. (dénombrement des manquements).	–Indices de confiance, de respect des engagements.
	–Intégration des responsabilités individuelles et collectives.	–Indicateurs de participation : - à la vie associative, - à la vie citoyenne [adhésion, prise de responsabilité, contribution à activités collectives].	–Indices de participation et d'intérêt pour vie collective et vie citoyenne (paroles d'usagers). –Indices du respect des règles du “ vivre ensemble ”.
	–Participation à la vie publique.		–Indices de comportement civique.

2. L'approche par le territoire et le développement local

Le deuxième point d'entrée explicite dans l'utilité sociale est celui du *territoire* et, par là même, celui du *développement local* [solidaire, durable...]. Ce territoire peut être à géométrie variable selon les champs d'activité des OES : le bassin d'emploi ou le territoire d'un PLIE, le territoire d'un "pays" ou celui d'une communauté de communes ou d'agglomération ; en bref, ce qui peut constituer un territoire de projet.

Par qui peut être créée l'utilité sociale sur un territoire de projet ? On peut remonter à trois sources, dont les eaux sont plus ou moins mêlées :

- la première est celle des OES elles-mêmes ; entendons par là que la structure professionnelle va générer collectivement des "effets externes positifs" sur tel ou tel territoire ;
- la seconde est celle des personnes parties prenantes et tout particulièrement des usagers qui, par l'amélioration de leurs capacités et de leurs "capabilités", vont elles-mêmes contribuer à la qualification du territoire ;
- la troisième source est celle des collectifs d'OES et des réseaux auxquels elles participent.

Comment peut se traduire alors l'utilité sociale créée par les OES, leurs parties prenantes et leurs réseaux au niveau du territoire ? Par deux voies principales qui se déclinent elles-mêmes en diverses composantes : en premier lieu, par la contribution à l'entretien et à l'enrichissement du capital social, à la fois par l'organisation et l'animation du partenariat et par le maillage et le fonctionnement des réseaux ; en second lieu, par la contribution au projet de développement et ceci dans ses diverses phases : l'élaboration du diagnostic partagé, la conception du projet de développement intégré, la mise en œuvre d'un développement solidaire, le suivi et l'évaluation.

j Les apports au capital social du territoire

On s'en tiendra ici à une définition limitée du capital social ¹²⁰, la conception élargie ¹²¹ posant encore de redoutables questions théoriques et soulevant *a fortiori* de sérieux problèmes de mesure ou d'objectivation.

La définition limitée est empruntée à l'OCDE qui se réfère directement aux approches de Coleman, Putnam et Fukuyama :

"Le capital social, qui couvre les différents aspects de la vie sociale – réseaux, normes et relations –, est ce qui permet aux gens d'agir ensemble, de créer des synergies et de forger des partenariats." *"Le capital social est le ciment qui lie les communautés, les organisations, les entreprises et les différents groupes sociaux et éthiques."* Le capital social est finalement défini comme suit : *"les réseaux et les normes, valeurs et convictions communes qui facilitent la coopération au sein de groupes ou entre eux"*.

¹²⁰ Celle de James COLEMAN, "Social Capital in the Creation of Human Capital", in *Knowledge and Social Capital*, E. Lesser ed., University of Chicago Press, Chicago, 1988 ; et celle de Robert PUTNAM, *Making Democracy Works*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

¹²¹ Dans une conception large, en effet, ce capital social serait aussi constitué de l'état de santé global d'une société [le niveau de soins qu'elle peut dispenser à ses membres], de degré de liberté de ses membres, de l'état des inégalités, du stock global d'éducation, des productions culturelles et artistiques, du capital écologique... Quelques auteurs ont tenté d'agrèger des composantes aussi hétérogènes dans un indice synthétique ; de même le PNUD a mis au point un indicateur de développement humain qui n'est pas sans intérêt mais qui est encore "loin du compte".

En suivant Putnam, pour tenter une mesure concrète du capital social à une échelle quelconque [locale, régionale, nationale...], deux démarches sont possibles :

–La première consiste à prendre en compte positivement diverses composantes ou aspects de la vie sociale et donc du capital social : *la vitalité de la vie associative, les niveaux d’engagements ou d’interaction dans des activités sociales* [ici les indicateurs les plus courants porteront sur le nombre d’adhésions et d’activités, la fréquence des réunions et des activités, le nombre de bénévoles, éventuellement les budgets-temps et la recherche d’un équivalent marchand pour valoriser l’engagement des bénévoles] ; *les comportements coopératifs* ou plus largement *civiques* [participation électorale, participation à des activités culturelles ou de loisirs collectives, etc.] ; enfin *les attitudes* et en particulier *la confiance* que l’on peut manifester [ou déclarer lors d’une enquête] dans ses concitoyens et dans les institutions, face à divers types de situation. La notion de capital social, pour les auteurs américains, est donc étroitement liée à celle de *vertu civique*. Ceci peut expliquer le deuxième type d’approche de la mesure des variations du capital social [de sa progression ou de son déclin].

–La deuxième approche retient en effet *une mesure des dysfonctionnements sociaux* ou d’absence de coopération sociale. On fera alors porter la mesure sur le dénombrement de diverses formes d’incivilités et leur intensité, sur le manque d’esprit civique [par exemple le taux d’abstention dans les diverses consultations électorales], ou encore sur les diverses formes de déviance sociale. La réduction du nombre d’incivilités ou de telle ou telle forme de déviance sociale ou de délits caractérisés, peut alors être invoquée comme la manifestation tangible d’une amélioration du capital social ou de la capacité de la société locale à le préserver et l’enrichir. Il resterait alors à relier cet effet ou cet impact positif sur le capital social à telle intervention dans le territoire considéré [initiative solidaire, action associative, activité de telle structure d’économie solidaire, mise en œuvre de telle ou telle politique publique de proximité...], ce qui révélerait alors l’utilité sociale engendrée sur le territoire.

On pourrait aussi évoquer la démarche utilisée par le CRIDA : celle de l’évaluation des avantages externes par la méthode des dépenses sociales passives évitées telles que les indemnités de chômage économisées ou la réduction du travail au noir...¹²²

Les entrepreneurs sociaux enquêtés et particulièrement ceux qui viennent du travail social évoquent facilement la diminution des dysfonctionnements sociaux dans leur territoire ou leur environnement à l’appui de l’utilité sociale engendrée par leur activité ; mais ils les évoquent plus à titre d’indices que d’indicateurs proprement dits dans la mesure où aucun d’eux ne procède à des relevés ou des dénombrements systématiques de ces dysfonctionnements. Ce sont notamment les directeurs et les “encadrants techniques” des régies de quartier et les initiateurs de jardins familiaux ou de jardins coopératifs qui font valoir la réduction ou l’absence de dégradations des parties communes [cage d’escalier, espaces collectifs] ou des parcelles familiales des jardins.

Cependant, les directeurs d’OES ont surtout fait ressortir leur contribution au capital social [rarement cité en tant que tel], par *leur niveau d’engagement dans les partenariats* organisés autour de leurs activités [partenariat, institutionnels, mais, tout autant les partenaires professionnels] et aussi par l’intensité de leur implication dans le fonctionnement des réseaux de type vertical ou horizontal. Ce faisant, ils ont surtout mis en

122 On retrouve ici les méthodes de calcul économique mises en œuvre notamment dans la RCB [Rationalisation des choix budgétaires] ou dans certains rapports d’étude d’impact : méthodes, coût-avantage, coût-efficacité et coût d’opportunité.

valeur leur rôle-clé dans le développement de “ *liens d’acointance* ” [avec les amis ou collègues éloignés] et de “ *liens de contacts* ” [entre différentes couches ou catégories sociales] plutôt que dans les *liens d’attachement* [avec la famille, les amis très proches].

Or, si l’on suit encore Putnam, le capital social s’enrichit surtout des liens “ ouverts ”, c’est-à-dire des liens créés entre des personnes évoluant dans des cercles et des milieux différents ; ce qui est précisément le cas des “ liens d’acointance ” et des “ liens de contact ”. Les liens “ fermés ”, c’est-à-dire ceux qui unissent uniquement “ les égaux ” à l’instar des “ liens d’attachement ” [parents, amis proches, ethnie...], agissent comme une “ colle ” sociologique, alors que les liens “ ouverts ” agissent comme un “ lubrifiant ” sociologique entre les groupes sociaux. À cet égard les OES et leur collectif constituent dans leur territoire une source importante du capital social qui “ relie ” ; à titre d’illustration, on donne l’exemple des SIAE et de leur collectif dans le territoire de la communauté d’agglomération d’Avignon [voir encart ci-après].

Un exemple d’enrichissement du capital social par les SIAE et leur collectif “ Bouge l’Insertion ”

1. Les partenaires des SIAE dans le PLIE d’Avignon

1. Les premiers partenaires des SIAE sont logiquement les commanditaires publics et notamment : les *administrations décentralisées* en charge des politiques publiques de l’emploi, de la ville [DDTEFP, DDASS, ...] ou de politiques sectorielles du logement et de l’habitat, de l’agriculture [DDE pour DECLIC, Agriculture ou Écoles [Éducation nationale] pour SEMAILLES, ...] ou encore les dispositifs territoriaux comme le PLIE, le contrat de ville ; les *organismes sociaux* [CNAF, CNAM, FAS] ; les *collectivités territoriales* [Conseil régional, Conseil général, communes ou CCAS, Communautés de communes ou d’agglomération comme la COGA...]. Il faut bien voir cependant que les SIAE sont davantage dans des relations de subordination à l’égard de ces commanditaires publics que de partenariat véritable. Ce type de relation découle de la nature même du contrat public qui les lie aux administrations ou collectivités publiques.
2. Une seconde catégorie de partenaires est constituée par *d’autres SIAE membres du Collectif “ Bouge l’insertion ”* ou par d’autres structures de l’économie sociale et solidaire locales ou régionales qui sont positionnées en amont ou en aval du segment du parcours d’insertion organisé par telle ou telle SIAE. Ainsi GESTE-Vaucluse [GEIQ] compte la Mission locale et surtout DECLIC [logement des jeunes en insertion] parmi ses partenaires réguliers ; CITÉ RESSOURCES travaille régulièrement avec SEMAILLES, avec l’ESPELIDO [SIP], la Mission locale, etc. SEMAILLES a aussi pour partenaires constants l’ESPELIDO, la Mission locale, divers centres sociaux, l’association L’Olivier, Trait d’union, BIOTOP, ITAQUE.
3. Une troisième catégorie de partenaires concerne les *organisations professionnelles* ou des *entreprises privées* ou mixtes [GDF, CDC, ...] relevant de diverses branches d’activités des SIAE. Ce partenariat manifeste la volonté d’intégration progressive du secteur protégé de l’insertion dans l’économie marchande et son marché du travail.

Le cas du GEIQ GESTE-Vaucluse doit être distingué puisqu’il est par nature un groupement d’employeurs [de la filière agroalimentaire] : ses partenaires permanents sont ses propres adhérents. Il s’est associé avec le Groupe Indibat en Franche-Comté dans le cadre d’un projet européen EQUAL.

Le partenariat professionnel de DÉCLIC [logement des jeunes...] s’est solidement noué avec les principaux acteurs professionnels du secteur ou des branches concernées :

- la Fédération nationale des agences immobilières,
- la Chambre syndicale régionale des entreprises professionnelles du déménagement,
- les artisans du bâtiment et la Chambre des Métiers,
- le SA Vaucluse logement,
- etc.

Il s’est étendu à d’autres acteurs du logement et de l’habitat comme la CDC, GDF, la Fondation Abbé Pierre.

L’ESPELIDO, par son Service d’Insertion Professionnelle [SIP], s’appuie sur un réseau d’employeurs

saisonniers et appartient, à ce titre, au réseau des Relais Travail Saisonnier [RTS].

SEMAILLES a développé un partenariat fidèle notamment avec : la Chambre d'agriculture, le Syndicat des exploitants agricoles Relais Vert [grossiste bio], la Banque alimentaire, la SNCF [propriétaire des terrains], Soleibiopais [grossiste bio].

CITÉ RESSOURCES a construit un partenariat très riche dans les divers champs professionnels de la culture : pour la musique avec l'Opéra d'Avignon, l'AJMI [jazz], les Chorégies d'Orange, le TOPIA ; pour le théâtre avec le Festival d'Avignon, le Théâtre des Carmes ; pour le livre [littérature] avec la Médiathèque CECCANO, ... ; pour le patrimoine et les arts plastiques avec le Musée Calvet-Lapidaire, le Musée Calvet, etc.

Ce pontage partenarial entre les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises et organismes professionnels [privés ou publics] des diverses branches d'activité ou des filières ne traduit pas seulement les relations techniques incontournables dans toute branche, ou filière, ou secteur économique, mais il manifeste aussi la volonté des responsables des SIAE, de prendre toute leur place sur les marchés correspondant à leur activité et d'apporter leur contribution à l'organisation du territoire et au développement local.

2. L'appartenance aux réseaux

L'appartenance et la participation active à des réseaux diversifiés de toutes les SIAE membres du Collectif et plus particulièrement des cinq associations ayant fait l'objet de la monographie, est une des caractéristiques fortes des structures d'insertion par l'économique relevant de l'économie solidaire.

En premier lieu, la vie du Collectif " Bouge l'insertion " lui-même manifeste, depuis trois ans et demi, la détermination de ses membres à " œuvrer " ensemble pour élaborer un diagnostic sur l'insertion par l'activité économique dans le Bassin d'Emploi d'Avignon [et plus largement dans le département] et aussi à constituer une force de propositions en direction des pouvoirs publics. Le Collectif est donc le réseau de premier plan où se croisent dynamiques interassociatives et dynamiques territoriales autour de la politique d'insertion par l'activité économique dans le bassin d'emploi d'Avignon. C'est ainsi que les SIAE peuvent être connectées indirectement à d'autres types de réseaux ou des dispositifs territoriaux comme ceux du CDIAE, de la COGA, du CBEA, soit par l'intermédiaire d'autres membres du Collectif, soit par les représentants d'autres réseaux [FNARS, COORACE, ...] auxquels adhèrent d'autres SIAE. De plus, on a déjà signalé plus haut la mise en place d'un intercollectif regroupant les collectifs de SIAE de la Région PACA et même le collectif INSERECO de Blois. Sur la base d'échanges et d'analyses d'expériences, cet intercollectif a engagé un travail sur les grilles d'évaluation et sur les critères et indicateurs de l'utilité sociale.

En second rang se situent les réseaux qui regroupent les associations par type de structure [régies de quartier, centres sociaux, GEIQ, associations intermédiaires, CHRS, ETTI, etc.] ou par type d'activités ou de métiers [jardins, logement des jeunes, culture...]. Il s'agit généralement de fédérations ou d'unions régionales ou nationales comme la FNARS, la Fédération nationale et départementale des centres sociaux, la Fédération des CHRS, celle des GEIQ, etc.

Il faut souligner la participation active de certaines SIAE à des réseaux structurant ou regroupant les porteurs de projets ou d'initiatives solidaires autour de chartes qui fixent les principes de conduite et les objectifs communs. C'est tout particulièrement le cas pour les réseaux des jardins [Jardins de Cocagne, Jardins d'Amélie, Fédération des jardins familiaux...].

En revanche, on retrouve peu d'adhésion ou de relations avec les réseaux nationaux ou " mouvements " associatifs engagés dans des réflexions ou des activités de portée éthique, politique ou caritative comme la Fonda, le CCFD, la Cimade, ni avec les grandes fédérations associatives du type UNIOPSS, ou d'Éducation populaire, ni de ce fait avec les structures représentatives de l'économie sociale instituée [CEGES, CRES...].

Ici les points-clé du discours des entrepreneurs sociaux ou les critères avancés se situent dans deux registres différents, celui des " grandeurs " ¹²³, d'une part, et celui des effets externes positifs sectoriels, d'autre part.

123 BOLSTANSKI L., THÉVENOT L., *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.

Dans l'ordre des "grandeurs" de référence, les critères explicites sont relatifs à *l'identité* du territoire et à la *solidarité* sociale ou à la *cohésion sociale* sur le territoire.

CITÉ RESSOURCES, par exemple, par ses "actions découvertes culturelles et de l'environnement" [ADCE], non seulement place la culture au cœur de la construction de l'identité individuelle, mais aussi au centre du sentiment d'appartenance à une identité culturelle, celle d'un territoire marqué par son patrimoine [son histoire] et ses traditions. Il en est de même pour L'ESPÉLIDO à travers ses propres ateliers culturels et ses activités de découverte du territoire. Le collectif "Off-in-Bouge l'Insertion", par son appellation même, entend renvoyer à la tradition du Festival d'Avignon qui fait partie intégrante de l'identité du territoire.

Les indices de participation à la solidarité ou à la cohésion sociale du territoire peuvent se déduire de la localisation ou de l'origine géographique des usagers qui est en général, bien repérée par les diverses structures¹²⁴. Il est tout à fait clair, à cet égard, que les populations d'usagers de l'ensemble des SIAE sont bien originaires des quartiers, des micro-territoires les plus "défavorisés" de la communauté d'agglomération d'Avignon. *A priori*, toute action d'insertion sociale et professionnelle des populations qui en sont issues, ne peut que contribuer à une meilleure cohésion sociale du territoire. L'objectivation de "l'effet de cohésion sociale" passe alors par le dénombrement, le relevé de l'origine géographique et des caractéristiques d'entrée et de sortie des usagers ainsi que par l'objectivation de "l'effet de socialisation" lui-même tel qu'apprécié, sinon mesuré en amont [voir Tableau 1]. Ici, les indicateurs de résultat relatifs aux publics peuvent donc se recouper avec les indices d'impact sur les micro-territoires.

Dans le registre des "externalités positives" sectorielles, le discours se rattache aux effets positifs engendrés par l'activité spécifique de la structure sur la communauté professionnelle du bassin d'emploi ou par essaimage sur des territoires voisins ou plus lointains.

Ainsi, à titre d'exemple, les contributions du GEIQ GESTE sur l'organisation du marché du travail du bassin d'emploi, de DECLIC sur l'organisation du partenariat institutionnel et professionnel autour du logement des jeunes ou encore sur la filière du déménagement [par son activité d'insertion professionnelle], de SEMAILLES sur l'organisation du marché bio, sur l'éducation à l'environnement [milieu scolaire] et l'éducation des consommateurs bio ou encore sur le développement de la ceinture verte d'Avignon, sont validées par des observations directes qui recourent les déclarations ou discours des responsables des SIAE.

k Contribution à un projet de développement local

C'est essentiellement au sein des collectifs et des réseaux que se construit la contribution des entrepreneurs sociaux aux diverses phases d'un projet de développement intégré du territoire : le diagnostic, la conception, la réalisation, le suivi et l'évaluation.

La publication et la diffusion du rapport du collectif "Off-in Bouge l'Insertion" en témoigne.

¹²⁴ Les indicateurs relatifs à l'origine géographique, aux caractéristiques démographiques, à l'origine sociale, au niveau de formation, etc., sont bien suivis car ils font partie de la batterie d'indicateurs de résultat demandés par les commanditaires publics.

Si le diagnostic partagé réalisé porte spécifiquement sur le secteur de l'insertion par l'activité économique, les propositions formulées à l'intention des " institutionnels " visent non seulement à réduire les difficultés des différentes SIAE, mais aussi à mieux intégrer leurs activités et leur " public " dans les structures, les marchés, les dynamiques de l'économie du bassin d'emploi et de la société locale.

Les travaux du collectif traduisent concrètement le projet d'un développement plus solidaire dans sa double dimension territoriale et sociale. Cette volonté s'exprime régulièrement à l'occasion des réunions des instances du PLIE et aura bientôt l'occasion de se manifester dans celles du CDIAE puisque des représentants du collectif pourront bientôt y siéger.

De plus, par la diversification des activités et des services dans les territoires de proximité [quartiers périphériques, zones rurales périurbaines, ceinture verte d'Avignon], par la création d'emplois et de revenus du travail pour les publics qui en étaient les plus éloignés et privés, les SIAE participent directement à la mise en œuvre de la solidarité à l'échelle des micro-territoires comme on l'a vu ci-dessus.

C'est encore davantage le cas pour les structures d'appui à la création d'activité comme MSD ou PLACE [voir encart p. 36] et pour les projets de services de proximité qu'elles développent sur le territoire de la communauté urbaine de Marseille.

De même, les activités d'auto-production accompagnée comme les jardins familiaux ¹²⁵ sont enracinées par nature dans les micro-territoires du développement social des quartiers.

Les activités culturelles associatives qui développent leur utilité sociale au confluent de la démocratisation de la culture [accès à la culture] et de la démocratie culturelle [pluralité d'expression culturelle] ¹²⁶, s'inscrivent elles-mêmes dans la démarche du Pacte Territorial pour le développement de services de proximité aux particuliers sur l'agglomération marseillaise, initiée par MSD.

125 Voir l'exemple du Jardin de développement social de la Petite Thumine à Aix-en-Provence in volume des annexes.

126 Voir le rapport sectoriel sur la culture in volume des annexes.

Territoire et développement durable

Critères de 1 ^{er} rang et → concepts	Critères de 2 nd rang [contribution à...]	Indicateurs de résultat économiques et sociaux	Indices d'effets ou d'impact
Contribution à l'enrichissement du capital social d'un territoire de projet	–Organisation et fonctionnement du partenariat	–Relations contractuelles. –Engagements pluriannuels. –Dispositifs, pilotage, actions.	–Pérennité du partenariat. –Confiance. –Intelligence collective.
	–Réseaux et réseautage des réseaux	–Fonctionnement réseaux [circulation informations]. –Professionnalisation expertise. –Capitalisation, savoirs, savoir-faire.	–Création espaces publics [concertation, consultation, formation]. –Développement réseaux expertise. –Innovations sociales [Tableau 4].
Contribution à un projet de développement local durable	–Diagnostic partagé.	–Contributions formelles [écrites, autres]	–Progression vision commune [consensus, compromis].
	–Conception du projet intégré de développement.	–Taux de participation [assiduité]. –Contributions écrites.	–Mise en valeur intérêts collectifs. –Mise en valeur bien commun.
	–Mise en cohérence Trois dimensions : - économique, - écologique, - sociale	–Développement d'activités articulant trois dimensions : indicateurs de cohérence.	–Vision stratégique. –Activités nouvelles : - comblant un “ creux ”, - répondant à besoin social non satisfait, - ménageant l'environnement [naturel, culturel].
	–Développement solidaire : - territorial, - social intra-générationnel, - intergénérationnel.	–Indicateurs réduction des disparités : - territoriales, - sociales.	–Développement d'espace public de concertation.

3. L'approche par l' " autre façon d'entreprendre " ou la mise en pratique du système de règles ou de principes de l'Économie sociale et des spécificités méritoires de l'Économie Sociale et Solidaire

Ce troisième point d'entrée dans l'utilité sociale générée par les OES découle d'abord de la deuxième hypothèse développée ci-dessus en II [pp. 20-31] et que nous nous sommes efforcés de justifier dans la III^e partie, en vérifiant l'ajustement des pratiques des OES aux principes généraux de l'économie sociale et à leurs propres " spécificités méritoires ". De plus, cette troisième approche de l'utilité sociale part aussi d'un constat : compte tenu de la difficulté d'appréhender et de mesurer l'utilité sociale, c'est-à-dire d'en objectiver, mesurer et, *a fortiori*, valoriser [en équivalent monétaire] les effets positifs nets, on centre, cette fois-ci, l'approche empirique sur l'observation du processus de production des services créés, en supposant que cette autre logique et cette autre façon d'entreprendre des OES vont générer en elles-mêmes une valeur ajoutée sociale supérieure à la somme des utilités individuelles créées par l'activité de la structure.

On retrouverait donc ici, comme le suggérait Pascal Perrot¹²⁷, la démarche de contournement en vigueur dans l'agriculture et l'agroalimentaire pour la labellisation des produits de qualité : comme il est très difficile de définir rigoureusement la qualité finale du produit, on s'attache à vérifier la qualité du processus de production de la filière. Cette démarche est évidemment fondée sur les recherches expérimentales réalisées en amont et qui ont pu démontrer la nocivité de l'usage de certains intrants [pesticides, engrais chimiques...] ou de certaines techniques culturales sur les produits agricoles. La labellisation des produits bio illustre bien la démarche.

De même, la démarche qualité appliquée aux services de type relationnels, s'intéressera avant tout au processus de prestation du service, c'est-à-dire à la " manière de faire " ou d'être du prestataire, dans sa relation de service avec l'utilisateur.

Ainsi, par exemple, les bonnes pratiques de l'accompagnement individuel et de l'accompagnement collectif des usagers que nous avons dégagées plus haut de nos études de cas paraissent intrinsèquement liées à cette autre logique d'action et cette autre " façon de faire " qui caractérisent les organisations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Sur cette troisième facette de l'utilité sociale, on peut donc inscrire les critères relatifs au système de règles et aux spécificités méritoires des organisations de l'économie sociale et solidaire et les indicateurs qui lui sont attachés. C'est l'objet du Tableau 3.

¹²⁷ Intervention de Pascal PERROT [Laboratoire d'économie et de sciences sociales de Rennes (LESSOR)] lors du séminaire DIES du 29/01/2003.

Spécificités méritoires de l'Économie sociale et solidaire

Critères de 1 ^{er} rang et → concepts	Critères de 2 nd rang [déclinaisons]	Indicateurs de résultat économiques et sociaux	Indices d'effets ou d'impact
<p>(appartenance à)</p> <p>Système de règles et principes de l'économie sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Liberté d'adhésion. -Gestion démocratique. -Lucrativité limitée. -Double qualité. -Éducation et inter-coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> -Dispositions statutaires (conformité). -Chartes. -Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - fréquence réunions instance, assiduité, rotation responsabilités, - modalités association formelle parties prenantes, - indicateurs efficacité, efficience, - plan de formation parties prenantes, - programmes éducation économie sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> -Développement des comportements coopératifs. -Développement des solidarités, mutualisation compétences en interne. -Intercoopération [niveau de l'activité professionnelle, du territoire]. -Appropriation des valeurs, principes par les parties prenantes.
<p>(respect des)</p> <p>Spécificités méritoires de l'économie solidaire</p> <p>→ - justice sociale, - discrimination positive, - solidarité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Spécificités des activités [services] et des publics [usagers]. -Construction d'une demande collective et de l'offre. -Hybridation des ressources. -Accompagnement global. 	<ul style="list-style-type: none"> -Caractérisation des usagers et des besoins insatisfaits [creux et "manques"]. -Caractérisation de la demande collective et de l'offre [couverture du besoin collectif]. -Poids respectif en % de : <ul style="list-style-type: none"> -chiffre d'affaire marchand, - "chiffre d'affaire social", -ressources de la réciprocité [dons, bénévolat]. -Normes qualité du service. 	<ul style="list-style-type: none"> -Révélation des besoins collectifs de "publics" relativement défavorisés. -Création d'espaces publics de proximité. -Développement des initiatives solidaires. -Développement des comportements solidaires ou mutualistes. - "Bonnes pratiques" spécifiques d'accompagnement des personnes [usagers].

4. L'approche de l'utilité sociale par les innovations économiques et sociales

Le quatrième “ point d'entrée ” dans le concept d'utilité sociale privilégié par les entrepreneurs sociaux, à travers leur discours, semble être celui de l'innovation. Ce sont en fait des références indirectes au concept d'innovation que l'on peut repérer dans leurs citations.

Ainsi, plutôt que d'innovations, on parlera spontanément de création “ d'activités nouvelles ”, de “ nouveaux services ”, de “ nouvelles façons de faire ” ou de “ nouvelles méthodes ” [par exemple dans l'accompagnement des personnes, dans leur remotivation ou leur autonomisation...]. Il restera évidemment à trouver quelques indicateurs ou indices qui rendraient plus lisible ou plus probant le caractère innovant de ces “ nouveautés ”.

Parmi les définitions proposées dans la grille de Jean-Claude Gosset, celle proposée par Jacqueline Lorthiois, dans le prolongement du concept d'utilité sociétale de Lipietz qui se réfère explicitement à trois types d'innovation [par les publics accueillis, par les activités développées, par la manière de mettre en œuvre les projets], recueille beaucoup d'opinions favorables dans les divers champs d'activité étudiés.

Dans une note diffusée à nos équipes d'enquête et à nos partenaires de recherche-action en octobre 2001, nous avons suggéré que la capacité d'innovation sociale pouvait constituer une des caractéristiques majeures ou des “ spécificités méritoires ” de l'économie solidaire. Nous avons alors formellement rattaché le concept d'innovation à la définition de J.A. Schumpeter et aux cinq formes (ou types) qu'il en avait données, tout en soulignant le fait que le concept d'innovation sociale devait sans doute déborder ces cinq formes d'innovation économique. Cependant, on ne pouvait ignorer ces formes économiques dès lors que notre enquête portait bien sur des entreprises de l'économie solidaire qui produisent non seulement de la solidarité et de la socialité mais encore de la richesse et de la valeur économique.¹²⁸

Si l'innovation sociale peut contribuer à caractériser les spécificités méritoires de l'économie solidaire, elle doit pouvoir caractériser aussi, directement ou indirectement, l'utilité sociale. En effet, dans l'approche schumpétérienne de l'innovation qui est étroitement liée à sa théorie de l'entrepreneur, du risque et du profit, l'innovation qui est par définition la mise en valeur ou en application (industrielle ou commerciale) des inventions scientifiques, apporte la preuve tangible de son utilité économique par les profits qu'elle génère sur les marchés correspondant à ses champs d'application. En d'autres termes, “ la mise en valeur ” ou l'application est sanctionnée par le marché comme une innovation si elle répond à un besoin ou à une demande déjà révélée ou latente.¹²⁹

128 Quelle que soit la théorie de la valeur que l'on retienne : théorie de la valeur travail ou théorie de la valeur utilité.

129 Par exemple il en est ainsi des vagues d'innovations qui ont marqué les “ révolutions industrielles ”, dans la mise en valeur des grandes inventions scientifiques des deux derniers siècles [machine à vapeur, électricité, moteur à explosion, informatique, etc.].

La transposition dans les champs d'application des innovations sociales [ou économiques et sociales] de l'économie solidaire est évidemment plus difficile, car " la mise en valeur " est subordonnée à des " grandeurs " différentes ¹³⁰.

Ainsi, partant des six mondes ¹³¹ distingués par Boltanski et Thévenot, B. Enjolras considère l'association " *comme une forme institutionnelle visant à opérer des compromis entre plusieurs logiques d'action* " ¹³². Ce compromis s'opère au sein du " *monde civique* " qui se différencie lui-même en trois grandeurs : celle de la *solidarité*, celle de l'*administration* et celle de la *démocratie*, chacune renvoyant à une forme de compromis avec les mondes *domestique*, *marchand* et *industriel*.

Le tableau croisé [mondes-grandeurs] établi par B. Enjolras illustre la difficulté d'établir la preuve de l'utilité sociale de l'innovation.

Mondes - grandeurs

Mondes Grandeurs caractéristiques	Marchande	Domestique	CIVIQUE		
			Solidaire	Administrative	Démocratique
Personnes	Agents	Individus supérieurs	Citoyens/ (concitoyens)	Administrateurs/ (usagers)	Élus/ (électeurs)
Objets	Biens	Règles de savoir-vivre	Règles morales	Loi	Constitution / Statuts
Action naturelle	Échange marchand	Relations personnelles	Engagement (bénévolat, don...)	Politiques publiques	Action politique
Grandeur des personnes	Richesse	Estime	Prestige	Pouvoir discrétionnaire	Pouvoir
Grandeur des objets	Prix	Bonnes manières	Le bien (le mal)	Les droits	Les libertés
Principe supérieur de coordination	Marché	Coutume, Proximité, Autorité	Solidarité	Puissance publique (coercitive)	Suffrage universel)
Épreuve de grandeur	Équilibre marchand	Confiance	Cohésion sociale	Ordre public	Stabilité gouvernementale
Justification	Intérêt	Enracinement	Générosité/ Conformisme	Intérêt général	Bien collectif
Principe d'équivalence et d'ordre (" relation ")	Solvabilité	Respectabilité	Moralité	Légalité	Légitimité
Principe d'allocation des ressources	Rationnement (à chacun selon sa richesse)	Hierarchie (à chacun selon sa position)	Réciprocité (à chacun selon son don)	Redistribution (à chacun selon son juste dû)	Élection (à chacun selon ses suffrages)

Source : ENJOLRAS B, *Vers une théorie socio-économique de l'association : l'apport de la théorie des conventions*, RECMA, n° 250, 4^{ème} trimestre 1993, p. 98.

¹³⁰ BOLTANSKI L, THÉVENOT L, *De la justification – Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, p. 58.

¹³¹ Les six mondes sont ceux de : *l'inspiration*, *le domestique*, *l'opinion*, *le civique*, *le marchand*, *l'industriel*.

¹³² ENJOLRAS B, " Vers une théorie socio-économique de l'association : l'apport de la théorie des conventions ", in *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 250, 4^{ème} trimestre 1993, p. 103 ; et " Crise de l'État-providence, le lien social et associations : éléments pour une socio-économie critique ", in *Une seule solution : l'association ? Socio-économie du fait associatif*, MAUSS, n° 11, 1^{er} trimestre 1998, p. 230.

Les entreprises associatives de l'économie solidaire doivent essentiellement opérer le compromis difficile entre les logiques et les grandeurs des trois mondes : le *civique*, le *domestique* et le *marchand*. Or, si la sanction [“ l'épreuve de grandeur ” selon le tableau ci-dessus] de l'innovation dans le monde marchand est clairement celle de “ l'équilibre marchand ” ou le retour sur investissement, la reconnaissance de l'innovation sociale est plus problématique dans les deux autres mondes. Ainsi, dans le monde domestique “ l'épreuve de la confiance ” demande du temps relativement long et surtout elle ne peut pas reposer sur des indicateurs précis mais plutôt sur des indices ¹³³. Enfin, si dans le monde *civique* les épreuves de grandeur sont bien le maintien de la *cohésion sociale*, de l'*ordre public* et de la *stabilité politique* [entendons le renouvellement de la majorité politique qui a initié telle ou telle politique], on voit bien les difficultés relatives à l'établissement de la preuve ou de “ l'épreuve ”. En d'autres termes, il y a de fortes chances pour que les décideurs politiques ou les commanditaires publics calent leur jugement et leurs indicateurs sur les seules épreuves tangibles [chance de réélection et maintien de l'ordre public au premier degré] plutôt que sur des critères et indicateurs de cohésion sociale.

Des cinq formes ou types d'innovation distingués par Schumpeter, nous avons retenu les quatre qui nous paraissent pouvoir être transposés le plus aisément dans le champ des activités des entreprises et des entrepreneurs de l'économie solidaire :

1. Les nouveaux biens et services destinés aux usagers et à la clientèle

On peut ranger par exemple dans cette première catégorie d'innovation la redécouverte et/ou la valorisation des biens et produits “ en voie de disparition ” ou la plupart des nouveaux services de proximité.

2. Les nouveaux procédés ou “ techniques de production ” [innovation de procédés]

La transposition de la notion d'innovation de procédés industriels dans le champ des services [le champ le plus courant de l'économie solidaire] demande quelques précautions. Cependant on peut sans doute en trouver des applications intéressantes dans des champs d'activités variés où se déploient les entreprises de l'économie solidaire : par exemple dans les procès de production de l'agriculture bio, dans les applications des techniques d'économie de l'énergie [bâtiments bioclimatiques...], dans le recyclage de produits industriels à usage domestique [vêtements, ameublement, appareils électroménagers...].

Peut-on y mettre aussi les méthodes d'accompagnement global des personnes en voie d'insertion ou certaines méthodes d'apprentissage de l'autonomie, de la citoyenneté, de la démocratie ?

¹³³ Par exemple, on pourra considérer que la diminution des dégradations physiques ou leur absence au cours d'une certaine période, dans les parties communes des cités où ont été mises en œuvre des expériences d'autoréhabilitation ou bien des régies de quartier et dans les espaces des jardins familiaux, est un indice révélateur de la confiance accordée par la population à ce type d'innovation sociale, à leurs porteurs et à leurs accompagnateurs.

3. Les nouveaux modes de distribution, d'échange, de nouveaux débouchés

Ici les entrepreneurs sociaux ne seront pas en reste par rapport à leurs confrères de l'économie marchande à finalité lucrative. De fait, ils ne se privent pas d'invoquer les innovations des systèmes d'échanges locaux [SEL], les réseaux d'échanges de savoirs [RES], les systèmes et réseaux de finances solidaires, les expériences et réseaux du commerce équitable, des circuits courts des jardins d'insertion [distribution de paniers de légumes et fruits aux adhérents].

4. Les nouveaux modes d'organisation et de gouvernance de l'entreprise sociale

On croise à nouveau ici la problématique du tableau 3 qui lie, rappelons-le, la question des caractéristiques ou des "spécificités méritoires" des entreprises de l'économie sociale et solidaire à celle de l'utilité sociale.

Mais ici on examine cette autre façon d'entreprendre et de gouverner l'entreprise sous l'angle de l'innovation.

La question qui se pose est donc : en quoi l'innovation organisationnelle, ou institutionnelle, ou du mode de gouvernance, est-elle spécifiquement productrice d'utilité sociale ? ou encore, cette innovation est-elle validée dans un ou plusieurs "mondes" où elle manifeste ses effets ? [les trois "mondes" les plus directement concernés étant ici le "civique", le "domestique" et le "marchand"]. ?

Or nous avons vu ci-dessus que le mode de preuve ou d'épreuve différait fortement d'un monde à l'autre.

Dans quel monde et selon quelle grandeur sera-t-il le plus pertinent de chercher à justifier l'utilité sociale de telle ou telle innovation organisationnelle ou institutionnelle, par exemple d'une SCIC, d'un GEIQ ou d'une innovation institutionnelle partenariale associant des acteurs publics et des acteurs de l'économie solidaire sur des projets territoriaux, comme dans le dispositif des CASEL [Contrat d'Action Solidaire et Économique] inventé par VCM¹³⁴ ?

Par exemple pour une SIAE ou pour une structure d'appui à la création d'activité, la justification devra être d'abord recherchée dans le monde "marchand" et dans le monde "civique" plutôt que dans le monde "domestique".¹³⁵

134 Voir p. 37.

135 Dans l'étude évaluative des structures d'appui à la création d'activités, le problème de la double justification dans le monde marchand et dans le monde civique était très bien posé à travers la question de la nécessaire hybridation des économies marchande et non marchande et de la mixité des ressources : celles du chiffre d'affaire "marchand" et du "chiffre d'affaire social". Voir encart.

Le cas des structures d'appui à la création d'activité - Hybridation des ressources et double justification

“ Si l'on reste sur l'idée de mixité des ressources, l'avenir des structures qui portent et développent ces projets passe par le maintien conjoint d'un chiffre d'affaire “ marchand ”, lié à la vente d'une prestation et d'un chiffre d'affaire que l'on pourrait qualifier de social ou de solidaire, lié à la reconnaissance, par les institutions, d'une certaine forme d'utilité sociale du projet.

La forme du chiffre d'affaire “ marchand ”, sur le versant de l'économie pure, est facile à appréhender : il correspond à la vente d'une prestation ou d'un produit, clairement identifiable par les usagers ou les clients qui en bénéficient, pour un prix connu et affiché.

Le chiffre d'affaire “ social ” prend, quant à lui, des formes plus variables, plus difficiles à cerner juridiquement, parfois plus difficiles à chiffrer :

- La subvention pure, qui valide l'utilité sociale d'un projet, dans l'absolu ou presque.
- La mise à disposition de locaux, de matériels ou de personnels, à des conditions préférentielles.
- La formalisation d'une commande publique, dans laquelle l'idée de subvention laisse place à l'achat d'une prestation, comme sur un marché traditionnel, avec une double spécificité notable :
 - L'acheteur est une institution, représentative de la société, de citoyens et sa commande s'inscrit dans un choix politique,
 - Le vendeur propose un produit ou une prestation qui inclut une dimension de service social, de service à la société, au-delà de la satisfaction immédiate des individus qui bénéficient du service.

Cette dernière conception du chiffre d'affaire social est à la fois intéressante et ambitieuse dans la clarté qu'elle impose. Pour que la transaction se fasse, il faut qu'il y ait une bonne visibilité de la rencontre de l'offre et de la demande, comme cela s'opère sur un marché traditionnel. Ce qui change et ce qui inscrit cette “ transaction ” sur le volet solidaire, c'est l'approche collective, sociétale, politique qu'elle porte en elle. ”

Pour l'autoproduction, à l'inverse, la justification devra être recherchée avant tout dans le monde “ domestique ” qui peut le mieux justifier le choix d'une “ production autonome de valeur d'usage ” plutôt que celui d'une “ production hétéronome de valeur marchande ” pour reprendre une distinction faite par Y. Illich.

Pour les activités de lutte contre l'exclusion, les mondes “ civique ”, “ domestique ” et “ marchand ” sont *a priori* visés.

Pour la culture c'est d'abord le monde “ civique ” [concept de “ démocratie culturelle ” et de “ démocratie de la culture ”].

Pour le commerce équitable ce sont d'abord les mondes “ marchand ” et “ civique ”.

Etc.

Innovations économiques et sociales

Critères de 1 ^{er} rang	Critères de 2 nd rang et applications	Indicateurs de résultat économiques et sociaux	Indices d'effets ou d'impact
Innovations économiques, sociales, institutionnelles	-Création de nouveaux biens et de nouveaux services, redécouverte de produits ou espèces, réhabilitation de biens.	-Indicateurs de couverture de nouveaux besoins [développement de la demande : Ex. : - services aux personnes, - tourisme éthique, - produits bio, - produits recyclés.	-Indices des effets de socialisation de changement des modèles de consommation. -Indices de concordance avec développement durable. -Éducation à l'environnement.
	-Innovations de procédés [combinaisons productives] et valorisation de savoir-faire. Ex. : - économies d'énergie, - méthodes culturelles bio, - construction bioclimatique.	-Indicateurs d'efficacité et d'efficience pour nouveaux procédés et nouvelles combinaisons productives [association travail salarié-activité bénévole ; auto-production accompagnée].	-Indices de mobilisation de ressources de la réciprocité. -Indices de restauration des capacités, de l'autonomie, de l'implication.
	-Nouveaux modes de distribution, d'échange, nouveaux publics [usagers].	-Indicateurs de volume des échanges non monétaires. Ex. : → RES, SEL, → circuits courts [paniers des jardins], → finances solidaires de proximité, → arts de la rue.	-Indices de développement de liens sociaux par les échanges non monétaires et le réseau de dispositifs des finances solidaires. -Indices de démocratisation de la culture.
	-Nouveaux modes d'organisation de l'entreprise sociale et innovations institutionnelles.	-Indicateurs de développement des nouvelles formes d'entreprises solidaires : SCIC, GEIQ, coopératives d'activités. -Caractérisation de nouveaux espaces publics [cf. typologie B. Eme].	-Indices de performance collective et des synergies développées par les nouvelles formes de coopération. -Indices de développement d'une intelligence collective.

V. Conclusion

On rappelle d'abord quelques points ou caractéristiques de la démarche de recherche-action et de la méthode avant de souligner les principaux résultats obtenus et aussi quelques limites.

La recherche-action s'est appuyée sur la même base d'observation que l'étude-action conduite pour le Conseil Régional de PACA. Cette étude qui s'inscrivait elle-même dans le prolongement des Consultations Régionales de l'économie sociale et solidaire [mars 2000] visait à éclairer et renforcer la politique de la collectivité publique régionale en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire ¹³⁶. Le territoire d'observation couvrait donc *a priori* l'ensemble du territoire régional.

Les dix champs d'activité retenus pour l'observation initiale correspondaient soit à des domaines d'application ou des dispositifs de politiques publiques comme :

- l'insertion par l'activité économique,
- l'appui à la création d'activités,
- les services de proximité,
- la culture [démocratisation de la culture],

soit à des réseaux régionaux ou locaux regroupant des porteurs d'initiatives solidaire comme :

- le commerce équitable,
- l'autoproduction accompagnée,
- les échanges non monétaires,
- la lutte contre toutes les formes d'exclusion,
- les finances solidaires,
- le développement local.

Le choix de ces dix champs d'investigation résultait du repérage préalable réalisé par l'équipe de recherche des porteurs d'initiatives solidaires les plus actifs à l'échelle de la région.

L'équipe de recherche pilote a associé étroitement à l'étude, aussi bien qu'à la recherche-action, six de ces acteurs stratégiques, fondateurs et animateurs de réseaux.

L'enquête sectorielle et monographique s'est donc inscrite délibérément dans une démarche de recherche participative.

Elle a donné lieu à la réalisation de vingt-trois monographies de structures et de six études de réseaux ou collectifs ; elle a aussi permis d'interroger des usagers sur les modalités de leur participation à la vie et aux activités des structures et sur leur appréciation des pratiques d'accompagnement mises en œuvre. ¹³⁷

¹³⁶ L'étude-action a donné lieu à deux rapports de préconisations destinés au Conseil Régional :

- un rapport général (80 pages),
- un rapport sectoriel (24 pages).

¹³⁷ Le corpus des rapports sectoriels et monographies est restitué dans le volume des annexes [260 pages].

La démarche inductive suivie ici “ ne partait pas de rien ”. Elle reposait sur deux hypothèses principales elles-mêmes étayées par des références théoriques précisées ou développées dans le corps du rapport.

1^{ère} hypothèse : l'utilité sociale est supérieure à la somme des utilités individuelles créées au profit des “ publics cibles ” et usagers-bénéficiaires directs par les activités et services des OES.

L'utilité sociale se manifeste notamment par des “ effets externes positifs ” dans une première périphérie et par des effets de socialisation dans un espace social encore plus large.

2^{ème} hypothèse : les critères d'appartenance des OES au champ de l'économie sociale et solidaire en général, et leurs “ spécificités méritoires ” croisent nécessairement les critères de l'utilité sociale.

C'est d'abord parce que ces OES adhèrent aux principes, aux valeurs et au “ système de règles ” de l'ESS et parce qu'elles les mettent en œuvre par leurs pratiques et dans leurs activités, qu'elles génèrent volontairement des utilités sociales ou bénéfices collectifs.

Sans doute les utilités sociales ainsi créées ne sont-elles pas toutes spécifiques par rapport à celles que peuvent aussi produire des entreprises privées à finalité lucrative et tout particulièrement les entreprises ou groupes “ capitalistes ” qui relèvent du troisième étage de la “ maison braudelienne ”. Mais, dans ce cas, l'utilité sociale est en quelque sorte un sous-produit ou “ produit fatal ” de l'activité ou de la production de l'entreprise.

En revanche, on pouvait faire l'hypothèse que le “ système de règles ” et d'organisation propre aux entreprises de l'économie sociale ou plus particulièrement à celles qui relèveraient de l'économie solidaire, génèrent des effets de socialisation spécifiques : par exemple le principe de gestion démocratique ou plus généralement celui de l'association ou de la participation des “ parties prenantes ”, s'il était correctement mis en œuvre, devrait générer du lien social, de l'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation, à la citoyenneté, à la démocratie.

La recherche s'est donc attachée à vérifier l'adéquation entre les “ bonnes pratiques ” des OES et le système de règles ou de principes fondateurs de l'économie sociale et plus particulièrement les “ spécificités méritoires ” de l'économie solidaire. Ainsi, nous avons pu vérifier, au niveau du principe de gestion démocratique, et par delà le respect formel de la règle, que des pratiques d'association réelles des parties prenantes [adhérents, salariés, usagers eux-mêmes] aux activités ou à la vie associative interne et externe, pouvaient se combiner aux deux modèles dominants de gouvernance : le modèle technocratique et le modèle charismatique. Ces deux modèles s'accommodent très bien de bonnes pratiques de co-construction d'une demande collective et d'une offre appropriée par les parties prenantes et en particulier les usagers ; de même, le développement de bonnes pratiques d'accompagnement personnalisé [une des principales spécificités méritoires de l'économie solidaire], peut se vérifier aussi bien dans les structures les plus professionnalisées que dans les mouvances les plus militantes de l'économie solidaire.

La vérification de la première hypothèse concernant “ la vraie nature ” de l’utilité sociale et des critères qui la fondent reposait en grande partie sur l’analyse des discours des directeurs de structures ou “ entrepreneurs sociaux ” et aussi partiellement sur des “ paroles d’usagers ”.

Ce travail d’analyse et de transcription ou de traduction des discours, étayé par des observations plus directes des pratiques, a abouti à un classement et à une présentation en quatre tableaux des critères, des indicateurs économiques et sociaux et, complémentirement, des indices des effets sociétaux.

Le premier se réfère aux critères de l’utilité sociale la plus large : celle qui vise sans doute les publics ou usagers les plus en déficit de lien social, mais qui se traduit aussi par un bénéfice collectif de la société toute entière. Les mots-clés en sont : lien social, socialisation, insertion sociale, participation, citoyenneté, démocratie.

Le second reprend les effets externes positifs qui s’exercent sur le territoire, sur son développement et notamment sur son capital social. Les mots-clés sont : territoire, identité territoriale, cohésion sociale territoriale, capital social, projet global de développement local.

Le troisième recouvre les critères généraux d’appartenance au modèle de l’économie sociale et à son système de règles et aussi les “ spécificités méritoires ” de l’économie solidaire. Il découle directement de la vérification de la deuxième hypothèse.

Le quatrième est bâti autour des critères et des formes des innovations économiques et sociales.

L’approche des représentations des acteurs [principalement les directeurs, managers et “ entrepreneurs sociaux ” dans notre recherche] a nécessité plusieurs tentatives et la mise en œuvre de divers outils ou grilles de questionnement, mais elle s’est révélée fructueuse.

Le repérage des indicateurs les plus pertinents et(ou) les plus usuels, et des indices permettant une objectivation plus qualitative de l’utilité sociale “ invoquée ”, a été encore plus délicat. En réalité, les outils de mesure [indicateurs proprement dits], de valorisation [évaluation monétaire] ou simplement d’observation ou d’objectivation [de la qualité par exemple] des manifestations ou de effets de l’utilité sociale sont en grande partie à construire. Les seuls indicateurs maîtrisés et utilisés par les acteurs sont ceux qui sont réclamés par les commanditaires publics. Ce sont presque exclusivement des indicateurs de résultat centrés sur les “ publics cibles ” des politiques publiques.

Autrement dit, les indicateurs réclamés sont relatifs aux résultats à court terme attendus de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce sont ces résultats à court terme qui tracent le périmètre de l’utilité sociale individuelle et collective que se fixent les pouvoirs publics.

Les indicateurs d'impact ou d'effets à moyen et long terme qui donneraient du sens et une finalité sociale aux politiques publiques et par là même aux actions des organisations de l'économie solidaire [au moins les plus engagées dans ces politiques], sont à construire. Il y a là un chantier que les réseaux d'expertise ou les structures d'appui technique des initiatives solidaires devraient fortement investir avec l'appui des pouvoirs publics ¹³⁸.

On retrouve ici l'enjeu mis en exergue du programme de recherche et plus particulièrement de son volet utilité sociale : “ contribuer à des processus sociaux de formation du jugement sur une base aussi informée que possible, avec des outils conceptuels qui créent du sens pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire et pour ceux de la sphère publique ”.

C'est l'enjeu même d'une meilleure lisibilité de l'utilité sociale et par conséquent d'un “ savoir partagé ”.

¹³⁸ Cela fait partie des préconisations adressées par ailleurs au Conseil Régional de PACA [cf. rapport précité).

Bibliographie

Ouvrages

- ARCHAMBAULT E., *Le secteur sans but lucratif en France*, Paris, Economica, 1996.
- ASCHER F. ET GODARD F., “ Vers une troisième solidarité ”, *Esprit*, novembre 1999.
- AYDALOT P., *Milieus innovateurs en Europe*, Gremi, 1986.
- BAGNASCO A., TRIGLIA C., “ La Construction sociale du marché ”, *Le défi de la troisième Italie*, Cachan, éd. de l'ENS-Cachan, 1988-1993.
- BECATTINI G., “ District industriel : milieu créatif ”, *Espaces et Sociétés*, 1991.
- BÉNÉT J., “ 1848 ”, in “ Traditions socialistes françaises ”, *Les Cahiers du Rhône*, éditions la Braconnière, Neufchâtel, octobre 1944.
- BERGSON A., *A Reformulation of Certain Aspects of Welfare Economics*, OJF, 1938.
- BIDET E., “ Économie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique ”, *Sociologie du travail*, 42,2000.
- BLOCH LAINÉ F., “ Identifier les associations de service social ”, *RECMA* (Revue des études coopératives, mutualistes et associations), n° 231, 1^{er} trimestre 1994,
- BOLSTANSKI L., THÉVENOT L., *De la justification, Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991.
- BORGETTO M., LAFORE R., *La République sociale, Contribution à l'étude de la question démocratique en France*, PUF, 2000.
- BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècles. Les structures du quotidien*, Tome 1, Paris, Armand Colin, 1979.
- BUREAU M.-C., *Le statut de l'entrepreneuriat artistique et culturel : une question d'économie politique*, CEE – document de travail n° 8, avril 2001.
- CAILLÉ A., LAVILLE J.-L., “ Présentation à *Une seule solution : L'association ? Socio-économie du fait associatif* ”, 11, La revue du Mauss semestrielle, Paris, La Découverte, 1^{er} semestre 1998.
- CALLÉ P., “ Les associations entre intérêt général et utilité sociale ”, *RECMA*, n° 283, 81, 1^{er} trimestre 1998.
- CASTEL R., “ De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle ”, in *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Sous la direction de DONZELOT J., Paris, Éditions Esprit, 1991.
- CASTEL R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Librairie Arthème Fayard, 1995.
- Centre d'études des revenus et des coûts, *Familles nombreuses, mères isolées, situation économique et vulnérabilité*, Paris, La Documentation française, n° 85, 1987.
- COLEMAN J., “ Social Capital in the Creation of Human Capital ”, in *Knowledge and Social Capital*, E. Lesser ed., University of Chicago Press, Chicago, 1988.
- COLIN B., “ Vers une économie solidaire du spectacle vivant ”, article paru dans les actes des Premières rencontres “ Politiques publiques et musiques amplifiées ” organisées à Agen en octobre 1995 par l'Adem-Florida et le Géma (Groupe d'étude sur les musiques amplifiées).
- COLIN B., “ Culture et économie solidaire ”, article paru dans *Culture en mouvement*, n° 31, octobre 2000.
- COURLET C. et PECQUEUR B., *Les Systèmes industrialisés en France*, 1992.
- DAVID M., *Les fondements du social. De la III^e République à l'heure actuelle*, Anthropos Économica, 1993.
- DÉCHAUX J.-H., “ Les échanges économiques au sein de la parentèle ”, *Sociologie du travail*, n° 1, 1990.
- DÉCHAUX J.-H., “ Des relations de parenté inédites ”, *Esprit*, juillet-août 1990.

- DESROCHE H., “Principes Rochdaliens ? Lesquels ? Sociologie historique d’un premier congrès (Londres 1895)”, *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération*, n° 10, 1961.
- DESROCHE H., “Les Auteurs et les Acteurs. La recherche coopérative comme recherche-action”, *Archives des Sciences Sociales, de la Coopération et du Développement*, n° 59, janvier-mars 1982.
- DESROCHE H., *Histoires d’économies sociales. D’un tiers état aux tiers secteurs 1791-1991*, Syros/Alternatives, 1991.
- DONZELOT J., *L’invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Librairie Arthème Fayard, 1984.
- DURKHEIM E., *De la division du travail social*, Paris, PUF (Quadrige), 1991 [1893].
- EME B., LAVILLE J.-L., “L’enjeu de la confiance dans les services relationnels”, in LAUFER R. et ORILLARD M. (dir.), *La confiance en question*, L’Harmattan, 2000.
- ENJOLRAS B., “Vers une théorie socio-économique de l’association : l’apport de la théorie des conventions”, *RECMA*, n° 250, 4^{ème} trimestre 1993.
- ENJOLRAS B., “Associations et isomorphisme intellectuel”, *RECMA*, n° 261, 3^{ème} trimestre 1996.
- ETEMADI N., *Concept de la société civile et idée de socialisme*, Thèse pour le Doctorat en Philosophie présentée le 9 juin 2001, Université de Paris X-Nanterre. Directeur de thèse : Étienne BALIBAR.
- EUILLET A., “L’utilité sociale, une notion dérivée de l’intérêt général”, *Revue de Droit sanitaire et social*, 30 (2), 2002.
- GADREY J., *Services : la productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- GALBRAITH J.K., *Le nouvel État industriel*, Gallimard, 1971.
- GIDE C., “Les équitables pionniers de Rochdale”, in GIDE C., *Coopération et économie sociale 1886-1904*, Les Œuvres de Charles Gide – Volume IV, L’Harmattan, 2001 (1886).
- GUESLIN A., *Idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Economica, 2^{ème} édition, 1998.
- GUÉRIN L., “La finance solidaire en France : coupler intermédiation financière et intermédiation sociale”, *RECMA*, n° 277, juillet 2000.
- HABERMAS J., *Logiques des Sciences Sociales et autres essais*, Paris, Fayard, 1987.
- HABERMAS J., *Théorie de l’agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.
- HABERMAS J., *L’espace public*, Paris, Éditions Payot, 1993.
- HABERMAS J., *Droit et Démocratie*, Paris, Gallimard, 1997.
- JEANTET T., *L’économie sociale européenne ou la tentation de la démocratie en toutes choses*, CIEM édition, 1999.
- LAVILLE J.-L. (sous la direction de), *L’économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.
- LAVILLE J.-L., “L’économie solidaire, une nouvelle forme d’économie sociale ?”, *RECMA*, n° 255 (53), 1^{er} trimestre 1995.
- LAVILLE J.-L., *Une troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999.
- LEWIS D., *Les enfants de Sanchez*, Gallimard, 1963.
- LIPIETZ A., *L’opportunité d’un nouveau type de société à vocation sociale*, Paris, 1998.
- M.A.U.S.S., *Pour une autre économie*, éditions La Découverte, 1994.
- MAILLAT D. et al., “Réseaux d’innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional”, EDES, 1993.
- MARX K., *Misère de la philosophie*.
- NICOLAS-LE STRAT P., *Une sociologie du travail artistique : Artsites et créativité diffuse*, L’Harmattan, 1998.

- PARODI M., “ Les sciences sociales peuvent-elles légitimer les "spécificités méritoires" des associations ? ”, in *Faire Société, Les associations au cœur du social*, UNIOPSS, Syros, 1999.
- PARODI M.(sous la direction de), LANGEVIN Ph., OPPENHEIM J.-P., RICHEL-BATTESTI N., *La question sociale en France depuis 1945*, A. Colin, 2000.
- PARODI M., “ La démocratie, un principe fondateur de la Mutualité encore porteur d’avenir ”, MUT-ÉCO, Spécial Congrès, XXXVI^e Congrès de la Mutualité : *L’éthique mutualiste*, mars 2000.
- PARODI M., “ Une fonction de préférence coopérative entre utilité individuelle et utilité collective ”, in *RECMA*, n° 275-276, avril 2000.
- PARODI M., “ La pauvreté dans les pays riches et dans les pays en développement ” in *Ordres et désordres dans l’économie-monde* [sous la direction de Pierre DOCKÈS], PUF, Quadrige, 2002.
- PÉNIN M., *Charles Gide 1847-1972, L’esprit critique*, L’Harmattan, Comité pour l’édition des œuvres de Charles Gide, 1997.
- PIGOU A.C., *Economics of Welfare*, Londres, Mac Millan, 1920.
- PIORE M.-J., SABEL C.-F., *Les Chemins de la prospérité*, Hachette, 1989.
- POLANYI K., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 [1994], [trad. fr. de *The Great Transformation. The political and economic origins of our time*, 1944].
- PRADES J., *L’homo oeconomicus et la déraison scientifique*, L’Harmattan, 2001.
- PROUDHON J., *Philosophie de la misère*, 10/18, Union générale d’Édition, 1964.
- PUTNAM R., *Making Democracy Works*, Princeton, Princeton University Press, 1993.
- ROUSSELIÈRE D., *Pour une approche en institutionnalisme historique de l’économie sociale, Application au cas de la culture*, Mémoire DEA en Économie industrielle, Université Pierre Mendès France [2002].
- ROUSTANG G., LAVILLE J.-L., EME B., MOÏSE D., PERRET B., *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, collection “ Sociologie Économique, 1996.
- ROUSTANG G., *Démocratie : le risque du marché*, Paris, Desclée de Brouwer, collection “ Sociologie Économique, 2002.
- SCHUMPETER J., *Théorie de l’évolution économique*, Paris, Librairie Dalloz, 2^{ème} édition française, 1935.
- SEN A., *Éthique et économie*, PUF, 1991.
- SEN A., *L’économie est une science morale*, La Découverte, 1999.
- SERVET J.-M., VALLAT D. éd., *Exclusion et liens financiers* (Rapport 2001), Paris, Economica, 2001.
- STERPER M. et HARRISON B., “ Flexibilité, hiérarchie et développement régional ”, in BENKO C. et LIPIETZ A., *Les Régions qui gagnent*, PUF, 1992.
- VALLAT D., *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activité)*, Thèse de Doctorat (nouveau régime), Université Lyon 2, 2 décembre 1999.
- VALLAT D., “ Contre le chômage et l’exclusion, le dynamisme de la petite économie ”, *Innovations*, Cahiers de l’économie de l’innovation, Paris, L’Harmattan, 2002.
- VIENNEY Cl., *Socioéconomie des organisations coopératives*, Tome 1, “ Formation et transformations des institutions du secteur coopératif français ”, CIEM, 1980.
- VIENNEY Cl., *L’économie sociale*, La Découverte, Paris, 1994.

Études

- CHIFFERT A., LECAT R., RELIQUET P., “ La rénovation des instruments juridiques des services publics culturels locaux ”, Rapport au ministère de la Culture et de la Communication, février 1999.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Tutorat et alternance “ méthodes et outils ” (France, Espagne, Italie)*, Union européenne, programmes EUROFOM et FORCE, 1993-1995.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Appui Méthodologique à des projets de services de proximité*, Commission européenne, article X FEDER, Ville de Marseille, 1999.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Appui Méthodologique à la Démarche Collective d’Innovation*, CGSCOP, 2000.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Étude des formes et modalités d’organisation collective, un enjeu pour le développement des services de proximité*, Marseille Service Développement, 2000.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Évaluation sur les couveuses d’activités et d’entreprises*, DGEFP, depuis 2000.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Audit des principales associations financées dans le cadre de la politique de la Ville en Vaucluse*, Sous-Préfecture à la Ville, Vaucluse – Conseil Régional PACA – CAF Vaucluse – FAS Vaucluse – DDJS Vaucluse, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Développement des services de proximité sur le territoire Euroméditerranée*, EAPEM Marseille, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Diagnostic partagé pour l’élaboration du Pacte territorial pour l’Emploi*, Marseille Service Développement, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Économie sociale, développement local et coopération au développement*, Programme de recherche sur Stratégies de lutte contre l’exclusion et la pauvreté, BIT/STEP, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Étude sur les dispositifs publics locaux d’appui à la création d’activités (Marseille, Berlin, Séville, Patras, Gênes, Dublin)*, Direction Emploi et Affaires Sociales, Commission Européenne, Actions préparatoires en vue d’un engagement local pour l’Emploi, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Évaluation de l’action “ Capital local à finalité sociale ”, Article 6*, Marseille Service Développement, 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Les externalités : la contribution de la cité, Thème 5*, Démarche Collective d’Innovation, mars 2001.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Évaluation du projet Capital Local Marseille – Volet Économie Solidaire*, Rapport final, décembre 2002.
- Collège Coopératif Provence Alpes Méditerranée, *Étude d’opportunité sur un réseau d’appui à la création et au développement d’activités d’économie sociale et solidaire sur le territoires des Bouches-du-Rhône*, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Délégation à l’économie sociale et solidaire, Rapport final, février 2003.
- Culture et Promotion, *Comment évaluer son utilité sociale ? Bilan d’une expérimentation associative*, Dossiers pour *Notre Temps*, n° 98, juillet-septembre 2001.
- Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social*, “ Entreprises et Travail social ”, sous la présidence de PARODI M., février 1996.

Table de matières

<u>Introduction.....</u>	<u>Présentation synthétique du champ de l'enquête sectorielle et monographique.....</u>
<u>I. De la méthode.....</u>	
I.1. Une démarche inductive guidée par un corps d'hypothèses et de références théoriques.....	
I.2. Une approche des représentations des acteurs relative à l'utilité sociale.....	<u>L'utilité sociale et les bénéfices collectifs de l'Economie Sociale et Solidaires.....</u>
	<u>Grille d'analyse des composants de l'utilité sociale.....</u>
I.3. Classement, transcription, traduction.....	<u>Les six mondes communs de Luc Boltanski et Laurent Thévenot.....</u>
	<u>Quatre niveaux d'espaces publics.....</u>
<u>II. Approche conceptuelle : hypothèses et références théoriques.....</u>	
II.1. Deux hypothèses principales et quatre niveaux d'analyse de l'utilité sociale.....	<u>1ère hypothèse : l'utilité sociale est supérieure à la somme des utilités individuelles créées au profit des " publics cibles " et usagers-bénéficiaires</u>
	<u>directs par les activités et services des OES.....</u>
	<u>1 Les utilités individuelles proprement dites.....</u>
	<u>2 L'utilité sociale au niveau du collectif ou de la structure [donc interne].....</u>
	<u>3 Un premier cercle concentrique de l'utilité sociale (externe).....</u>
	<u>4. Un deuxième cercle concentrique de l'utilité sociale (externe) relèverait de l'utilité ou du</u>
	<u>" halo sociétal ".....</u>
	<u>2ème hypothèse : les critères d'appartenance des OES au champ de l'économie sociale et solidaire en général, et leurs " spécificités méritoires "</u>
	<u>croisent nécessairement les critères de l'utilité sociale.....</u>
II.2. Les critères d'appartenance à l'économie sociale et solidaire.....	
1. Les critères d'appartenance à l'économie sociale et à son " système de règles ".....	
1.1. Le principe de libre entrée, libre sortie ou de libre adhésion.....	
1.2. Le principe de gestion démocratique [" un homme, une voix "].....	
1.3. Le principe de non-lucrativité ou de lucrativité limitée.....	
1.4. Le principe de double qualité ou de " double rapport de sociétariat et	
d'activité ".....	
1.5. L'éducation coopérative des membres et le principe d'inter-coopération.....	
2. Les spécificités méritoires de l'économie solidaire.....	
2.1. Le critère de l'hybridation des ressources de l'économie marchande, de	
l'économie non marchande et de l'économie non monétaire.....	
2.2. Le critère de la mutualisation des besoins ou de construction collective de la	
demande.....	
2.3. Le critère de la mutualisation du risque et des compétences pour construire	
une offre collective en regard de la demande collective préalablement ou	
parallèlement élaborée.....	
2.4. L'accompagnement personnalisé.....	
<u>III. L'appartenance au champ de l'économie sociale et solidaire ou l'ajustement des</u>	<u>pratiques aux spécificités méritoires des organisations de l'économie solidaire.....</u>
III.1. Au niveau du " système de règles " de l'économie sociale.....	
1. Le principe de gestion démocratique : sa mise en oeuvre.....	
Le système des acteurs en interne ou " parties prenantes ".....	
1.1. Dans la première catégorie, un respect prioritaire des règles statutaires du	

fonctionnement associatif.....	
1.2. Le rôle prééminent du directeur ou(et) du “ tandem ” directeur-président (ou directeur-bureau) dans les associations les plus professionnalisées.....	
Deux structures d’appui à la création d’activités : deux modèles de gouvernance et de management participatif.....	
<i>L’association Voisins, Citoyens en Méditerranée : un modèle de gouvernance de type “ charismatique ”</i>	
2. La participation des principales “ parties prenantes ”.....	
2.1. L’association, l’animation et l’implication des adhérents et des bénévoles.....	
2.2. La participation des usagers non adhérents.....	
III.2. Au niveau des “ spécificités méritoires ” ou des caractéristiques particulières des OES.....	
1. L’association des usagers à la construction d’une demande collective et d’une offre correspondante.....	
2. Les pratiques solidaires de l’accompagnement individuel et de l’accompagnement collectif des usagers.....	
2.1. Pratiques solidaires et justice sociale.....	
Retour sur la théorie de la justice de John Rawls.....	
2.2. De bonnes pratiques d’accompagnement solidaires.....	
L’insertion par l’activité économique.....	
La notion de parcours.....	
Nature de l’accompagnement mis en œuvre et des partenariats déclenchés pendant l’action.....	

IV. Quatre voies d’accès à l’utilité sociale ou quatre facettes d’un concept à profondeur variable.....

IV.1. Un rappel des méthodes employées.....	
IV.2. Quatre “ tableaux d’exposition ” de l’utilité sociale.....	
1. L’approche par les processus de socialisation ou du “ faire société ”.....	
Lien social – Socialisation – Citoyenneté Insertion sociale – Participation - Démocratie.....	
2. L’approche par le territoire et le développement local.....	
<i>j Les apports au capital social du territoire.....</i>	
Un exemple d’enrichissement du capital social par les SIAE et leur collectif “ Bouge l’Insertion ”.....	
<i>k Contribution à un projet de développement local.....</i>	
Territoire et développement durable.....	
3. L’approche par l’ “ autre façon d’entreprendre ” ou la mise en pratique du système de règles ou de principes de l’Économie sociale et des spécificités méritoires de l’Économie Sociale et Solidaire.....	
Spécificités méritoires de l’Économie sociale et solidaire.....	
4. L’approche de l’utilité sociale par les innovations économiques et sociales.....	
Mondes - grandeurs.....	
1. Les nouveaux biens et services destinés aux usagers et à la clientèle.....	
2. Les nouveaux procédés ou “ techniques de production ” [innovation de procédés].....	
3. Les nouveaux modes de distribution, d’échange, de nouveaux débouchés.....	
4. Les nouveaux modes d’organisation et de gouvernance de l’entreprise sociale.....	
Le cas des structures d’appui à la création d’activité - Hybridation des ressources et double justification.....	
Innovations économiques et sociales.....	

V. Conclusion.....

Bibliographie.....

ANNEXES.....

- I. Développement de la grille d’analyse commune dans un questionnaire opérationnel.

II. Grille d'analyse commune initiale.

ANNEXES

- I. Développement de la grille d'analyse commune dans un questionnaire opérationnel.
- II. Grille d'analyse commune initiale.

